

**Plan Jeunesse -
Rapport de synthèse et proposition de mesures des
Groupes de Travail
Juin 2012**

Tables des matières

1	PRELIMINAIRE.....	3
2	RAPPEL DU CONTEXTE.....	4
2.1	LE PLAN JEUNESSE	4
2.2	OBJECTIFS GENERAUX DEFINIS PAR LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE.....	5
3	ENJEUX IDENTIFIES ET MESURES.....	6
3.1	L’AFFIRMATION D’UNE VISION FORTE ET DE VALEURS REFERENTIELLES	6
3.2	SOUTENIR LA CAPACITE D’ACTION ET D’ENGAGEMENT SOLIDAIRE DES JEUNES	7
3.3	RECONNAITRE LA DIVERSITE DE COMPETENCES DES JEUNES ET LES VALORISER	9
3.4	REDUIRE LES INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES ET PREVENIR LEUR IMPACT SUR LE PARCOURS DES JEUNES. .	10
3.5	OFFRIR AUX JEUNES LES MEILLEURES CONDITIONS POUR S’ORIENTER AU NIVEAU SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL	13
3.6	PERMETTRE AUX JEUNES EN PHASE D’EXPERIMENTATION ET DE TRANSITION D’ACCEDER A L’AUTONOMIE EN LEUR OFFRANT LES MEILLEURES ARTICULATIONS ENTRE LE MONDE SCOLAIRE, LA SOCIETE ACTIVE ET LE MONDE PROFESSIONNEL.....	14
3.7	STIMULER LA SENSIBILISATION AUX DIVERS ENJEUX DE SOCIETE (ENVIRONNEMENTAUX,SOCIAUX, ECONOMIQUES, DE CITOYENNETE, CUTLURELS, ...) PAR ET A DESTINATION DES JEUNES.....	17
3.8	PRENDRE EN CONSIDERATION LES SPECIFICITES DU MILIEU DE VIE DES JEUNES ET MOBILISER LES ACTEURS AU NIVEAU TERRITORIAL LE PLUS ADEQUAT.	19
3.9	VALORISER L’IMAGE DES JEUNES ET LEURS ACTIONS CITOYENNES	21
4	ORIENTATIONS GENERALES ET CADRE DE REFERENCE	23
4.1	L’EMANCIPATION CITOYENNE ET LES CONDITIONS MATERIELLES POUR SON ACCESSIBILITE A TOUS LES JEUNES (INDIVIDUALISATION DES DROITS).	24
4.2	LA PREVENTION « NATURELLE », NOTION TRANSVERSALE AUX POLITIQUES DE JEUNESSE.	25
4.3	LA COOPERATION INTERSECTORIELLE, A FAVORISER DANS UNE DYNAMIQUE D’ECHANGES	26
4.4	L’AFFIRMATION DES VALEURS EDUCATIVES ET DE L’EXPERIMENTATION	27
4.5	UNE INSERTION CITOYENNE CONSTRUITE SUR L’AUTONOMIE ET L’INDEPENDANCE	27
5	CAHIER DES MESURES	28

1. Préliminaire

Ce document se veut une synthèse des principaux débats qui ont amené les 170 participants aux groupes de travail à construire les lignes de force proposées dans ce rapport ainsi qu'une première proposition de mesures (pré)opérationnelles. Celui-ci est destiné à alimenter le Plan Jeunesse. Il rend compte de la dynamique de recherche de cohérence et de coordination des énergies qui ont été à l'œuvre, dans un appel à dégager des références communes. Il a été rédigé sur base des rapports validés par les Groupes de travail par la Scrl Tr@me, chargée de l'accompagnement méthodologique de la démarche et du rapport de synthèse.

Conçue comme un outil d'aide à la décision du politique, la démarche a permis un partage de constats, de préoccupations, d'éléments d'analyse entre des acteurs qui se sont souvent demandés comment « eux-mêmes » et la société agissent à l'égard des jeunes. Comme le précisait la note d'étayage¹ : « *Il s'agi(ssai)t donc de retourner les projecteurs, de moins les braquer sur les jeunes eux-mêmes que sur les institutions, les acteurs et les politiques dont les expressions juvéniles sont un révélateur* ».

Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse a mené dès le mois d'octobre 2011 une consultation de jeunes à laquelle plusieurs centaines de jeunes ont participé, identifiant les priorités à leurs yeux, proposant eux-mêmes des mesures ou commentant des propositions de mesures d'autres jeunes. Les deux représentants du Conseil présents dans chaque groupe ont veillé à ce que les résultats de cette consultation soient intégrés au travail des GT et se sont fait le relais de ce riche matériau, qui a été communiqué par ailleurs à tous les participants aux différents GT.

Cette réflexion est clôturée aujourd'hui et a abouti à des propositions de mesures qui n'ont certainement pas la prétention d'avoir fait le tour de toutes les questions. C'est un point de vue partagé par les acteurs, au politique maintenant à faire sienne une partie ou la totalité de ces mesures et à finaliser un Plan Jeunesse incluant leur propre diagnostic et proposition de mesures traduisant leur vision de la politique de jeunesse.

S'il ne fallait tirer qu'une seule conclusion de ce rapport, c'est la satisfaction des participants face à la mise en place d'un dispositif de décloisonnement et de recherche de cohérence dans le sens à donner aux pratiques professionnelles et associatives des politiques de jeunesse. La transversalité, le côtoiement d'acteurs qui ne se croisent habituellement pas, l'échange et le débat ont permis un enrichissement important de chacun, reconnu par l'ensemble des participants.

Cette remarque n'atténue pas la pertinence de critiques à l'égard de la démarche, notamment la contrainte de temps qui a parfois empêché le débat approfondi, l'examen de toutes les mesures potentielles ou d'aller jusqu'à l'opérationnalisation de toutes les mesures. Mais le souhait des participants est que la concertation et leur participation à la mise en œuvre en tant qu'experts opérationnels se poursuivent.

Ensuite, pour la production de mesures, s'est alors posée la question de l'effet concret attendu sur la vie du jeune des dispositifs ou politiques proposés. « *La jeunesse n'est pas un problème et ne doit pas être considérée comme telle. Elle est la solution. Elle ne peut être autre chose.*

Au moment de mettre en œuvre "du politique", la question essentielle à se poser est de savoir si les choix vont amener des transformations positives... Mais positives pour qui ?

¹ « Une jeunesse en plan, un plan pour la jeunesse ». Rapport du Centre d'études sociologiques des FUSL et de l'Agence Alter asbl dans le cadre de l'élaboration d'un « Plan Jeunesse » en Communauté française, page 120.

*Dans les débats qui nous ont animés et dans le propos que nous avons construit, il s'agissait que les transformations soient positives pour les jeunes **de leur point de vue** »²*

La lecture des mesures proposées est indissociable des rapports qui s'y rapportent. Ceux-ci ont été envoyés à l'ensemble des participants des groupes de travail pour validation finale. Lorsque des mesures n'ont pas été validées par l'ensemble du groupe, les positions minoritaires sont indiquées lors de la présentation de la mesure.

La lecture du rapport peut donner l'impression d'une tendance centralisatrice des mesures proposées. Ce n'est pas la volonté. Il ne faut certainement pas oublier l'espace intermédiaire. Ce sera une des missions du groupe de travail chargé de la réflexion sur la coordination territoriale du travail jeunesse.

Enfin, la question de l'égalité des droits et la volonté de progrès pour tous et de la lutte contre les discriminations a souvent été évoquée. Nos propositions seront renforcées si elles se complètent, le cas échéant, d'une analyse sous cet angle.

Ce rapport se structure en quatre parties :

- Un rappel du contexte (Chapitre 2)
- Les enjeux identifiés et les mesures proposées (Chapitre 3)
- Les orientations générales et une proposition de principes référentiels porteurs d'une vision politique cohérente pour la Fédération. (Chapitre 4)
- L'ensemble des fiches mesures et un tableau Excel, véritable tableau de bord à compléter (Chapitre 5). Ce tableau de bord reprend **les objectifs généraux définis par la CIM**, qui définissent le **premier niveau** de classement, et les **propositions de mesures** produites par les groupes, qui en définissent le **troisième**. Sous chaque objectif général, les mesures ont été regroupées en **objectifs stratégiques** qui forment le **deuxième niveau**. C'est ce classement qui est repris en tableau en début de chaque paragraphe du chapitre 3.

Il convient aussi de remercier ici les cinq présidents (Jean Blairon, Geoffroy Carly, Etienne Cléda, Philippe Defeyt et Laurent Jauliaux) qui se sont investis dans le pilotage des groupes de travail. Sans eux, ce rapport n'aurait pu exister.

2. Rappel du contexte

2.1. Le Plan Jeunesse

La Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élaboration d'un plan 12-25 ans pour la jeunesse et, dans ce cadre, la mise en place d'une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse.

*« Le Gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, **un plan coordonné à destination des 12-25 ans** prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel.*

*Dans ce cadre, il mettra en place **une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse**. Cette Conférence s'organisera au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera élargie aux Ministres d'autres niveaux de pouvoir. »*

² Conclusion du rapport du GT Valorisation des compétences des jeunes, orientation et choix de vie
Plan Jeunesse - Rapport de synthèse et proposition de mesures des Groupes de Travail
Tr@me SCRL – Juin 2012

Le 23 décembre 2010, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- a marqué son accord sur la méthodologie et la création d'une Conférence interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse), chargée de l'élaboration d'un Plan Jeunesse ;
- a pris acte des objectifs stratégiques du Plan Jeunesse tels que reformulés dans la note rectificative lui soumise et a chargé la Ministre de la Jeunesse de les présenter à la Conférence Interministérielle permanente jeunesse ;
- a chargé la Ministre de la jeunesse de l'exécution de cette décision et de soumettre à la Conférence interministérielle permanente jeunesse une proposition de règlement d'ordre intérieur.

Conformément à la méthodologie approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 décembre 2010, la Conférence Interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse) a pour missions :

- l'adoption des objectifs généraux du Plan Jeunesse ;
- la validation du Plan Jeunesse finalisé au terme de la phase d'élaboration, lequel comprendra les mesures opérationnelles à mettre en œuvre ;
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des mesures du Plan Jeunesse ;
- la validation du dispositif d'évaluation ainsi que du rapport final d'évaluation portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Jeunesse.

2.2. Objectifs généraux définis par la Conférence interministérielle

Au terme d'un processus de concertation approfondie, la note d'orientation a été actualisée. Huit objectifs généraux ont été approuvés le 19 juillet 2011 par la CIM Jeunesse. Ces objectifs rencontrent deux défis majeurs : celui d'accroître la participation des jeunes et leur implication citoyenne là où ils vivent, et celui d'améliorer leurs conditions de vie.

Ces objectifs sont les suivants :

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes
2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser
3. Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes
4. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel
5. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel
6. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes
7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat
8. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

La Conférence Interministérielle a également mis en place un comité de pilotage dont la mission était de

- *Constituer, respectivement pour chacun des objectifs stratégiques, des Groupes de travail chargés de proposer des mesures opérationnelles et des actions.*
- *Proposer à la CIM Jeunesse un cadre qui assure la participation citoyenne, en particulier des jeunes, à l'élaboration du Plan Jeunesse de la Communauté française.*

- Présenter à la CIM un document finalisé reprenant l'ensemble des mesures opérationnelles et des actions à réaliser pour la mise en œuvre de chacun des objectifs.
- Rédiger une note relative au suivi semestriel de la mise en œuvre du Plan Jeunesse.
- Assurer l'élaboration d'un dispositif d'évaluation à soumettre à la CIM.
- Prendre en charge la rédaction du rapport final d'évaluation du Plan Jeunesse.

3. Enjeux identifiés et mesures

3.1. Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé : l'affirmation d'une vision forte et de valeurs référentielles

L'articulation et la cohérence entre les politiques de Jeunesse passe par l'affirmation d'une vision forte et de valeurs référentielles. Tout au long de la phase participative de l'élaboration du Plan Jeunesse, ce principe a été rappelé. Il est également présent dans la volonté du Plan Jeunesse de créer un cadre référentiel qui permette une meilleure articulation des politiques de Jeunesse. Il est dès lors logique que le Plan Jeunesse intègre un objectif stratégique 0 qui vise à doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé. Ce rapport de synthèse intègre en fin de document une première tentative de définition des valeurs fondatrices (objectif opérationnel 0.1).

Le souhait émis par un grand nombre de participants à la démarche d'élaboration de ce plan est de voir la concertation et la participation des acteurs à la mise en œuvre en tant qu'experts opérationnels se poursuivre. Le plan propose dès lors d'assurer la durabilité d'une politique de jeunesse intégrée par la pérennisation de la Conférence interministérielle Jeunesse (0.2.1) et par l'adoption d'un cadre réglementaire. (0.2.2)

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
0.	1.	Définir les valeurs fondatrices des politiques qui concernent les jeunes de 12 à 25 ans	
0.	1.	1.	Approuver un référentiel de valeurs partagées qui ancrent les politiques qui concernent les jeunes
0.	1.	2.	...
0.	2.	Assurer la durabilité d'une politique de jeunesse intégrée	
0.	2.	1.	Pérenniser au plan réglementaire un dispositif d'élaboration et de concertation pour une politique intégrée de la jeunesse de 12 à 25 ans
0.	2.	2.	Instituer une conférence interministérielle jeunesse permanente
0.	2.	2.	...
0.	3.	...	
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

3.2. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
1.	1.	Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes comme posture éducative	
1.	1.	1.	<i>Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes en renforçant le niveau local, en lui donnant les moyens financiers, logistiques et humains de se projeter dans l'avenir, en reconnaissant sa valeur, en prenant en compte la diversité des acteurs, dans une optique d'éducation permanente et d'émancipation.</i>
1.	1.	2.	<i>Inscrire la dimension de participation citoyenne du jeune dans la formation de base et continue de tous les acteurs éducatifs (éducation formelle et non formelle) et les encourager à la formation</i>
1.	1.	3.	<i>Investir dans l'accessibilité de la vie associative pour tous les jeunes en développant une politique de formation globale qui outille tous les acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels sur l'accueil des publics précarisés et la réduction des obstacles à leur participation.</i>
1.	1.	4.	...
1.	2.	Encourager la création d'espaces de participation et renforcer les dispositifs et initiatives existants	
1.	2.	1.	<i>Sensibiliser les acteurs de terrain et les décideurs de l'intérêt de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent et aux différentes formes, modes et lieux de participation qui existent</i>
1.	2.	2.	<i>Donner un cadre aux dispositifs participatifs « conseils de jeunes » communaux, provinciaux ou communautaires, décrivant les missions et objectifs de chacun et les articulant.</i>
1.	2.	3.	...
1.	3.	Fournir aux jeunes l'information et le recul critique préalables à tout engagement	
1.	3.	1.	<i>Mettre en place une plateforme organisant et gérant une information « jeunesse » émanant des acteurs publics et associatifs ; information cohérente, centralisée et mise à jour, dans un langage accessible à tous les jeunes et à destination de tous.</i>
1.	3.	2.	<i>Valoriser le métier (volontaire et salarié) d'informateur comme une ressource à disposition des jeunes et des autres acteurs du secteur de la jeunesse et renforcer l'adaptation des pratiques professionnelles de l'information aux jeunes aux évolutions de société.</i>
1.	3.	3.	<i>Définir une politique d'éducation aux médias (tous médias) à décliner dans les différentes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles</i>
1.	3.	4.	...
1.	4.	...	
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

La participation : une posture générale

La participation doit être transversale à l'ensemble des politiques à l'égard des jeunes de 12 à 25 ans (jeunesse, culture, enseignement, sport...).

Elle commence avant 12 ans, au sein du noyau familial, dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'attitude de l'adulte face à l'enfant est déterminante. Avant de parler de projets, de règles et de dispositif, se pose la question de la posture que l'on a face à l'enfant, face au jeune. C'est à dire l'attitude d'écoute, d'ouverture, de prise en considération de la parole des jeunes, de création d'espaces de prise de paroles... que l'adulte doit avoir dans sa relation avec les jeunes.

La participation est vue comme une orientation, une posture, un objectif, plus qu'un dispositif. Cette posture (1.1) est à inscrire dans les projets pédagogiques, la manière d'envisager l'accueil dans les organisations/institutions, la formation des professionnels.

En tant que dispositif, cette participation est non contrainte, basée sur la motivation, garante d'une meilleure efficacité, résidant dans la participation active des jeunes aux dimensions qui les concernent (prise sur ce qu'ils vivent, pouvoir, aisance, autodétermination...). C'est aux institutions / associations de créer le cadre permettant à tous les jeunes l'accès à la participation. Tous les enfants ne sont en effet pas égaux devant la participation (milieu social, école...).

Le soutien à la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes passe également par l'encouragement à la création d'espaces de participation (1.2) et l'élaboration d'un cadre décrivant les missions, les objectifs de ces espaces et les articulant.

Enfin, le Plan Jeunesse insiste sur la mise à disposition des jeunes d'une information de qualité et d'un accompagnement pour son appropriation critique (1.3).

Travailler sur l'accès à l'information, tant en termes matériels (connexions Internet, journaux, etc.) qu'intellectuels (complexité du vocabulaire, des concepts, etc.), diffuser cette information, la vulgariser vers les publics cibles concernés et œuvrer à son appropriation par les jeunes eux-mêmes et leur entourage est une priorité.

Le projet de création d'un portail unique d'information (1.3.1.) qui oriente après vers des domaines plus spécialisés inscrit dans la déclaration de politique communautaire est partagé par une majorité du groupe³. Cependant, ce projet ne garantit pas pour autant l'accès à cette information à tous les jeunes. L'information doit garder un visage humain. Accueillir le jeune dans des lieux spécifiques d'information est important tout en gardant la nécessité de trouver des solutions pour aller vers les jeunes : internet, décentralisation (OJ, MJ, festivals, lieux communaux, écoles, etc.). Le Plan Jeunesse doit également prendre en compte dans sa stratégie de diffusion les questions de fracture numérique et d'accès.

Les dispositifs doivent prendre en compte l'importance du rôle des familles, des parents et de l'école. Il faut donc prendre en compte les adultes comme public cible et mettre cette question en lien avec la redéfinition du métier d'informateur de jeunesse.

L'accès à l'information passe par le développement de partenariats et l'augmentation de la visibilité des pôles d'information en complément du maillage virtuel. Le Plan Jeunesse doit s'appuyer sur un réseau de pôles visibles assurant la récolte de l'information, sa diffusion et l'accompagnement des jeunes dans son appropriation.

Le métier d'informateur jeunesse (1.3.2.) est, dans un contexte en pleine évolution, à préciser et renforcer³.

L'éducation aux médias doit être un objectif opérationnel prioritaire (1.3.3.).

³ Les mesures proposées pour la redéfinition du métier d'informateur et la création d'une plateforme ont fait l'objet de positions minoritaires (voir rapport du GT).

Alors que les médias ouvrent énormément de possibilités, les pratiques poussent à se refermer sur des petites communautés. Le Plan Jeunesse peut jouer sur la culture et les habitudes des usagers pour les encourager à l'ouverture, la lutte contre les stéréotypes, l'appropriation critique de l'information.

Exister correctement dans les médias ne s'improvise pas. Il faut se jouer dans les médias (s'exprimer, exister, produire...), cela s'apprend par la pratique. Une bonne éducation aux médias permet aussi un regard critique.

3.3. Reconnaître la diversité de compétences des jeunes et les valoriser

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
2.	1.	Favoriser la reconnaissance et la valorisation par le jeune et son entourage des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle.	
2.	1.	1.	Mettre en place un outil de bilan des compétences à destination des jeunes qui intègre les compétences acquises dans le cadre de l'éducation non-formelle, afin de renforcer : - leur confiance en eux-mêmes - leur accès à un emploi - leurs projets de vie - leur inscription dans la société.
2.	1.	2.	Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles en prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune
2.	1.	3.	...
2.	2.	Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en facilitant l'accès au volontariat et à l'éducation non formelle.	
2.	2.	1.	Permettre à tous les jeunes de réaliser des expériences de volontariat et d'engagement, en Belgique ou à l'étranger, dans un cadre facilitant (conditions d'exercice, maintien des droits, aides financières...) et en diversifiant l'offre afin de rendre les parcours riches et variés.
2.	2.	2.	...
2.	2.	...	
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

La reconnaissance et la valorisation par le jeune de ses compétences acquises

Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser, c'est d'abord leur permettre d'identifier eux-mêmes les compétences acquises et ainsi prendre confiance en eux.

Autant lors du parcours scolaire que hors école, des outils sont à développer qui permettent au jeune de faire des choix, qui l'aident à s'orienter, qui l'amènent à reconnaître ses compétences. Il s'agit de favoriser **l'identification, la reconnaissance et la valorisation**, par le jeune et son entourage, des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non

formelle et des processus qui lui ont permis de les acquérir et de développer des outils d'**autoévaluation (2.1)** dans ce sens.

Ses compétences reconnues, le jeune doit pouvoir également en développer de nouvelles (2.2.).

Il n'y a pas de modèle unique linéaire de transition vers l'âge adulte. Il existe une pluralité d'itinéraires avec parfois des allers-retours entre différentes situations. Il est important de valoriser et de reconnaître cette diversité et les compétences acquises au travers de ces parcours fragmentés.

Les « ruptures » peuvent être bénéfiques comme le montrent certaines études, notamment dans le cadre de la mobilité internationale.

Renvoyer les jeunes vers une formation de type « enseignement » (même sous d'autres noms) alors qu'ils y étaient en échec, est probablement une voie sans issue qui consiste à leur proposer « plus du même ». Un retour vers l'enseignement nécessite parfois une rupture d'un an ou deux, pour se mettre dans une autre démarche. C'est plus un problème d'orientation et de choix professionnel que d'accès à l'emploi. Ces jeunes ont besoin de se détacher des systèmes de formation et d'emploi pour mieux y revenir.

Le Plan Jeunesse se doit de proposer de permettre à tous les jeunes de réaliser des expériences de volontariat ou d'engagement à l'étranger comme en Belgique.

Favoriser une vision « globale et diversifiée » des jeunes (2.1.2)

Des balises sont également à développer afin que les acteurs de terrain prennent en compte tous les éléments de la vie et toutes les compétences acquises par le jeune dans leurs projets. C'est une vision du jeune dans sa globalité et sa diversité que le Plan jeunesse devrait promouvoir

Plusieurs moyens sont proposés pour ce faire :

- conscientiser tous les acteurs à l'intérêt du travail en réseau, qui leur permettrait de se connaître mutuellement, tout en reconnaissant les spécificités et méthodes de chacun ;
- créer des mécanismes d'échange entre acteurs, par exemple par des tables rondes thématiques qui rassembleraient sur un territoire donné les personnes intéressées par cette thématique (donc pas des groupes fixes de coordination, mais bien des groupes formés en fonction de l'intérêt pour le thème) ;
- introduire ces notions de travail en réseau dans la formation de base et continuée des acteurs de terrain, et éventuellement organiser des modules de formation communs aux différents secteurs sur la notion de citoyenneté active ou de participation des jeunes ;
- susciter la mise en place de projets communs (entre acteurs d'un même secteur et entre acteurs de secteurs différents).

3.4. Réduire les inégalités socio-économiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
3.	1.	Assurer aux jeunes les ressources financières nécessaires à la satisfaction de leurs besoins matériels primaires	
3.	1.	1.	Se préoccuper des ressources matérielles qui devraient donner à tous les jeunes davantage de possibilités de se lancer dans la vie en concrétisant l'individualisation des droits pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans.
3.	1.	2.	Se préoccuper des ressources matérielles qui devraient donner à tous les jeunes

			<i>davantage de possibilités de se lancer dans la vie en créant un groupe de vigilance proactif notamment dans le cadre des transferts de compétences, avec une priorisation des contenus à mettre au travail dans ce groupe.</i>
3.	1.	3.	<i>Maintenir et renforcer les dispositifs existants visant à soutenir financièrement les jeunes pour louer/acheter un logement</i>
3.	1.	4.	...
3.	2.	Permettre à tous les jeunes de vivre une vie sociale et culturelle épanouissante	
3.	2.	1.	<i>Investir dans l'accessibilité de la vie associative et culturelle pour tous les jeunes en corrigeant les inégalités d'accès aux structures associatives et culturelles et en proposant un accueil de qualité adapté à des familles en grande difficulté</i>
3.	2.	2.	<i>Investir dans l'accessibilité de la vie associative pour tous les jeunes en développant une politique de formation globale qui outille tous les acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels sur l'accueil des publics précarisés et la réduction des obstacles à leur participation.</i>
3.	2.	3.	...
3.	3.	Rendre l'enseignement plus égalitaire	
3.	3.	1.	<i>Rendre l'école moins inégalitaire en réduisant les inégalités dues au système scolaire et en améliorant les dispositifs de prévention de l'échec scolaire.</i>
3.	3.	2.	...
3.	4.	Faire de la prévention générale une préoccupation partagée par tous les secteurs œuvrant avec la jeunesse	
3.	4.	1.	<i>Créer un décret « prévention générale » qui mobilise tous les secteurs pour qu'ils œuvrent pour diminuer les violences d'interaction qui sévissent en leur sein.</i>
3.	5.	...	
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

L'individualisation des droits dans un contexte d'évolution institutionnelle, condition nécessaire

Il faut s'attaquer aux politiques structurelles (3.1) qui « alimentent » l'inégalité. L'individualisation des droits, d'abord pour ce groupe social négligé : les 18-25 ans, est un objectif à atteindre

Ce faisant, on produirait une sorte de « prévention naturelle » qui libérerait les jeunes les plus en difficulté et permettrait de « remettre sur ses pieds » le travail socio-éducatif (qui ne serait plus contraint de jouer un rôle de compensation, voire de contrôle renforçant/justifiant la production des inégalités).

Plusieurs pistes d'actions sont évoquées :

- Au regard de l'évolution institutionnelle, inviter les gouvernants à créer un groupe de vigilance par rapport au transfert des compétences pour qu'il soit vu aussi sous le prisme de l'individualisation des droits, des ressources des jeunes et des ressources familiales.
- Créer un groupe technique intersectoriel qui aurait pour missions : de lister les besoins de base des 18-25 dont la rencontre est compromise par les effets de la non individualisation, de faire des propositions de dispositifs de dépassement de ces obstacles (dispositifs matériels et immatériels), de s'adjoindre l'aide de personnes-ressources pour traduire les propositions de façon chiffrée et de conclure par le dépôt des propositions auprès des décideurs politiques.

- Pour éviter toute forme de perte de ressource globale à destination des enfants et des jeunes, il faut réexaminer la question des **allocations familiales** et des **allocations de remplacement de revenu**.

Permettre à tous les jeunes de vivre une vie sociale et culturelle épanouissante

(3.2)

Les investissements socio-éducatifs qui incombent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer son propre développement à tous les niveaux ne doivent pas être « indifférents aux différences ».

Il convient :

- de renforcer les structures associatives qui sont proposées aux jeunes (structures d'accueil pour les jeunes enfants, maisons de jeunes, organisations de jeunesse, centres de sport...)
- de lutter contre le fait que certaines structures associatives ne sont pas réellement utilisées par ceux qui en auraient le plus besoin,
- d'être attentifs à l'accompagnement des publics qui, malgré un renforcement des structures, seraient dans l'impossibilité de s'y inscrire (fragilité psychique, handicap...).

Par ailleurs, la quasi totalité des dispositifs de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société se développe en milieu scolaire ou dans des milieux appartenant à une certaine catégorie socio-économique. Les jeunes en décrochage poussés par d'autres besoins et priorités ne sont pas touchés par ces dispositifs. Raison pour laquelle une fiche mesure est consacrée à cet enjeu jugé nécessaire par le GT (la fiche se retrouve sous l'objectif général 6 de sensibilisation).

Démocratiser **effectivement** le droit à un accueil de l'enfant, le droit de se livrer à des expérimentations sociales et culturelles, constitue un axe de travail du Plan Jeunesse.

Rendre l'enseignement plus égalitaire (3.3)

L'enseignement dans notre pays, malgré tous les efforts des enseignants et la volonté politique affichée de réduire les inégalités qui le traversent et y trouvent l'occasion de se reproduire, est encore trop inégalitaire.

De nombreuses recommandations ont déjà été énoncées en ce sens, mais elles tardent à produire leurs effets. Les attentes portent donc légitimement sur des progrès concrets en la matière.

Faire de la prévention générale une préoccupation partagée par tous les secteurs œuvrant avec la jeunesse. (3.4)

Le Plan Jeunesse devrait proposer de favoriser des actions « réactives » (lutter par exemple contre les violences cachées qui compromettent l'accès ou l'usage plein et entier des supports socio-éducatifs, comme les maisons de jeunes, les clubs sportifs, les écoles...), mais aussi proactives (aller là où les gens sont plutôt qu'attendre qu'ils se mobilisent « d'eux-mêmes ») en renforçant les collaborations entre les actions de prévention, d'éducation non formelle et d'éducation permanente ;

Il propose d'adopter un décret « prévention générale » qui veillerait à organiser/financer cette politique de « prévention générale » à travers trois aspects complémentaires et interdépendants :

- organisation et financement d'associations/institutions qui choisiraient d'agir sur ces violences d'interaction sur le terrain par la mise en place d'actions « réactives », et qui développeraient des actions proactives localisées ;
- détermination d'un engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel des ministres de tutelle dans chacun des secteurs visés afin que la logique de « prévention générale » règle de façon durable ce qui est à l'origine de ces violences d'interaction dans

chaque secteur sur l'ensemble du territoire (Exemples : planification d'une formation/supervision des animateurs et responsables des clubs sportifs sur l'ensemble de la FWB afin que les obstacles à la participation d'enfants et de jeunes de milieux appauvris trouvent leur place ; travailler sur les conditions d'accès matérielles et immatérielles aux stages et autres activités culturelles dans les centres culturels locaux...) ;

- organisation de deux temps de travail annuels entre des acteurs de terrain, les organes représentatifs et les ministres afin de définir l'engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel, et afin d'évaluer les résultats et état d'avancement en la matière. Cette initiative permettrait de reconnaître et d'instituer la capacité d'interpellation politique de toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse.

3.5. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
4.	1.	Intégrer l'orientation comme un processus à long terme et permettre à tous les jeunes et à leurs familles d'avoir un accès à l'information et des occasions multiples de se l'approprier	
4.	1.	1.	Identifier et mettre en place des parcours d'information et d'orientation dans le cadre de l'école, de l'éducation non-formelle et du monde du travail
4.	1.	2.	Permettre aux jeunes de réaliser des stages (d'observation/découverte et d'acquisition de compétences) de qualité dans différents milieux, que ceux-ci soient vécus dans un cadre d'éducation formelle comme non formelle
4.	1.	3.	...
4.	2.	...	
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

L'accessibilité, particulièrement pour les milieux de vie précarisés, des dispositifs d'information en relation avec la valorisation des compétences, l'orientation et les choix de vies. (4.1)

Nous portons notre intérêt ici aux dispositifs qui permettent d'aller chercher les jeunes (et les familles) qui ne feront pas la démarche dans un souci d'égalité des droits, de progrès pour tous et de déconstruction des stéréotypes.

Mieux informer les jeunes et les parents, ce n'est pas poser une couche d'informations supplémentaire, mais bien leur donner les clés pour le traitement de l'information (4.1.1).

Des dispositifs doivent permettre le développement d'information nécessaire pour les jeunes et les parents sur les possibilités d'études et de filières (traitement – décodage), sur les

systèmes scolaires (passerelles, orientation...) et les autres possibilités d'expérience. Il faut veiller à donner l'information et les outils pour décoder.

L'objectif des mesures proposées est ici de :

- renforcer l'**accès et l'appropriation** des jeunes et des familles aux dispositifs d'information et d'orientation :
 - centres PMS
 - centres d'information jeunesse
 - portail Internet global
 - lieux et aides pour identifier les compétences acquises
- favoriser le **relais d'information** (relais généralistes) dans les structures formelles (écoles), non-formelles (AJ, MJ, OJ, Sport...), de mise à l'emploi (Forem, Actiris, Bruxelles-Formation)⁴ et du monde du travail.

Dans ce cadre, la question de la **valorisation de** toutes les filières scolaires, des études qui sont mal considérées, a également été identifiée ainsi que la reconnaissance des diplômes obtenus ailleurs.

Enfin, développer la formation et l'appropriation de l'information utile à ses choix de vie passe également par l'action et l'expérimentation (4.1.2). Le Plan Jeunesse peut, en élargissant la possibilité de réaliser des stages, permettre aux jeunes de découvrir une diversité de réalités afin de l'aider dans son orientation.

3.6. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel.

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
5.	1.	Permettre la réalisation matérielle de trajets de transition	
5.	1.	1.	<i>Permettre au jeune, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement, de développer un "trajet" personnel d'expérimentation ou de transition et de le faire valider par une autorité</i>
5.	1.	2.	...
5.	2.	Faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail	
5.	2.	1.	<i>Promouvoir une culture d'entreprise qui soigne et valorise les pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes ou nouveaux travailleurs</i>
5.	2.	2.	<i>Adapter, harmoniser et simplifier les aides à l'emploi tournées vers les jeunes et les conditionner à un CDI de manière à leur garantir une première expérience professionnelle de qualité</i>
5.	2.	3.	<i>Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés et la formation des travailleurs afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise</i>
5.	2.	4.	...
5.	3.	Assurer le droit au logement pour tous les jeunes	
5.	3.	1.	<i>Afin de favoriser l'accès des jeunes à un logement décent et soutenable, augmenter l'offre de logement en valorisant les espaces existants qui sont occupés ou non occupés</i>

⁴ Interroger à cette occasion le dispositif d'accompagnement des chômeurs

5.	3.	2.	...
5.	4.	...	
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

Le Plan Jeunesse devrait permettre au jeune d'aller vers l'autonomie en lui offrant, s'il le souhaite et dès avant la fin de la scolarité, des possibilités d'expérimenter (5.1), dans un souci d'épanouissement personnel et d'acquisition de compétences. Cela passe par la reconnaissance symbolique (regard de la société sur le jeune dans ce trajet et sur les jeunes en général) et formelle des expériences de vie vécues comme un processus de rupture, de découverte ou d'ouverture (ex. : résidences d'artistes, stages internationaux, entrepreneuriat...).

Pourtant, aujourd'hui, quand des organisations mettent sur pied des programmes qui permettent d'effectuer cette rupture parfois nécessaire, il y a régulièrement des problèmes de statut qui peuvent avoir des conséquences très graves pour les jeunes (ex. stages d'insertion professionnelle...). Les mesures proposées dans ce rapport suggèrent de garantir les droits aux jeunes en phase d'expérimentation.

Un accès à tous les jeunes

Plusieurs études et la comparaison avec différents modèles européens mettent en évidence que les stages et les jobs d'étudiants sont déterminants, mais que leur accès est d'autant plus facile que les jeunes sont issus de milieux privilégiés. Il peut en être de même pour toute forme d'expérimentation. Beaucoup d'expériences butent sur le fait qu'à un moment donné, il y a des jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs proposés. (5.1 – 5.2)

Une préoccupation importante est donc d'ouvrir ces dispositifs, notamment ceux favorisant la mobilité internationale, à tous les jeunes. C'est aussi faciliter un nouvel accès aux études et formations quand on a arrêté sa scolarité pour mener d'autres expériences. (5.1)

Une insertion durable sur le marché de l'emploi (5.2)

Une première expérience de qualité

« Les premières expériences sur le marché du travail conditionnent fortement la trajectoire professionnelle. Un bon départ facilite l'insertion et jette les bases d'une carrière intéressante alors qu'un échec est difficile à rattraper (OCDE 2010 :176) »⁵

Une insertion durable de tous les jeunes sur le marché de l'emploi passe par la sécurisation de leurs parcours via un emploi pérenne de qualité facilitant l'indépendance financière et l'autonomie.

Le Plan Jeunesse devrait veiller à ouvrir la possibilité d'obtenir cette première expérience de qualité sur le marché du travail, première expérience qui, dans l'idéal, devrait donner des perspectives d'avenir et d'indépendance, répondre aux besoins premiers du jeune et viser à son bien-être et à son émancipation. Une étude⁶ a récemment démontré que les jeunes accordaient davantage d'importance à l'aspect social du travail qu'à son côté instrumental.

⁵ Quel est le modèle de transition des jeunes vers l'indépendance en Communauté française? Que résulte-t-il de sa comparaison avec les autres modèles européens? Recherche commanditée par le Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Rapport Final p 29 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

⁶ « Les jeunes, le travail et l'emploi, Enquête auprès des jeunes salariés en Belgique francophone », Patricia Vendramin, Fondation Travail Université, 2008.

Améliorer l'intégration des jeunes dans l'entreprise (motivation du jeune dans son travail et intégration parmi les autres travailleurs), c'est d'abord investir dans le capital humain et favoriser la transmission de savoirs, deux dispositifs utiles pour les entreprises. (5.2.1)

Des bonnes pratiques existent en la matière. Comme celles qui se font dans la fonction publique en termes de possibilité pour les travailleurs de faire une formation pendant un an et d'être remplacé par un jeune pendant cette période afin de permettre au jeune d'accomplir une première expérience valorisable par la suite.

Ou encore : encourager le tutorat (5.2.3) par des travailleurs plus expérimentés, ainsi que la formation afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière (cfr plan tandem dans le non-marchand ou knowledge lift⁷ en Suède). À travers l'investissement dans des formations continuées, un volume d'emploi stable va être « libéré », permettant l'embauche d'un jeune. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement spécifique par un travailleur formé au tutorat.

Une insertion durable

« Le site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, répertorie pas moins de 116 mesures pour l'emploi, dont 25 mesures s'adressent plus spécifiquement aux jeunes travailleurs de moins de 26 ans »⁸

Le cumul de dispositifs (plans d'embauche...) entraîne souvent le jeune dans une spirale démotivante car il ne facilite pas l'ancrage du jeune dans une profession, un métier, ne favorise pas l'intégration dans une équipe, une entreprise... De plus, ces plans d'embauche, financièrement très attractifs pour les employeurs et très peu contrôlés qualitativement, provoquent des effets d'aubaine qui ne se justifient pas forcément par la création d'emplois (durables et de qualité).

Le CDI reste le contrat le plus sécurisant, il permet des perspectives d'avenir et d'indépendance (crédits...), et devrait être davantage promu par les pouvoirs politiques (5.2.2). Ainsi, conditionner par exemple les aides à l'embauche octroyées aux entreprises à la signature d'un contrat à durée indéterminée au terme d'une formation de qualité (comme c'est le cas pour les PFI flamands) serait une proposition qui limiterait le turn-over et encouragerait l'entreprise à former de jeunes collaborateurs motivés par la perspective d'une carrière en leur sein.

Une tension a été constatée entre la nécessité d'une harmonisation et d'une simplification des différents plans d'aide à l'embauche existants et la volonté de pouvoir fournir à chaque jeune une solution « sur mesure ». Au moins un accompagnement personnalisé est souhaité (à bien distinguer du contrôle).

Un accès au logement pour acquérir une indépendance (5.3)

Le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable concerne aussi les jeunes. L'offre de logement présente un rapport qualité/prix défavorable pour les demandeurs et la cherté du foncier empêche le jeune d'y accéder.

Il s'agit de faciliter la prise d'indépendance des jeunes par un accès au logement sous forme de (co)location ou d'acquisition. Cet accès facilité passe par une augmentation de l'offre et par le développement de nouvelles formes d'habitat (groupé, colocation, intergénérationnel).

⁷ Le Knowledge lift permet à des travailleurs actifs, sur base volontaire, d'interrompre leur carrière pour reprendre une formation

⁸ Idem p 37 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

La colocation est l'un des axes de travail sur lequel il est le plus simple de travailler. En effet, le bail va bientôt être une compétence transférée et il faut profiter de ce transfert pour proposer un changement des réglementations. La colocation doit être facilitée par une définition légale qui ne pénalise ni n'empêche la solidarité entre les colocataires.

Cette disposition doit s'accompagner d'incitants pour permettre une utilisation plus rationnelle du bâti existant et d'une campagne de communication pour sensibiliser la population aux possibilités existantes en termes de types d'habitat « alternatif » : colocation, habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.

Les questions de la salubrité et de la sécurité se posent également pour les jeunes comme pour tous les publics précarisés. Des dispositifs d'aides financières sont à mettre en œuvre pour accéder à des logements décents.

3.7. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
6.	1.	Soutenir le travail de sensibilisation à l'école	
6.	1.	1.	Susciter une réflexion sur les enjeux de société, initier et coordonner des actions de sensibilisation au sein de l'école en encourageant la création de plateformes « CRACS » dans les écoles, sur le modèle des cellules bien-être.
6.	1.	2.	Former les enseignants aux enjeux de société et propositions portés par le secteur associatif et favoriser les collaborations
6.	1.	3.	Former les acteurs du secteur associatif aux réalités du secteur scolaire et aux opportunités de collaboration existantes ou à créer
6.	1.	4.	...
6.	2.	Unifier l'approche de la sensibilisation des entités fédérées partenaires	
6.	2.	1.	Créer un cadre structurel et structurant commun aux régions et à la FWB pour soutenir la sensibilisation des jeunes aux enjeux de société.
6.	2.	2.	...
6.	3.	Soutenir l'action de sensibilisation des jeunes par les jeunes	
6.	3.	1.	Mettre en place un dispositif permettant le soutien de projets ponctuels de sensibilisation portés par des jeunes.
6.	3.	2.	Lancer une campagne sur la consommation responsable au moyen d'un concours de spots réalisés par des jeunes
6.	3.	3.	Créer un dispositif de sensibilisation aux enjeux de société adapté aux jeunes en décrochage scolaire
6.	3.	4.	...
6.	4.	...	
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

De l'inclusion de la sensibilisation à l'école dans les débats (6.1)

La nécessité d'un renforcement des connaissances relatives au fonctionnement des associations d'un côté, du monde scolaire de l'autre, à leurs besoins, aux possibilités de collaboration et aux modes de collaboration possibles s'est ressentie dans les échanges.

Ceux-ci ont permis d'affiner et de rendre les propositions de mesures plus équilibrées, non prescriptives pour le secteur de l'enseignement mais encourageant la rencontre entre ce secteur et les autres secteurs travaillant avec des jeunes.

Dans le secteur de l'enseignement, les décrets « missions » et « citoyenneté » semblent les bases indiquées pour une collaboration.

Le Plan jeunesse devrait mettre en œuvre un dispositif commun permettant aux acteurs de l'école de devenir des acteurs de sensibilisation et de coordonner la sensibilisation au sein de leur école. Ce dispositif, certes semblable à toutes les écoles, serait porteur d'enjeux et de questions spécifiques à chaque école et définis par ses acteurs, et proposerait une forte participation des élèves au fonctionnement du dispositif.

Un cadre structurel et structurant (6.2)

Les initiatives associatives visant la sensibilisation des jeunes aux enjeux de société notamment dans les thématiques de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement, de la sécurité routière, de la citoyenneté, des médias, de la vie affective et sexuelle, de la santé, du développement et des relations Nord-Sud, du développement durable... sont nombreuses.

Il existe un cadre décrétoal au niveau de la FWB pour plusieurs thématiques : éducation à la citoyenneté, éducation aux médias, promotion de la santé... mais, pour d'autres thématiques (environnement...), ce sont les Régions qui, au départ de leur compétence, « financent et stimulent » l'éducation relative à la thématique.

Ainsi, alors que la FWB exerce les compétences d'éducation formelle et non formelle, de formation, de culture, de jeunesse et d'aide à la jeunesse, qu'elle agrée et valide la compétence pédagogique de nombreux acteurs associatifs qui s'adressent aux jeunes, les Régions créent des agréments spécifiques et distincts puis financent, selon des critères propres, les mêmes ou d'autres acteurs associatifs pour exercer des missions de sensibilisation, d'éducation et de formation auprès des mêmes jeunes.

Il s'avère nécessaire de mieux articuler des logiques de financement régionales avec celles de la FWB, et de travailler de manière plus transversale, notamment en matière d'éducation relative à l'environnement, tant dans le contexte scolaire qu'en dehors de l'école.

Renforcer la sensibilisation aux enjeux de société (6.3.)

La sensibilité aux enjeux environnementaux progresse dans toutes les sphères de la société. Or les activités de sensibilisation à l'environnement, particulièrement par et à l'intention des jeunes, n'ont jusqu'ici pas fait l'objet d'une reconnaissance et d'un soutien spécifique et structuré de la part des pouvoirs publics. Le lancement en 2010 Assises de l'éducation relative à l'environnement (ErE) et au développement durable à l'école initiées par les Régions bruxelloise et wallonne et la Communauté française est un premier pas dans cette direction.

La crise économique et financière qui a frappé notre société en 2008, et dont l'impact perdure encore aujourd'hui, interpelle aussi inévitablement les jeunes générations et touche la confiance qu'ils peuvent avoir dans l'avenir. Une sensibilisation aux enjeux économiques et sociaux et à l'impact de l'activité humaine sur ces dimensions doit aussi trouver sa place dans l'action par et pour les jeunes soutenues par les pouvoirs publics. Cela passe par une réflexion sur le développement durable. Le développement durable n'est pas une politique supplémentaire mais une manière de construire des politiques en prenant en compte quatre dimensions :

- Le développement économique, notamment grâce à une économie diversifiée : économie marchande (entreprises privées, échanges commerciaux, etc.), non marchande (hôpitaux, écoles...), publique, sociale (associations, etc.), partage des richesses, etc.
- La cohésion et l'équité sociale : la lutte contre les discriminations, la promotion et la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle, la santé, etc.
- La bonne gouvernance, qui implique une participation élargie pour les décisions et les actions et permet un débat public ouvert, la pluralité des points de vue, la bonne gestion des biens publics, etc.
- La valorisation et la protection de l'environnement : biodiversité, ressources naturelles, aspects énergétiques, etc.

Sensibiliser, c'est développer « la capacité à appréhender des enjeux divers ». Considérant que la sensibilisation entre pairs est efficace, voire plus efficace que celle qui serait portée par d'autres, la participation est alors autant un moyen de sensibilisation qu'une finalité. Cette capacité à appréhender les enjeux de société sera donc renforcée si elle s'appuie sur un processus de co-construction. Des projets de sensibilisation portés par des jeunes sont à soutenir (6.3.1)

3.8. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat.

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
7.	1.	Organiser une animation territoriale favorisant les échanges à différents niveaux	
7.	1.	1.	Mettre en place des dispositifs réunissant, sur un territoire donné, les acteurs du monde du travail, de l'éducation formelle et non formelle pour se concerter sur le parcours des jeunes
7.	1.	2.	...
7.	2.	Stimuler les rencontres intersectorielles	
7.	2.	1.	Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles en prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune
7.	2.	2.	Créer une plateforme qui recenserait l'offre associative et publique existante (dispositifs, ressources) et permettrait l'échange d'expériences.
7.	2.	3.	...
7.	3.	...	
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		

La relation entre tous les acteurs proches de la Jeunesse (formel, non formel) et le monde du travail. ECOLE – EDUCATION NON FORMELLE – MONDE DU TRAVAIL (entreprise, syndicat, non-marchand, artistique, public...) (7.1)

Prendre en compte le jeune dans son milieu de vie, c'est d'abord avoir une image globale, entière de son environnement, sa personnalité, ses compétences... pour articuler son existence en tant qu'individu dans un cadre collectif. Cela suppose des échanges entre les acteurs de la jeunesse, entre le monde de l'éducation non formelle, du travail et de l'éducation formelle pour comprendre et découvrir les différentes expériences menées par le jeune.

Or, un cadre différent engendre un fonctionnement (logique) différent, ce qui rend les échanges, la compréhension et la transposition des pratiques d'un univers vers un autre complexe. Il s'agit donc d'encourager les échanges, les partenariats pour faciliter les transferts d'information et de compétences tout en veillant à les adapter. Mais avant de faire bénéficier les autres secteurs de cette expertise, il faut d'abord qu'elle soit (re)connue par ceux-ci.

Chacun doit pouvoir s'identifier (monde formel/non formel) et puis créer des ponts (7.1). La volonté est de veiller à ne pas faire un mélange des deux où l'école se sentirait envahie et/ou les associations instrumentalisées. Il s'agit de « réinstitutionnaliser » les mandats et les fonctions des acteurs et les faire se rencontrer pour pouvoir créer des ponts, parfois des partenariats dans le respect de l'acteur en face de soi.

Des partenariats existent, mais ils sont souvent ponctuels et locaux, liés à des gens qui se connaissent. Il n'y a cependant pas beaucoup de dispositifs qui institutionnalisent ces partenariats.

La question porte alors notamment sur la sensibilisation aux compétences acquises, attitudes, enjeux professionnels, tout en créant un mouvement de balancier entre les différents mondes. Le monde du travail, qu'il soit public ou privé, doit également faire un mouvement en direction de la jeunesse. La volonté est d'ouvrir, de sensibiliser les décideurs, les recruteurs, les personnes du monde du travail et de leur faire prendre conscience de toutes les compétences utiles acquises pendant le parcours scolaire et en dehors de l'école qui s'avèrent opérantes et offrent une plus-value dans le monde du travail.

Deux pistes d'actions sont relevées :

- Faire « écho » au sein des entreprises, quel que soit le type de jeune (jeune sous statut, issus de l'enseignement spécialisé, porteur de handicap, en décrochage scolaire...), des compétences, attitudes et/ou expériences acquises dans l'école et hors de l'école. La diversité des aptitudes est à mettre en valeur.
- Mettre en œuvre une dynamique interactive entre des secteurs qui apprendront ainsi à se connaître. L'objectif est de réduire l'écart entre les différents « mondes » par un échange dynamique facilitant la compréhension de « vocabulaires » et de logiques d'action différents et de permettre au monde du travail d'intégrer des valeurs qui viennent de l'école et du non formel...

La valorisation des compétences passe aussi par un soutien pédagogique aux professionnels ou volontaires qui accompagnent les jeunes. Ce soutien pédagogique doit être ciblé en fonction du type d'encadrant et de public.

La question de la relation entre le monde de l'enseignement et l'éducation non formelle est particulièrement prégnante dans les questions de sensibilisation aux enjeux de société. (voir point 6.1)

Un dialogue et une coopération inter sectorielle (7.2)

La création d'un dispositif de concertation intersectoriel (7.2) fort (en tirant les leçons de l'expérience des CAAJ ou des Commissions communales de l'accueil) pour éviter les « trous » entre les dispositifs, dans lesquels tombent invariablement les jeunes les moins favorisés est également proposé. Ce dispositif pourrait être prévu comme un des outils de travail du décret « prévention générale » énoncé précédemment. La participation des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté en communication permanente avec des familles qui connaissent l'appauvrissement, devrait y trouver une place, comme « veille active » d'une vision qui repose sur l'autonomie et l'émancipation des populations appauvries ; symétriquement, toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse devraient pouvoir trouver dans ce dispositif l'occasion d'exprimer leurs interpellations politiques.

L'opérationnalisation de ce dispositif devrait être confiée à un groupe de travail qui comporterait au moins des acteurs de terrain et des organes représentatifs des associations. Ce dispositif est à articuler avec les mesures favorisant la coopération entre acteurs.

3.9. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

Plan Jeunesse – Objectifs généraux			
0.	Doter les politiques de jeunesse d'un cadre politique fort et partagé		
1.	Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes		
2.	Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser		
3.	Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes		
4.	Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel		
5.	Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel		
6.	Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels...) par et à destination des jeunes		
7.	Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat		
8.	Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes		
8.	1.	Proposer une image de la jeunesse plus nuancée et objectivée	
8.	1.	1.	<i>Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à l'image médiatique des jeunes en objectivant l'analyse par de l'expertise, des outils (baromètres...) et en favorisant la mise en perspective des impératifs des professionnels par la multiplication des points de vue</i>
8.	1.	2.	...
8.	2.	Renforcer la capacité des jeunes à se médiatiser	
8.	2.	1.	<i>Développer l'aide à la démarche médiatique pour les jeunes et renforcer les possibilités de diffusion de leurs réalisations</i>
8.	2.	2.	<i>Développer un catalogue en ligne répertoriant les productions médiatiques réalisées par des jeunes ou groupes de jeunes, sur toutes thématiques et pour tous publics</i>
8.	2.	3.	...
8.	3.	...	

Le Plan Jeunesse devrait favoriser des lieux d'échanges avec les jeunes pour pouvoir dialoguer et finalement en arriver aux questions des responsabilités des médias et du public par rapport au discours. Cela ne va pas que dans un seul sens. Ces lieux d'échanges (8.1) doivent être alimentés par des analyses objectives (baromètres, enquêtes...) et permettre l'échange entre les attentes des jeunes et les impératifs professionnels des médias. Un cadre récurrent à la task force jeunesse dans ses rencontres avec la RTBF est à soutenir.

Un soutien à la réflexion et à l'action des médias de service public qui médiatisent les jeunes avec des objectifs éducatifs et citoyens est à apporter.

Développer la capacité des jeunes à se médiatiser et favoriser leur production médiatique, (8.2), c'est aussi faire de l'éducation aux médias. C'est permettre aux jeunes d'utiliser les codes, de les comprendre et d'exercer leur regard critique.

Cela suppose aussi de faire la différence entre le processus intime de création d'un projet jeune et la médiatisation du produit final pour éviter l'effet intrusif du média. Les dispositifs doivent pouvoir intégrer le cas échéant cette distinction.

Enfin, il y a un besoin de capitalisation des productions médiatiques « jeunes » existantes et des fenêtres sont à ouvrir pour les productions jeunes sur les médias traditionnels.

4. Orientations générales et cadre de référence

L'articulation et la cohérence entre les politiques de Jeunesse passe par l'affirmation d'une vision forte et de valeurs référentielles.

« Aujourd'hui plusieurs référentiels d'action publique coexistent dans la définition et la mise en œuvre des politiques de jeunesse.⁹ (...) Classiquement on peut clairement distinguer

- un référentiel émancipateur (l'autonomie comme valeur, le jeune comme sujet de droit ; l'encouragement à la participation, fortement structurant dans le secteur des organisations de jeunesse et, quoique de manière plus ambivalente, dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse. Non sans contradictions internes, ce référentiel émancipateur s'accompagne et se décline parfois dans un discours « victimatoire » (les jeunes discriminés, défavorisés, ghettoïsés, etc..) et qu'il faut par conséquent « comprendre ».
- un référentiel sécuritaire (qu'Andrea Rea qualifie de « paradigme de la pacification urbaine » ; les jeunes comme source d'incivilités et d'insécurité => augmentation du contrôle social et spatial, activités occupationnelles...) qui inspire davantage les politiques fédérales (Ministère de l'Intérieur et en partie la politique des grandes villes), régionales, et surtout communales. Ce référentiel sécuritaire se décline quant à lui parfois dans un discours stigmatisant et implicitement ethnicisant.

Ces référentiels sont segmentés et hiérarchisés (...). S'agissant d'un plan jeunesse qui ambitionne de dépasser une approche strictement sectorielle au profit d'une approche transversale et multi-niveaux, la coexistence de plusieurs référentiels politiques s'avère problématique. Les répercussions de cette incohérence sont importantes sur la légitimité et la lisibilité des politiques telles qu'elles sont vécues par les bénéficiaires finaux (les jeunes donc) et par les acteurs sociaux (asbl, écoles, communes, etc.) sur lesquels ces politiques reposent. Et donc, par effet retour, sur la légitimité de l'Etat (tous niveaux de pouvoir confondus) et des responsables des politiques de jeunesse.¹⁰

Par exemple, le discours d'aujourd'hui est assez paradoxal : moins le jeune est qualifié, moins il a de compétences, plus on lui demande de se mettre en projet. Le Plan Jeunesse doit proposer des mesures d'accompagnement des jeunes à développer leurs projets sans que cela ne devienne une injonction paradoxale. Des dispositifs qui accompagnent l'établissement d'un projet de vie et d'un plan de transition, dans un esprit de mise en réseau et de coordination des différents acteurs et sans s'appuyer sur des injonctions paradoxales existent. Ils sont à amplifier.

Ce constat avancé dans la note d'étayage a été largement partagé par les participants aux différents groupes de travail préparatoires au Plan Jeunesse. La cohérence et l'articulation des politiques de jeunesse supposent des choix affirmés par la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Dans cette perspective, c'est le référentiel émancipateur qui est retenu unanimement. Il devrait s'articuler autour de 5 principes référentiels, fondement du Plan Jeunesse.

⁹ Note d'étayage Plan J-CFWB – FUSL-ALTER page 122. Pour rappel, un référentiel, qui est un autre mot pour "idéologie", est le cadre de référence, la matrice cognitive, discursive, à travers lesquels sont définis la nature des problèmes, ou des enjeux et la manière dont les politiques publiques y répondent.

¹⁰ Note d'étayage Plan J-CFWB – FUSL-ALTER page 122

4.1. L'émancipation citoyenne et les conditions matérielles pour son accessibilité à tous les jeunes (individualisation des droits)

L'éducation permanente fonde les pratiques pédagogiques liées aux différents dispositifs ou aux différentes mesures à mettre en œuvre. L'éducation permanente « vise l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux et culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics »¹¹. Ce principe reconnaît le rôle essentiel de la vie associative par la dynamique qu'elle engendre dans la société. Elle permet l'expérimentation, de nouvelles formes d'organisation, d'apprentissage, de service, de revendication. Par ce fait, l'éducation permanente et la vie associative ont une fonction d'anticipation sociale et d'émancipation du citoyen, jeunes inclus. Elle est génératrice de solidarité et se caractérise par une articulation de l'expression individuelle et de la dimension collective, de l'action de proximité et de l'action universelle. Sa dimension émancipatrice joue un rôle significatif par ses méthodes actives et participatives et par son action volontaire de citoyenneté quant à la mise en œuvre du lien social créateur de solidarités.

Pourtant, cette fonction et les compétences qu'elle permet d'acquérir ne sont pas toujours clairement identifiées par les autres secteurs de la Fédération. Une valorisation de cette fonction semble donc indispensable.

Mais, tout en réaffirmant le principe de l'émancipation citoyenne dans ce Plan Jeunesse, il y aurait une grande indécence à faire l'impasse sur la situation de précarité grandissante et d'exclusion sociale (pour cause de pauvreté, mais aussi de handicap, de fragilité mentale, de culture...) dans lesquelles se débattent trop de jeunes et de familles, avec des conséquences dramatiques pour eux ; on peut penser notamment au fait d'être contraint d'inventer sans cesse des pratiques de débrouille tout en introjectant un fort sentiment de culpabilité. Cette culpabilité est réellement produite par une série de politiques qui véhiculent des vulgates comme « qui veut peut », « qui cherche trouve », malgré tous les démentis que leur apportent les faits. Nous sommes confrontés là à un déni de réalité.

Il y a lieu de se préoccuper parallèlement des ressources matérielles et immatérielles qui permettent à tous les jeunes d'exister avec « du vent dans la tête ».

Une disposition politique symbolise une telle indécence : c'est la non-individualisation des droits sociaux. Même si cette politique est pour l'instant fédérale, elle a des impacts énormes sur les politiques communautaires et régionales, puisque ces niveaux de pouvoir doivent compenser sur leurs propres budgets les inégalités que la première produit, non sans effets en cascade :

- sur l'orientation même des politiques dont les secondes ont la responsabilité (désorientation du travail éducatif, culturel et social) ;
- mais surtout sur les citoyens eux-mêmes (dont le développement « personnalisable » est compromis).

La dimension émancipatrice ne peut donc se concrétiser sans cette préoccupation des ressources matérielles.

¹¹ Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente – MB 26_08_2003
Art 1er

4.2. La prévention « naturelle », notion transversale aux politiques de jeunesse

La notion de prévention générale pointe en tout premier lieu l'impact intolérable des **violences de structure** qui s'exercent dans la société et qui sont le fait des marchés insuffisamment régulés : marché du travail, du logement... Il convient également de sortir les champs de la santé, de l'éducation... de cette logique de marché.

La « prévention naturelle » concerne la diminution du poids de ces violences de structure, diminution qui peut être obtenue par des politiques structurelles régulatrices à mettre en œuvre dans le cadre d'un Plan Jeunesse.

Soulignons également l'existence d'un autre type de violences, que l'on peut appeler **violences d'interactions**, et qui échappent le plus souvent aux regards comme d'ailleurs aux sanctions. Nous avons affaire ici à toutes les formes de discrimination quotidiennes, de stigmatisation, de violence symbolique (comme celles qui transforment les jeunes en prescripteurs de consommation pour leurs parents, comme celles qui découlent de l'hypersexualisation de la société et notamment de l'espace public, etc.).

Cette approche permet de lire les comportements éventuellement violents des jeunes contre eux-mêmes (assuétudes, dépression, suicide...) ou contre les autres comme une conséquence du cumul insupportable des deux formes de violence précitées. Cela demande qu'on s'attaque à ce cumul, plutôt que d'aborder ces comportements sous le couple « prévention (de la délinquance) / répression de celle-ci ». Dans cette conception, on ne prévient donc plus des comportements, mais on s'attaque à leurs causes, dont on entend diminuer l'impact :

- les inégalités de structure (un des volets de la prévention « naturelle », l'autre consistant en des investissements permettant à tous des expérimentations culturelles, politiques, sociales...);
- les violences quotidiennes peu visibles qui s'y ajoutent (prévention « générale »).

Il convient, à partir de cette définition, de créer un dénominateur commun pour tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, au-delà, pour tous les acteurs (régionaux ou locaux) qui sont au travail dans le domaine socio-éducatif.

Ceci correspond à la fois à une nécessaire reprise d'initiative de la « Communauté française » dans les matières dont elle a la responsabilité (elle doit définir fermement ce qu'elle veut pour sa jeunesse) et à une harmonisation des politiques qui touchent à ses compétences.

Ceci implique que l'enjeu de « prévention générale » devienne un enjeu transversal et ne soit plus la seule responsabilité fondamentale du secteur de l'aide à la jeunesse¹². « *La notion de prévention renvoie, pour la majorité des secteurs de la Fédération, à un ensemble d'actions positives et dynamiques visant à prémunir les enfants et les jeunes des violences de système et à leur ouvrir les voies de la participation et de l'autonomisation. L'énonciation et l'affirmation d'un dénominateur commun entre les multiples acteurs de la Fédération leur permettront de se re-connaître et d'entamer les meilleures collaborations dans l'intérêt des enfants et des jeunes, sur des bases philosophiques claires et partagées* ».

¹²Cette proposition ne signifie évidemment pas que chaque secteur doit se voir attribuer une mission de prévention générale, mais bien que chacun, dans l'exercice de ses missions propres, se sent concerné par la diminution des violences peu visibles qui peuvent affecter cet exercice ; **à titre d'exemple**, l'incompréhension « culturelle » entre parents et enseignants (par rapport à la mission d'instruction de l'école), les limites peu visibles d'accès à des occasions d'émancipation ou de solidarité (par rapport au développement de politiques culturelles pour les jeunes), les effets pervers du travail en réseau, qui peut surexposer les familles fragilisées (pour les politiques transversales), etc.

4.3. La coopération intersectorielle, à favoriser dans une dynamique d'échanges

Les cultures se construisent aux contacts des autres, elles ne sont pas imperméables. Des contacts et échanges continus entre des secteurs qui développent des modes de fonctionnement, des vocabulaires et des logiques différentes provoquent un phénomène « d'acculturation », c'est à dire un travail de réinterprétation, d'emprunts sélectifs et de réappropriation des compétences et des pratiques. Les mondes du travail, de l'enseignement ou de la jeunesse ont leur logique propre. La pression mise sur l'enseignement semble, pour beaucoup, trop forte. Les attentes sont énormes alors que les responsabilités sont partagées.

Le Plan Jeunesse propose de mettre en œuvre une dynamique qui favorise un phénomène « d'acculturation » sans perte d'identité de chacun des espaces. Il s'agit de poser les 3 espaces comme des espaces d'apprentissage, ce qui rappelle la nécessité pour chacun de ces espaces de s'adresser aux personnes qui les fréquentent comme des personnes en progrès. Il est donc de la responsabilité de chaque espace de proposer un cadre qui permette cette évolution.

Mais ce cadre doit aussi s'inscrire dans la dynamique, le processus d'échange et de partage entre les acteurs des différents secteurs (éducation formelle/ non formelle, école/organisation/monde du travail) pour permettre ce travail de réinterprétation et de réappropriation.

La relation entre tous les acteurs proches de la Jeunesse – ECOLE – EDUCATION NON FORMELLE – MONDE DU TRAVAIL (entreprise, non-marchand, artistique, public...) passe par la création de structures ou d'espace sur un territoire¹³ donné réunissant les acteurs du monde du travail, de l'éducation formelle et non formelle pour se concerter sur le parcours des jeunes (compétences utiles à acquérir, offre et demande de formation), avec pour effet complémentaire le croisement des vocabulaires spécifiques aux différentes sphères.

Les structures sont à concevoir comme espace intermédiaire « indépendant », articulant public-privé, qui s'entendent tout à la fois comme un ensemble de *structures* et de *démarches* ayant pour objectif de créer, développer, renforcer et soutenir

- une dynamique d'*échange*,
- une dynamique de *communication*
- une dynamique de *transmission*
- et une dynamique de *croisement des vocabulaires et des cultures*

Cette dynamique doit être, pour les organisations de jeunesse, l'occasion de mieux valoriser et faire reconnaître les compétences en citoyenneté active et responsable qu'elles permettent aux jeunes d'acquérir.

Enfin, une condition de réussite du Plan Jeunesse est la poursuite du travail en concertation avec les secteurs. « *Le politique, s'il souhaite poursuivre en cohérence avec les intentions participatives annoncées jusqu'à présent, doit par la suite et de manière durable associer activement les membres du groupe de travail, et avec eux, leurs institutions. Pour que le chemin entamé pour la jeunesse perdure et s'inscrive dans une solidarité de fait des acteurs de terrain autour de la question centrale de la jeunesse dans notre société. Telle est la condition d'une démarche citoyenne porteuse d'avenir* »¹⁴

¹³ Plus grand qu'une commune, plus petit qu'une région

¹⁴ Conclusion du rapport du GT Valorisation des compétences des jeunes, orientation et choix de vie
Plan Jeunesse - Rapport de synthèse et proposition de mesures des Groupes de Travail
Tr@me SCRL – Juin 2012

4.4. L'affirmation des valeurs éducatives et de l'expérimentation

Les parcours des jeunes aujourd'hui n'ont plus de caractère linéaire, ils sont souvent fragmentés, composés d'aller et retour et d'expériences diverses. Le Plan Jeunesse devrait prendre comme posture politique d'offrir au jeune la possibilité de l'expérimentation : cela signifie que quand il s'intègre dans un projet, le plus important est le processus, pas nécessairement le résultat final.

Cette possibilité d'expérimentation est notamment proposée dans le cadre des structures associatives. Elle s'inscrit dans un travail d'accompagnement du jeune à la construction de ses projets de vie. Cet accompagnement se veut sécurisé notamment en termes de statuts et de droits préservés pour le jeune.

La nécessité d'une vision politique de la jeunesse plus forte affirmant sa philosophie éducative sous-jacente devrait également être une préoccupation du Plan Jeunesse. L'évolution institutionnelle a donné aux Régions des compétences thématiques dont certaines comportent un aspect éducationnel ou de sensibilisation. Le Plan Jeunesse devrait viser à permettre une meilleure articulation des politiques aux différents niveaux de pouvoirs tout en réaffirmant la compétence éducationnelle de la FWB.

4.5. Une insertion citoyenne construite sur l'autonomie et l'indépendance

Le Plan Jeunesse recherche l'insertion citoyenne (sociale, politique, culturelle et économique) des jeunes, pas seulement professionnelle. Des enjeux d'intégration sociale sont posés, mais comment fait-on la balance entre intégration sociale et transformation sociale, culturelle et économique, considérant le jeune comme un citoyen ? Un jeune n'est pas un adulte en devenir mais existe en soi.

Ce principe référentiel est donc porteur d'une vision globale (holistique) du jeune, comme citoyen et cherche à se positionner sur les enjeux globaux et transversaux. Tous les aspects sont à prendre en compte dans les projets de vie des jeunes (freins et leviers à l'autonomie et l'indépendance, égalité des chances...).

L'insertion citoyenne a pour objet l'accès à l'autonomie (capacité d'agir par soi-même, à se construire un projet, à se forger une opinion... qui peut se développer dès 12 ans) et à l'indépendance (capacité de subvenir à ses besoins) de tous les jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles. La continuité entre le processus d'autonomisation qui caractérise un projet mené en situation de relative dépendance et le processus d'indépendance qui porte sur la capacité à se donner les moyens de mener ce projet en garantissant sa subsistance doit être assuré. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le fait d'être autonome et le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi. Il peut y avoir d'autres lieux où on exprime son autonomie et où on construit sa capacité d'indépendance.

En ce qui concerne l'autonomie, le Plan Jeunesse devrait mettre l'accent sur les dispositifs d'information et d'orientation et leur accès à tous les jeunes et leur famille.

En ce qui concerne l'indépendance, au-delà de la question de l'individualisation des droits, évoqué en lien avec le principe de la prévention naturelle, d'autres mesures sont à prendre pour faciliter l'accès à l'indépendance et sécuriser la transition. Ces mesures concernent essentiellement l'emploi et le logement.

5. Cahier des mesures

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes

1.1. Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes comme posture éducative, dans une optique d'éducation permanente et d'émancipation

Mesure 1.1.1.

Promouvoir une dynamique associative qui favorise la participation de tous les jeunes :

- en renforçant le niveau local ;
- en lui donnant les moyens financiers, logistiques et humains de se projeter dans l'avenir ;
- en reconnaissant sa valeur ;
- en prenant en compte la diversité des acteurs ;
- dans une optique d'éducation permanente et d'émancipation.

Source : GT 1 Mesure 7

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à renforcer la reconnaissance de la valeur de la dynamique associative en lui donnant les moyens financiers, humains et logistiques (matériel, infrastructures) et en prenant en compte la diversité des acteurs.

Elle nécessite le développement de mesures d'accompagnement :

1. La participation n'est possible que si les jeunes se sentent outillés. Ce sentiment est lié à l'estime de soi. L'identification et la valorisation de ses compétences par le jeune sont à développer.
2. La sensibilisation et la formation des professionnels et des volontaires à la dimension de la participation citoyenne sont à intégrer dans la formation de base et continuée de tous les cadres éducatifs.
3. Tous les jeunes ne sont pas égaux devant la participation. Des mesures sont à développer pour permettre son accessibilité à tous, comme par exemple l'organisation d'activités ouvertes par les opérateurs associatifs afin de faire connaître leur action auprès d'un plus grand public ou la formation des cadres à l'accueil de publics précarisés.

Les auteurs veulent également porter l'attention sur l'importance de l'action au niveau local.

Objectifs poursuivis

Développer une posture « participative et émancipatrice » dans les politiques de la Jeunesse en mettant en avant la dynamique associative et les projets qui l'intègrent.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La vie associative est un lieu de participation, de formation et de développement des jeunes et de leurs projets de vie entre pairs. Elle permet l'expérimentation, le développement des attitudes de citoyenneté et favorise l'apprentissage de la vie en groupe.

La participation commence avant 12 ans, d'où l'importance de partir d'une posture générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles favorable à la participation et à l'émancipation des jeunes dans ses politiques.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les Ministres de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Sports, de l'Education permanente, de l'Enfance, des Pouvoirs locaux.

Acteurs concernés

Le secteur associatif.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Le décret OJ.
- Le décret CJ.
- Le décret EP.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

La mesure nécessite un maintien voire une augmentation de l'investissement dans le secteur associatif.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Dispositifs de formation des cadres à développer.

Impacts attendus

- Une amélioration de l'estime de soi et une valorisation des jeunes.
- Un renforcement des attitudes de citoyenneté (si la société prend en compte l'avis des jeunes).
- Un renforcement des liens sociaux (cohésion intergénérationnelle).
- Un apprentissage de la vie en groupe.

Mesure 1.1.2.

Inscrire la dimension de participation citoyenne du jeune dans la formation de base et continuée de tous les acteurs éducatifs (éducation formelle et non formelle) et les encourager à la formation.

Source : GT 1 Mesure 11

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La formation des acteurs éducatifs à la participation citoyenne des jeunes doit se faire :

- selon les principes de l'éducation permanente : (ou de l'éducation non-formelle, si on se réfère aux textes européens) qui donne aux individus et aux communautés les moyens d'agir sur leur environnement et la société, dans une optique de développement personnel et d'émancipation.
- en les sensibilisant à l'importance de l'attitude/la posture face au jeune (une attitude qui reconnaît l'importance de leur avis) et de l'authenticité de la démarche : les jeunes ne sont pas dupes, ils se rendent rapidement compte de l'authenticité de la démarche (veut-on réellement qu'ils participent ou simplement les manipuler ou les instrumentaliser ?). Par ailleurs, favoriser la participation ne passe pas nécessairement par des méthodes mais d'abord par une attitude face au jeune, une manière de le reconnaître dans ses expériences et son avis.
- en proposant des méthodes leur permettant d'expérimenter eux-mêmes la participation lors de leur formation : si on veut que les acteurs éducatifs puissent utiliser des

méthodes actives et participatives dans leur travail/engagement bénévole, il importe qu'ils aient pu expérimenter eux-mêmes les bienfaits et méthodes participatives lors de leur formation.

- en rendant ces formations accessibles (pour tous les publics, tous les budgets, tous les agendas) : il est nécessaire de prendre en compte différents facteurs liés à l'accessibilité (les emplois du temps des volontaires et salariés, la durée de la formation, le caractère résidentiel ou non des formations, le coût de celles-ci...).

Objectifs poursuivis

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Agir sur les leviers que sont les acteurs éducatifs de tous secteurs nous semble la méthode la plus efficace pour instiller des comportements plus favorables à la participation des jeunes.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

La CIM.

Acteurs concernés

Toutes les structures associatives et publiques qui forment des cadres éducatifs (professionnels comme bénévoles), en ce compris les enseignants.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Toutes les structures associatives et publiques touchées par la thématique.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Tous les textes législatifs réglementant la formation (secteur de la jeunesse, de l'éducation permanente, de la culture, du sport, de l'aide à la jeunesse...)

Mesures d'accompagnement souhaitables

- La diffusion de définitions de la participation ou d'échelles de participation, afin que les différents secteurs puissent s'y référer.
- Favoriser le développement de Recherche – Action – Formation qui permette à des collectifs d'acteurs de construire ensemble des outils et modules de formation en lien avec les thématiques qui les traversent.
- Organiser des modules de formation communs aux différents secteurs et des formations mixtes (rassemblant des acteurs issus des différents secteurs).
- Une question qui a été soulevée mais n'a pas eu l'occasion d'être approfondie par le groupe est celle de la définition (ou non) de standards minimums de formation.

Impacts attendus

- Une attitude de tous les acteurs de l'éducation globalement plus favorable à la participation des jeunes.
- La diffusion dans la société d'une mentalité plus favorable à la participation citoyenne.
- La mise à disposition et la création d'outils participatifs pour tous les acteurs de l'éducation.

Mesure 1.1.3.

Investir dans l'accessibilité de la vie associative pour tous les jeunes en développant une politique de formation globale qui outille tous les acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels sur l'accueil des publics précarisés et la réduction des obstacles à leur participation.

Source : GT 3 Mesure 4

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Les investissements socio-éducatifs qui incombent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer son propre développement à tous les niveaux ne doivent pas être « indifférents aux différences ». Les associations subventionnées par la FWB sont en théorie ouvertes à tous, mais beaucoup de freins à la participation de certaines catégories de jeunes existent néanmoins.

Il convient :

- de renforcer les structures associatives qui sont proposées aux jeunes (structures d'accueil pour les jeunes enfants, maisons de jeunes, organisations de jeunesse, centres de sport...)
- de lutter contre le fait que certaines structures associatives ne sont pas réellement utilisées par ceux qui en auraient le plus besoin,
- d'être attentifs à l'accompagnement des publics qui, malgré un renforcement des structures, seraient dans l'impossibilité de s'y inscrire (fragilité psychique, handicap...).

Concrètement, cette mesure générique peut être mise en œuvre en développant une **politique de formation globale** qui permette à tous les travailleurs socioéducatifs de s'approprier une analyse sociopolitique pour comprendre les mécanismes d'exclusion et d'appauvrissement, et qui outille pour mieux comprendre la réalité, la culture et les attentes des familles subissant la pauvreté. Un plan de travail établi dans le temps devrait mettre en place une intégration progressive de ces contenus dans la formation initiale des éducateurs, enseignants, animateurs, assistants sociaux et santé communautaire afin de doter chacun de ces connaissances et ressources sur le terrain. Des modules de formation en rapport avec ces contenus devraient également se développer davantage dans les différents dispositifs de formation continuée et de formation, via des acteurs de l'éducation permanente. Pour ce faire, la reconnaissance d'acteurs-ressources en capacité de donner ces formations devra être structurée et financée, au départ de ce qui se pratique actuellement sur le terrain dans une logique idéologique et méthodologique d'éducation permanente.

Il pourrait également être utile de renforcer les dispositifs de formation initiale et continuée de tout type de cadre en contact avec les jeunes à la pratique culturelle et au dialogue interculturel et de sensibiliser les CA des associations à la formation de leurs cadres salariés et volontaires et leur en fournir les moyens.

Objectifs poursuivis

- Permettre à tous les travailleurs socioéducatifs de s'approprier une analyse sociopolitique pour comprendre les mécanismes d'exclusion et d'appauvrissement, et qui outille pour mieux comprendre la réalité, la culture et les attentes des familles subissant la pauvreté.
- Augmenter la capacité des associations à pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques et la culture de différents publics-cibles (jeunes précarisés, jeunes porteurs de handicap, jeunes fragiles psychologiquement, jeunes porteurs d'identités culturelles différentes...).

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

L'objet des formations est de permettre aux acteurs des politiques de jeunesse de mieux identifier les freins à la participation, proposer des solutions pour les lever :

- Freins financiers : envisager une souplesse dans les règlements (paiement mensuel ou trimestriel, supprimer le non-remboursement en cas de non-participation, possibilité de prêt de matériel...).
- Freins liés au type d'activités proposé et à leur rythme : pour certains publics, c'est impossible de s'engager pour un an, ou de participer de manière régulière, ou de respecter des délais d'inscription stricts... Proposer des activités à court terme peut permettre d'en donner le goût et de s'inscrire éventuellement par la suite dans des programmes plus exigeants en temps et en régularité.
- Freins liés à la mobilité : il est difficile de faire 40 km pour pouvoir s'adonner à son occupation favorite et les jeunes n'ont pas toujours les moyens de s'y rendre. Il arrive que les déplacements soient pris en charge par l'association qui va chercher les jeunes chez eux. Dans cette catégorie « mobilité » peuvent aussi se retrouver les freins rencontrés par les jeunes porteurs d'un handicap moteur (accessibilité en chaise...).
- Freins liés au manque de soutien parental : le jeune peut aussi rencontrer divers obstacles lorsqu'il s'agit de défendre son projet auprès de ses parents. Les activités culturelles, ludiques, de volontariat ou autres ne sont pas toujours bien perçues de la part des parents parce que pas rentables, n'apportant rien... et cela ne touche pas uniquement des populations économiquement précarisées.
- Freins liés à la méthodologie, qu'il faut adapter pour un public plus « en retrait », principalement par un accompagnement et un encadrement adapté.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Ministres de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, du sport, de la culture, de l'éducation permanente.

Acteurs concernés

Les opérateurs de formation d'acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Ministres de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Dispositif particulier « égalité des chances » pour les maisons de jeunes.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

- Ressources humaines : une personne à mi-temps sur une durée de 2 ans.
- Ressources financières : le financement de la conception de modules de formation et de l'intervention de personnes ressources dans ces modules de formation (estimation : 1 000 € par journée de formation).

Mesures d'accompagnement souhaitables

Une réflexion approfondie sur l'accessibilité et les freins à la participation.

Temporalité/calendrier

- 1) Relevé des référentiels de formation dans les différents secteurs.
- 2) Identification des manques en matière de connaissance des publics fragilisés.
- 3) Réflexion avec les opérateurs de formation des différents secteurs sur la manière la plus adéquate d'adapter les dispositifs de formation afin qu'ils outillent les acteurs de terrain à accueillir (mieux) les publics fragilisés.

- 4) Au besoin, aide à la conception de modules de formation pour les opérateurs de formation des différents secteurs et/ou identification de personnes/acteurs ressources pouvant dispenser des modules de formation adaptés.

Impact attendus

- une accessibilité réelle aux richesses du secteur associatif pour tous les jeunes ;
- des associations plus conscientes de l'intérêt de la mixité (de tout type) dans leur public ;
- des associations armées pour ouvrir leurs activités à tous les publics.

1.2. Encourager la création d'espaces de participation et renforcer les dispositifs et initiatives existants

Mesure 1.2.1.

Encourager la création d'espaces de participation et renforcer les dispositifs existants :

- en sensibilisant les décideurs aux différentes formes, modes et lieux de participation ;
- en créant ou renforçant les espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes (initiatives informelles, conseil de participation en milieu scolaire, secteur associatif, conseils consultatifs...) ;
- en reconnaissant leurs initiatives et en les accompagnant si nécessaire dans l'expérimentation ;
- en donnant aux jeunes les moyens de prendre de réelles responsabilités ;
- dans un cadre stimulant et non-contraignant.

Source : GT 1 Mesure 8

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à créer ou renforcer les espaces de participation dans les lieux de vie des jeunes (initiatives informelles, conseil de participation en milieu scolaire, secteur associatif, conseils consultatifs...) en donnant aux jeunes les moyens de prendre de réelles responsabilités.

L'approche choisie est qu'il faut informer et sensibiliser au maximum les acteurs de terrain et les décideurs de l'intérêt de la participation des jeunes aux décisions qui les concernent, mais ne pas la contraindre.

La mesure vise à la participation des jeunes aux décisions qui les concernent autant dans les structures qui leur sont réservées (conseils de jeunes, conseils de participation...) que dans les structures « tous publics » (conseils d'entreprise, AG et CA d'associations...).

Un accompagnement des jeunes dans leur expérimentation est à développer au sein de ces espaces de participation.

La mesure vise également à considérer les initiatives informelles des jeunes comme des expériences de participation : il ne faut pas nécessairement faire partie d'une institution ou se rattacher à un cadre pour être reconnu comme exerçant de la participation.

Objectifs poursuivis

Développer une posture participative dans les politiques de la Jeunesse en mettant en avant la dynamique associative (ou publique) et les projets qui l'intègrent.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Le Ministre de la Jeunesse et son administration.

Acteurs concernés

Toutes les structures associatives.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- Le Conseil de la Jeunesse.
- Le CRECCIDE.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- La circulaire « soutien aux projets jeunes ».
- Les travaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes, spécialement la charte de la participation des jeunes au niveau local.
- Les échelles de participation existantes, afin de pouvoir poser un regard critique sur les pratiques.

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Renforcement des dispositifs d'accompagnement et des outils de participation.
- Dispositifs de formation à développer.
- Sensibilisation à la réelle participation des jeunes dans les structures de participation.

Impacts attendus

- Une amélioration de l'estime de soi et une valorisation des jeunes.
- Un renforcement des attitudes de citoyenneté (si la société prend en compte l'avis des jeunes).
- Un renforcement des liens sociaux (cohésion intergénérationnelle).
- Un apprentissage de la vie en groupe.
- Une meilleure connaissance par les associations et institutions des réalités des jeunes.
- De plus grandes capacités d'action et d'influence des jeunes sur la détermination des politiques non seulement dans le domaine de la jeunesse, mais aussi dans l'emploi, l'urbanisme, l'accueil, la petite enfance...

Mesure 1.2.2.

Donner un cadre à tout le secteur « conseils de jeunes », qu'ils soient communaux, provinciaux ou communautaire, décrivant les missions et objectifs de chacun et articulant les différents niveaux entre eux.

Source : GT 5 Mesure 6

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Le secteur des Conseils mérite une structure qui lui donnerait une meilleure reconnaissance et une plus grande cohérence.

Cette structure pourrait prendre une forme légale et devrait préciser :

- La tranche d'âge visée ;
- Le type de méthodologie et d'objectif que l'on attend des Conseils à chaque niveau (animation, avis, cogestion) ;

- La composition du Conseil et le mode d'élection ;
- Le lien entre les différents niveaux (imaginerait-on une progression éducative entre les objectifs de chaque niveau ?) ;
- Le lien à la territorialité (les jeunes doivent-ils représenter les différents quartiers d'une commune, les différentes parties d'une province et les différentes provinces de la Fédération W-B ?).

Quelques points d'attention :

- Dans les réglementations, favoriser la responsabilisation des jeunes et la cogestion (des budgets jeunesse par les pouvoirs publics et le conseil d'avis) à tous les niveaux.
- Lors de la création de ce cadre, se baser sur les structures existantes.
- Fournir aux jeunes dans les Conseils un accompagnement de qualité.
- L'instauration de Conseils locaux devrait être encouragée auprès des échevins de la jeunesse, en leur communiquant une information de qualité (voir mesure d'accompagnement souhaitable), mais pas contrainte.

Objectifs poursuivis

- Donner plus d'opportunités aux jeunes de s'engager dans un groupe et d'y vivre les expériences éducatives que les Conseils proposent.
- Donner l'occasion aux jeunes de donner leur avis sur les sujets qui les touchent et de prendre une part active à la « vie publique ».
- Améliorer l'adéquation entre les politiques publiques et les réalités de terrain que vivent les jeunes.
- Augmenter la visibilité et la légitimité des Conseils.
- Fournir aux échevins de la jeunesse une source d'idées et un contact avec leur base (surtout si les conseils sont composés de jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge légal du vote).
- Donner des balises de composition et de fonctionnement pour garantir la participation des jeunes aux décisions de l'instance concernée.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Il existe actuellement des Conseils de jeunes dans certaines communes et certaines provinces, mais ces conseils n'ont pas d'articulation entre eux et leur mode de fonctionnement varie fort d'une commune à l'autre.

Cette mesure et la mesure d'accompagnement pourraient aider à harmoniser, développer et professionnaliser ce secteur.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Un comité de pilotage composé au moins de membres

- (de l'administration) des Pouvoirs Locaux ;
- l'union des villes et communes de Wallonie et de Bruxelles ;
- du Service de la Jeunesse ;
- du Conseil de la Jeunesse.

Si les conditions le permettent, le pilotage de la mesure devrait être confié au Conseil de la Jeunesse.

Acteurs concernés

Les membres du comité de pilotage.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Le CRECCIDE – Jeunes et Citoyen – Centres et maisons de jeunes – Les Conseils locaux existants – Les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement – Les Parlements wallon et bruxellois des jeunes pour l'environnement – AMO – ...

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Décret d'instauration du Conseil de la jeunesse de novembre 2009.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

- Du temps de travail.
- Une structure d'accompagnement de ces conseils.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Une fois le cadre déterminé par le comité de pilotage, rédiger un document/une brochure de présentation d'hypothèses de fonctionnement pour aider les pouvoirs locaux, provinciaux et les acteurs associatifs qui souhaiteraient proposer aux jeunes de leur commune/province de créer un conseil communal/provincial. Ce document définirait les différentes formes de participation, avec un lien à l'action, et développerait des pistes pour favoriser la participation des jeunes qui ne sont pas encore impliqués dans des structures.

Impacts attendus

- Des jeunes plus conscients de la politique menée dans leur commune/province/communauté.
- Un plus grand nombre de jeunes participant à ces Conseils et impliqués dans la vie de leur commune/province/communauté.
- Un renforcement de la démocratie locale/provinciale/communautaire.
- Des édiles communaux et provinciaux plus proches des réalités de leur base.
- Un secteur des conseils d'avis harmonisé, développé et renforcé.

1.3. Fournir aux jeunes l'information et le recul critique préalables à tout engagement

Mesure 1.3.1.

Mettre en place d'une plateforme organisant et gérant une information « jeunesse » émanant des acteurs publics et associatifs ; information cohérente, centralisée et mise à jour, dans un langage accessible à tous les jeunes et à destination de tous.

Source : GT 1 Mesure 1

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

L'objet de cette mesure est de travailler l'accès à l'information tant matériel qu'intellectuel pour les jeunes et les professionnels de la jeunesse. La première action passe par la mise en place d'une plateforme chargée de rassembler, traiter et diffuser l'information émanant des pouvoirs publics et associatifs.

Le terme plateforme est préféré à celui de portail qui sera l'outil central de la plateforme. Il s'agit en effet d'impliquer et de responsabiliser les acteurs du secteur « Jeunesse » et les pouvoirs publics dans la gestion de cette information via la plateforme.

Cette plateforme doit prévoir un accueil virtuel (les jeunes pourraient par exemple s'informer avec un animateur mais à partir d'échanges sur le net).

Cette information doit se décliner sur des supports/modes de communication différents à destination et en fonction des publics concernés (y compris les familles ou parents). Sa diffusion doit être garantie « à 360° » c'est à dire selon tous les modes et en tout lieu (urbain, rural) via un maillage organisé et s'appuyant sur des pôles visibles, accessibles et équipés. La visibilité porte autant sur le lieu que sur l'information et sa cohérence

(généraliste ou spécialisée, possibilité d'accompagnement...). L'équipement est à faciliter par des dispositifs d'aides destinés aux associations et lieux publics (bornes...). Des dispositifs de formation des acteurs de l'information et d'accompagnement des jeunes en recherche de formation sont également nécessaires.

Ces pôles peuvent s'appuyer sur des associations existantes ou des lieux publics existants. Des coopérations et des partenariats sont à développer.

L'existence de ces pôles est d'autant plus importante qu'il ne faut pas tout focaliser sur Internet. Il s'agit de garder un visage humain à l'info : des lieux décentralisés (centres d'info mais aussi OJ, MJ, festivals, écoles, etc.) où les jeunes peuvent venir poser leurs questions à quelqu'un. Des lieux d'info mobiles (bus) qui vont vers les jeunes surtout en zones rurales pourraient également être envisagés.

Le portail soulève également les points d'attention suivants :

- L'aspect ergonomique doit être pris en compte ;
- Le portail doit tenir compte de ce qui existe déjà en termes d'information sur Internet ;
- Question cruciale pour les jeunes vivant en milieu rural (attention, ça nécessite l'accès aux nouvelles technologies, or il y a toujours une fracture numérique) ;
- Importance de cette interface pour des questions plus « tabou » pour lesquelles les jeunes n'ont pas forcément envie de s'adresser en face à face à un adulte ;

Objectifs poursuivis

- Assurer un accès à l'information à tous les jeunes (dont les jeunes à mobilité réduite, jeunes souffrant de handicap, primo-arrivant, jeunes en décrochage scolaire...) et leur famille tout en leur donnant une capacité d'appréhender ces informations avec un esprit critique et de se les approprier.
- Un maximum de jeunes est à toucher en s'adaptant à la réalité des jeunes d'aujourd'hui (importance des réseaux sociaux (virtuels ou non), de l'école...)

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Il existe au sein du secteur une volonté de mutualiser les informations et les demandes (besoins) des jeunes et des familles au sein d'une base de donnée commune accessible à tous (jeunes, familles, professionnels et volontaires du secteur...).

L'information devient multiple et complexe. Les besoins évoluent et tous les jeunes n'ont pas la capacité d'accéder à toutes les informations, de trier et être conseillés dans leur démarche d'information.

La mutualisation puis la diffusion via un maillage important et visible sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles s'avère nécessaire. Dans ce cadre, des partenariats sont à développer.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Plate forme d'acteurs « jeunesse » sous la responsabilité de la Ministre de la Jeunesse et de son administration.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- Partenariat avec les centres d'information des jeunes
- Tous les acteurs produisant de l'information touchant la jeunesse, qu'ils soient sectoriels ou non.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Article 12 §3 du décret centre de jeunes
- Plan wallon de développement rural (mesure 321)

Impacts attendus

- Accessibilité de tous les jeunes à l'information (et de leur famille) – diffusion 360°
- Développement de l'esprit critique des jeunes face à l'information.
- Donner les outils pour permettre aux jeunes de mener ses projets de vie

Mesure 1.3.2.

Valoriser le métier (volontaire et salarié) d'informateur comme une ressource à disposition des jeunes et des autres acteurs du secteur de la jeunesse et renforcer l'adaptation des pratiques professionnelles de l'information aux jeunes aux évolutions de société.

Source : GT 1 Mesure 2

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure consiste à préciser, avec les centres d'information pour les jeunes, les métiers d'informateur, leurs compétences clés (communication, maîtrise technique, pédagogie...), assurer les outils de formation continue sur base d'approche théorique et d'échange d'expérience et soutenir la mise en réseau des centres d'information avec les organisations de jeunesse et les associations. La mesure vise à redéfinir le « métier » d'informateur « jeunesse » avec les centres d'information jeunesse (spécialistes de cette mission d'information) et à développer des formations continues tant pour les volontaires que pour les professionnels. Ces formations permettront de mieux appréhender notamment le développement des réseaux sociaux, d'intégrer l'éducation aux médias et la fonction émancipatrice de l'information (dans un contexte de surinformation) ainsi que de veiller à l'approche de publics spécifiques n'ayant pas accès à l'information.

L'utilisation des nouvelles technologies en sera aussi une des thématiques.

Cette mesure visera également, par la réflexion sur le métier d'informateur et la formation continue, le développement de partenariats, la mutualisation des informations, l'analyse de l'évolution des demandes des jeunes, l'approche des familles et les pratiques d'évaluation à mettre en place.

En tout état de cause, il faut garder à l'information un visage humain : l'information doit être décentralisée sur le terrain en complément de l'interface virtuelle proposée dans la fiche mesure n°1(OJ, MJ, festivals, écoles, etc.).

La mesure vise aussi à sensibiliser tous les acteurs en contact avec les jeunes au fait que des personnes spécialement formées pour donner de l'info existent / qu'ils aient le réflexe de relayer/renvoyer les jeunes en demande d'info vers la personne la plus compétente pour cela. Il s'agit de (in)former les professionnels (professeurs, animateurs, travailleurs de jeunesse) à être capables de rediriger les jeunes vers les lieux d'information adéquats (généralistes ou spécialisés). Les partenariats peuvent être envisagés non seulement au niveau local mais également de façon plus large en faisant appel, pour certaines thématiques, à des acteurs spécialisés qui œuvrent au niveau de la FWB.

Objectifs poursuivis

- Adapter le métier d'informateur à l'évolution des besoins dans une société « sur »informée, complexifiée et utilisant de nouveaux canaux de communication.
- Faciliter la mise en réseau des centres d'information avec les autres acteurs de la jeunesse

- Valoriser le métier (volontaire et salarié) d'informateur comme une ressource à disposition des autres acteurs du secteur de la jeunesse.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Le métier de l'information est en pleine évolution. « Une politique d'information jeunesse doit permettre aux services d'information jeunesse d'utiliser une grande variété d'outils et méthodes de communication incluant la participation des « pairs », le travail dans la rue et la coopération avec d'autres structures et les manifestations que fréquentent les jeunes »¹⁵

Le développement des TIC amène aussi des comportements différents de la part des jeunes qui sont souvent pré-informés lorsqu'ils viennent consulter. « La place du conseil tend à devenir prépondérante, comparativement à la simple délivrance d'information »¹⁶. Cela suppose une analyse de cette évolution et le développement de formations (continues) pour les salariés et volontaires qui exercent ce métier (ex : 1^{er} niveau : savoir ce dont les jeunes ont besoin comme info, être sur la même longueur d'onde qu'eux 2^e niveau : comment communiquer avec les jeunes ? → lieux, types de médias, concepts, vocabulaire...)

Il existe une expertise des centres d'information sur le métier d'informateur, mais il existe aussi une expertise à l'extérieur (AMO...). Il est utile que le métier d'information puisse aujourd'hui se réaffirmer à partir d'une série de compétences et en prenant en compte les évolutions récentes. Un accord est à trouver entre les centres d'information et en partenariat avec les acteurs du secteur de la jeunesse. Ceux-ci sont souvent producteurs d'information. Un soutien est à accorder aux centres d'information pour cette redéfinition.

Redéfinir le métier, c'est aussi reconnaître l'expertise afin que les autres acteurs (par ex : les professeurs) puissent renvoyer les jeunes vers les centres d'info. Cela donne une visibilité et permet d'en faire la promotion.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Acteurs concernés

Centre d'information Jeunesse, Comité d'orientation de l'information jeunesse.

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Partenariat entre les centres d'information des jeunes et les organisations de jeunesse, les associations, l'enseignement, les pouvoirs publics...

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Dispositifs d'aides à l'équipement.
- Dispositifs d'accompagnement et de formation à développer.
- La diffusion de l'information le plus largement possible doit être accompagnée d'une réelle éducation aux médias.

Impacts attendus

- Une accessibilité de tous les jeunes (et de leur famille) à l'information – diffusion 360°.
- Le développement de l'esprit critique des jeunes face à l'information.
- Des jeunes mieux outillés pour mener leurs projets de vie.

¹⁵ Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles? _ Université de Liège/ Institut des Sciences Humaines – Recherche commanditée par l' OEJAJ- Direction scientifique JF Guillaume – p 22

¹⁶ ¹⁶ Comment redéployer l'information des jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles? _ Université de Liège/ Institut des Sciences Humaines – Recherche commanditée par l' OEJAJ- Direction scientifique JF Guillaume – p 52

Mesure 1.3.3.

Définir une politique d'éducation aux médias (tous les médias) à décliner dans les différentes politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Source : GT 1 Mesure 4

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une politique d'éducation aux médias abordant tous les types de médias et à la décliner dans les différents champs de compétence. Des instances existent, telles que le Conseil supérieur de l'éducation aux médias. L'éducation aux médias est définie dans le décret de 05 juin 2008 portant création de ce Conseil Supérieur : « *Education aux médias* » : *l'éducation visant à donner la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes. Par messages médiatiques, on entend le contenu informatif et créatif des textes, sons et images véhiculés par divers moyens de communication y compris la publicité, dont la télévision, le cinéma, la vidéo, les sites web, la radio, les jeux vidéo et les communautés virtuelles.*

Au-delà de la régulation du champ médiatique qui est un autre débat, la mesure vise à l'éducation, dès le plus jeune âge, pour amener le jeune à adopter face aux médias un comportement responsable, autonome et critique. Par la création d'un conseil supérieur de l'éducation aux médias, la Fédération Wallonie-Bruxelles a misé sur l'éducation aux médias. Il s'agit aujourd'hui d'amplifier cette orientation en dotant la Fédération d'une politique d'éducation aux médias et d'un programme d'actions à décliner dans ses autres politiques. L'élargissement à d'autres secteurs (enseignement, accueil de l'enfance, aide à la jeunesse...) du dispositif particulier en éducation aux médias pour les acteurs jeunesse pourrait être envisagé.

Objectifs poursuivis

- Miser sur l'éducation aux médias pour renforcer l'adoption par le jeune d'un comportement responsable, autonome et critique face aux médias.
- Proposer un ensemble d'actions éducatives aux médias pour les jeunes et les acteurs de la Jeunesse dans les différents champs politiques de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La régulation du paysage médiatique est une nécessité et fait l'objet de missions d'autres instances tel que le CSA. Mais toute régulation a ses limites. Une politique d'éducation aux médias est aussi indispensable pour permettre aux jeunes la « prise de distance » nécessaire.

L'éducation aux médias fait aussi partie des politiques menées à d'autres niveaux de pouvoir tel que la directive européenne concernant les services de l'audiovisuel ou encore la « déclaration de Bruxelles pour l'Education aux médias tout au long de la vie ».

L'éducation aux médias est devenue d'autant plus indispensable compte tenu du développement des technologies de la communication (réseaux sociaux notamment) et des futurs développements des offres médiatiques.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Conférence interministérielle

Acteurs concernés

Conseil supérieur de l'éducation aux médias et ses partenaires

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Acteurs de la Jeunesse

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret du 08 Juin 2008
- Déclaration de Bruxelles sur l'Education aux Médias tout au long de la vie

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Obligation de développer des programmes d'éducation aux médias à la RTBF via le contrat de gestion et soutenir les autres médias qui s'engagent dans cette voie.
- Favoriser les partenariats via le décret mission pour une éducation aux médias dans le milieu scolaire. Ecole/ prof/ association
- Développement d'outils pédagogiques (capsules d'éducation aux médias...)
- Formation initiale/ continue des enseignants / animateurs.

Impacts attendus

Des jeunes au comportement responsable, autonome et critique.

2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser

2.1. Favoriser la reconnaissance et la valorisation par le jeune et son entourage des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle

Mesure 2.1.1.

Mettre en place un outil de bilan des compétences à destination des jeunes qui intègre les compétences acquises dans le cadre de l'éducation non-formelle, afin de renforcer

- leur confiance en eux-mêmes
- leur accès à un emploi
- leurs projets de vie
- leur inscription dans la société.

Source : GT 2 Mesure 3

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

L'outil devrait être construit avec le soutien méthodologique d'une ou plusieurs institution(s) scientifique(s), en impliquant les praticiens (éducation non formelle, éducation formelle, monde de l'emploi), en s'inspirant des outils existants, tant au niveau de la FWB qu'en dehors (national et international).

Il vise à permettre au jeune de faire le point sur les apprentissages réalisés (soft skills et hard skills) dans le cadre de l'éducation non formelle.

Cet outil doit pouvoir être utilisé à diverses périodes de la jeunesse (entre 12 et 25 ans), être évolutif et mettre en perspective le projet de vie du jeune. Lors de l'utilisation de cet outil, un accompagnement approprié en fonction de l'âge doit être possible pour chaque jeune.

L'outil et ses objectifs doivent être expliqués avant son utilisation.

Points d'attention :

- L'implication effective des acteurs concernés dans l'élaboration de l'outil est une condition incontournable de la réussite du processus.
- Déconnecter les résultats du bilan de compétences de tout ce qui est résultat scolaire

Objectifs poursuivis

Favoriser l'identification, la reconnaissance et la valorisation, par le jeune et son entourage, des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle et des processus qui lui ont permis de les acquérir.

Développer une culture de l'évaluation positive auprès des différents acteurs concernés et du jeune lui-même.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

L'inclusion sociale des jeunes et singulièrement l'accès à l'emploi ne passent pas exclusivement, loin s'en faut, par un parcours scolaire linéaire qui détiendrait le monopole du développement des compétences. De nombreuses possibilités d'éducation et de formation existent, tout au long de la vie. Par ailleurs, les expériences non formelles des jeunes s'ajoutent aux dispositifs formels pour constituer leurs expériences de vie et garantir les chances de construire une société moins duale.

La philosophie prônée est que le jeune lui-même identifie et puisse valoriser les compétences qu'il a acquises.

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

Acteurs de l'éducation formelle et non formelle, monde de l'emploi

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Soutien méthodologique d'une ou plusieurs institution(s) scientifique(s).

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Il existe un grand nombre de dispositifs en Belgique et ailleurs. Une évaluation de ces dispositifs serait utile pour pouvoir éventuellement s'en inspirer.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Financement du soutien méthodologique à caractère scientifique.

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Proposer des temps d'utilisation de l'outil d'évaluation dans le cadre scolaire et non scolaire, avec l'aide de conseillers d'orientation, des conseillers des services régionaux de l'emploi, des différents acteurs de l'éducation non formelle (AMO, OJ...).
- Les accompagnateurs doivent être formés avant utilisation avec les jeunes pour permettre une utilisation qui renforce le jeune dans ce qu'il a de positif, dans ses capacités et non dans ses manques.
- Envisager la création d'une plateforme pour permettre la collaboration des acteurs concernés par cet outil.

Impacts attendus (effets)

- Le jeune doit être capable d'identifier ses expériences et compétences à travers l'outil utilisé. Il doit être capable de les exprimer et de les valoriser auprès de son entourage ou dans toute situation utile (emploi, projet personnel, études...).
- L'identification des compétences acquises par le jeune inclut les acteurs de terrain. Elle valorise les compétences du jeune plutôt qu'elle ne stigmatise ses manques et ses faiblesses.
- L'évaluation permet au jeune de développer un projet personnel de vie positif pour lui-même et valorisé par son entourage et la société.
- Les différents milieux qui utilisent cet outil partagent un vocabulaire commun qui leur permet de mieux se comprendre.
- Les compétences acquises dans l'éducation non formelle sont identifiées et valorisées par le champ formel et le monde du travail.
- Les processus d'apprentissage et les compétences acquises (pas uniquement par attestation ou certification) sont valorisés.

Mesure 2.1.2

Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles :

- prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune ;
- par la conscientisation des acteurs de terrain et décideurs sur l'importance du travail en réseau, dans la reconnaissance des identités et des missions de chacun, à l'encontre de toute concurrence;
- par des plateformes et/ou des mécanismes d'échange à géométrie variable en fonction des thématiques ;
- par la mise en place de modules de formation mixtes (mélangeant les acteurs des différents secteurs) ;
- par la mise en place de projets communs.

Source : GT 1 Mesure 9

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure offre quelques balises pour le dialogue et la coopération entre secteurs (jeunesse, aide à la jeunesse, sport...) mais également au sein même du secteur de la jeunesse et de ses « sous-secteurs ».

Les acteurs de terrain seraient invités à prendre en compte tous les éléments de la vie du jeune dans leurs projets.

Plusieurs moyens sont proposés pour ce faire :

- conscientiser tous les acteurs à l'intérêt du travail en réseau, qui leur permettrait de se connaître mutuellement, tout en reconnaissant les spécificités et méthodes de chacun ;
- créer des mécanismes d'échange entre acteurs, par exemple par des tables rondes thématiques qui rassembleraient sur un territoire donné les personnes intéressées par cette thématique (donc pas des groupes fixes de coordination, mais bien des groupes formés en fonction de l'intérêt pour le thème) ;
- introduire ces notions de travail en réseau dans la formation de base et continuée des acteurs de terrain, et éventuellement organiser des modules de formation communs aux différents secteurs sur la notion de citoyenneté active ou de participation des jeunes ;
- susciter la mise en place de projets communs (entre acteurs d'un même secteur et entre acteurs de secteurs différents).

Objectifs poursuivis

- Une connaissance mutuelle des différents acteurs.
- Une approche du jeune dans sa globalité.
- Une plus grande efficacité dans l'action.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage :

Un comité de pilotage reprenant des représentants des membres de la CIM.

Acteurs concernés

Toutes les structures associatives.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Circulaire formation

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Dispositifs de formation à développer.
- Cette mesure peut être mise éventuellement en lien avec la mesure 1 du GT 2 sur l'établissement d'une structure territoriale (analyser la faisabilité).

Impacts attendus

- Une meilleure connaissance par les associations et institutions des réalités des jeunes.
- Une politique de jeunesse plus cohérente centrée sur le jeune.
- Des cadres plus aptes à aider le jeune dans ses choix et lors de difficultés.

2.2. Favoriser l'acquisition de nouvelles compétences en facilitant l'accès au volontariat et à l'éducation non formelle

Mesure 2.2.1.

Permettre à tous les jeunes de réaliser des expériences de volontariat et d'engagement, en Belgique ou à l'étranger, dans un cadre facilitant (conditions d'exercice, maintien des droits, aides financières...) et en diversifiant l'offre afin de rendre les parcours riches et variés.

Source : GT 2 Mesure 5

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Afin de permettre à tous les jeunes de réaliser des expériences de volontariat, il paraît opportun de travailler sur deux plans :

- S'assurer que tous les jeunes aient la **possibilité matérielle** de vivre diverses expériences de volontariat et d'engagement en :
 - Maintenant et renforçant les soutiens financiers pour ce type de projets (bourses, appels à projets, Bel-J, dispositif « Soutien aux projets jeunes », Eurodyssée et Léonardo comme possibilité de faire des stages à l'étranger, mais aussi les programmes européens « Jeunesse en Action », dont le SVE, programme d'éducation non-formelle qui se développe sur les notions de volontariat et de citoyenneté européenne) ;
 - Soutenant particulièrement la participation des jeunes à moindres opportunités (par

exemple en mettant en place au niveau local des possibilités d'accompagnement et de soutien) ;

- Clarifiant le statut des volontaires et en rendant cette activité opposable aux services de l'ONEM.

➤ Sensibiliser à la **plus-value des activités de volontariat** :

- Renforcer l'information et la sensibilisation des jeunes à l'accessibilité et aux opportunités qu'offrent les expériences de volontariat, tant au niveau local (dans un premier temps, le plus accessible...) qu'international.
- Sensibiliser les enseignants, les travailleurs de jeunesse, les organismes d'aide à l'emploi... à la plus-value de ces programmes.

Un lien est clairement à faire avec la volonté de donner l'opportunité aux jeunes de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition validé par une autorité (GT 4) et avec la valorisation des compétences acquises à travers des expériences d'éducation non-formelle (GT 2).

Objectifs poursuivis

De nombreuses possibilités d'éducation et de formation existent, tout au long de la vie. Les expériences non formelles des jeunes s'ajoutent aux dispositifs formels pour constituer leurs expériences de vie et augmenter les chances de construire une société moins duale.

L'objectif principal est ici que tous les jeunes aient accès au volontariat et à ces expériences d'éducation non formelle.

D'autres objectifs secondaires peuvent également être poursuivis :

- Encourager les pratiques citoyennes, tout en permettant de s'initier à des pratiques professionnelles ;
- Eveiller à la solidarité et sensibiliser aux enjeux de société par des temps d'engagement concrets ;
- Renforcer les opportunités d'apprentissage par l'expérience ;
- Recréer du lien social par l'action (collective) des jeunes ;
- Faciliter l'émancipation des jeunes en leur permettant de découvrir et de se situer dans de nouveaux environnements.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Le bénévolat/volontariat permet d'acquérir et de développer des compétences ; il s'agit d'expériences riches qui peuvent aussi booster un CV.

Il ne doit toutefois pas s'agir de la seule finalité : ces expériences offrent une ouverture au monde, un épanouissement personnel, facilitent la participation sociale.

L'accent mis sur le volontariat ne doit pas faire oublier d'autres possibilités d'expérimentation (stages, visites, voyages...).

Il faut promouvoir ce type d'expérience dès le plus jeune âge (pendant l'école, favoriser l'expérience en dehors de l'école), mais aussi tout au long de la vie.

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

- Acteurs de l'éducation formelle, non formelle, milieu associatif, monde de l'emploi.
- ONEm.
- BIJ

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

- L'ONEm détient une des clés ouvrant à un cadre facilitant.
- Pour ce qui concerne la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes : partenariats possibles entre enseignement et secteur jeunesse, entre jeunesse et aide à la jeunesse,

BIJ et secteurs jeunesse/aide à la jeunesse.

- Différentes enveloppes budgétaires (Région → action sociale, environnement, patrimoine, formation... ; Communauté → jeunesse, aide à la jeunesse... ; communes) pourraient être sollicitées pour financer l'accueil et la mise en projet de jeunes volontaires.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Les organisations de jeunesse (mouvements de jeunesse, centres de jeunes, services de jeunesse...) et leur présence massive sur une bonne partie du territoire ;
- Chantiers internationaux développés par des OJ de FWB (c'est une activité encore peu connue, peu développée ; développer le volontariat, via le chantier en Belgique comme à l'étranger / surtout en Belgique, dans un territoire donné, notamment les quartiers urbains défavorisés).
- Programmes BIJ : Youth in Action ; Bel-J
- Autres programmes : Eurodyssée; Léonardo...
- Un lien est à faire entre les projets de volontariat au niveau local et les contrats de quartier, dans leur volet socio-économique, qui encouragent l'intégration du tissu associatif local et des habitants dans des projets communs.
- Les recherches réalisées par la plateforme pour le service citoyen.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Diffuser l'information :

Promouvoir les initiatives et les dispositifs existants en matière de volontariat et d'engagement.

Point d'attention à l'accessibilité à tous les publics

Une attention particulière doit être mise sur l'accessibilité de ces dispositifs d'expérimentation à tous les jeunes, par exemple par la formation de tuteurs et la mise en place au niveau local de possibilités d'accompagnement et de soutien à l'engagement des jeunes ayant moins d'opportunités

Points d'attention pour la coordination territoriale :

- 2) Meilleure reconnaissance des expériences de volontariat par l'ONEM ; le volontariat ne doit pas causer une perte du droit au chômage.
- 3) Favoriser les synergies entre les acteurs locaux dans le domaine de la Jeunesse (services de l'aide à la jeunesse ; centres de jeunes ; services de jeunesse ; mouvements de jeunesse, maisons de quartier)
- 4) Faciliter le passage des jeunes d'un service à l'autre et la portabilité des frais d'inscription d'un service à l'autre.
- 5) Cartographier les services existants/ permettre une meilleure connaissance de l'existant au niveau intersectoriel.

Points d'attention relatifs au service civique :

Ce dispositif doit se situer clairement en dehors du champ du travail et ne peut rentrer en concurrence ni avec celui-ci, ni avec le volontariat tel qu'il est défini dans la loi de 2006. Ce dispositif ne doit pas générer un phénomène de ghettoïsation ; il ne doit pas être obligatoire ; il doit être pris en compte dans le stage d'insertion professionnelle ; il doit donner la possibilité de vivre des formations. La mise en place d'un observatoire (représentants de l'associatif, des syndicats et des pouvoirs publics) pour éviter les dérives et veiller à l'ensemble de ces balises serait à envisager. Cette réflexion est à mettre en lien avec la mesure 1 du GT4.

Impacts attendus

- Une valorisation des processus d'apprentissage et des compétences acquises (pas uniquement par de l'attestation ou de la certification), en lien avec la mesure 3 de ce même GT sur l'élaboration d'un outil de bilan des compétences ;

- La découverte de réalités diverses par le jeune afin de l'aider dans son orientation ;
- L'identification par le jeune de ses compétences et l'acquisition de nouvelles compétences ;
- La diffusion d'une image positive des jeunes dans la société ;
- Une plus grande conscience de notre appartenance européenne et un meilleur éveil à l'interculturalité chez les jeunes.

3. Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes

3.1. Assurer aux jeunes les ressources financières nécessaires à la satisfaction de leurs besoins matériels primaires

Mesure 3.1.1.

Se préoccuper des ressources matérielles qui devraient donner à tous les jeunes davantage de possibilités de se lancer dans la vie en concrétisant l'individualisation des droits pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Source : GT 3 Mesure 1

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Créer un groupe technique interministériel qui aurait pour missions :

- de lister les besoins de base des 18-25 dont la rencontre est compromise par des effets de la non individualisation,
- de faire des propositions de dispositifs de dépassement de ces obstacles (dispositifs matériels et immatériels),
- de s'adjoindre l'aide de personnes-ressources pour traduire les propositions de façon chiffrée,
- de conclure par le dépôt de propositions auprès des décideurs politiques.

Le groupe technique interministériel devrait être composé d'acteurs de terrain reconnus compétents en la matière, des administrations de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des administrations des affaires sociales, de la Dics et du logement au niveau de la Wallonie, des administrations de la sécurité sociale et du SPP intégration sociale au fédéral, de la fédération des Cpas de Bruxelles et Wallonie, des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté de Bruxelles et de Wallonie.

Les constats de terrain à la base de cette proposition doivent constituer le point de départ des travaux. Un simple travail de collationnement de ceux-ci peut être réalisé préalablement dans le cadre d'une note qui constituerait l'outil de travail de départ du groupe technique interministériel.

Ce travail doit trouver sa place dès maintenant dans les travaux liés aux transferts des compétences afin d'éviter toutes contradictions entre les niveaux régional et communautaire, et le niveau fédéral.

Cette mesure doit être également adaptée aux jeunes en situation de handicap et donc concerner les allocations de remplacement de revenus pour les jeunes porteurs de handicap de 21 ans et plus.

Objectifs poursuivis

- Améliorer les ressources financières des jeunes, des familles.

- Favoriser une autonomie choisie, adéquate et bien comprise.
- Stimuler les diverses formes de co-logement - logement solidaire - logement intergénérationnel (solutions aux coûts du logement, à la pénurie, au défi démographique, au défi intergénérationnel lié au vieillissement de la population, au nombre important de jeunes en milieux populaires urbains, au défi énergétique, au « blocage artificiel » de logements dans le logement social, aux propriétaires privés « désargentés » ou exploités).
- Réduire les interventions Régionales et Communautaire « compensatoires » au plan financier, ainsi que sur le plan du contrôle et de la sanction pour pouvoir au contraire intervenir, si besoin il y a, au plan qualitatif principalement avec les jeunes.
- Eviter, autant que faire se peut, le glissement du chômage et de toutes autres formes d'acquis mutuellistes au sens de la sécurité sociale vers l'aide sociale.
- Donner du souffle, de l'espoir, autoriser « le vent dans la tête », un minimum de latitude pour « se lancer dans la vie ».
- Eliminer « effets matériels discriminatoires » réduisant les opportunités de ceux qui devraient être les mieux soutenus.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Cette proposition (ap)portée par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté dans le cadre du GT3 est fondée sur les témoignages de personnes et des associations de terrain. Il est porté à travers des revendications énoncées le 17/10/2011 dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Cette question est mise en discussion à partir du RWLP avec des acteurs du logement public, des acteurs associatif du logement, des cpas et acteurs de l'aide à la jeunesse. Le Service de Lutte contre la Pauvreté, fait état des mêmes constats dans son dernier rapport bisannuel et énonce des recommandations similaires. Le Conseil Supérieur du Logement, les syndicats et des mouvements d'éducation permanente sont directement intéressés par la question globale de l'individualisation des droits : celle-ci est « remise sur la table » en sur base du croisement entre moyen d'existence, logement, démographie.

Le RWLP, avec un ensemble de partenaires du monde syndical et de l'éducation permanente, met au travail actuellement les conséquences de la non-individualisation des droits pour les personnes et les entités fédérées pour toute la population. La réalité des 18-25 ans constitue une des facettes à prendre en compte en priorité, d'où l'importance de ce groupe technique interministériel, et la nécessité de créer une articulation entre le travail porté par le RWLP sur l'individualisation en général et l'enjeu prioritaire pour les jeunes

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Ce groupe technique interministériel pourrait être co-piloté par le RWLP et l'Observatoire de l'Enfance et la jeunesse de la FWB.

Acteurs concernés

Le groupe technique interministériel devrait être composé d'acteurs de terrain reconnus compétents en la matière, des administrations de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des administrations des affaires sociales, de la Dics et du logement au niveau de la Wallonie, des administrations de la sécurité sociale et du SPP intégration sociale au fédéral, de la fédération des Cpas de Bruxelles et Wallonie, des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté de Bruxelles et de Wallonie.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Ressources humaines :

- La possibilité pour les membres du groupe technique de libérer du temps pour cette tâche (estimation : 4 réunions de 3 heures sur une durée de 5 mois).

- Une personne chargée de la coordination et du secrétariat de ce groupe (estimation : 1/5^{ème} temps sur une durée de 6 mois).

Mesures d'accompagnement souhaitables

Donner la capacité aux jeunes, à un moment donné, d'être acteurs, par rapport aux injustices qu'ils vivent, fait en sorte qu'on entend beaucoup moins les concepts d'assistantat social vis-à-vis des populations. L'évolution des décrets, notamment de la Fédération WB, l'action de la vie associative et un certain nombre de valeurs ont contribué à ce que des individus, quels qu'ils soient, soient considérés comme des personnes et pas comme des assistés ou des handicapés sociaux. Une interprétation individualisante et littérale de la notion d'individualisation des droits mettrait à mal cette évolution. La mesure proposée dans cette fiche n'a donc de sens que si parallèlement d'autres mesures favorisent le vivre ensemble et une société ou le collectif est plus important.

Temporalité/calendrier

- 1) Mise en place du groupe technique interministériel.
- 2) Analyse des conséquences de la non-individualisation des droits et proposition de mesures concrètes par le groupe technique.
- 3) Incorporation des conclusions du groupe technique interministériel dans les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir.

Impact attendus

- Une plus grande autonomie financière des jeunes.
- Une diminution des interventions « compensatoires » des pouvoirs publics.

Mesure 3.1.2.

Se préoccuper des ressources matérielles qui devraient donner à tous les jeunes davantage de possibilités de se lancer dans la vie en créant un groupe de vigilance proactif notamment dans le cadre des transferts de compétences, avec une priorisation des contenus à mettre au travail dans ce groupe.

Source : GT 3 Mesure 2

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

L'objectif de cette mesure est de veiller à la vision transversale à tous les niveaux de pouvoir des politiques concernant les jeunes sous le prisme de l'individualisation des droits, des ressources des jeunes et des ressources familiales. Ce groupe sera plus particulièrement vigilant par rapport au transfert de compétences.

Un premier chantier prioritaire : de façon globale veiller à ce que le transfert des allocations familiales ne provoque pas un appauvrissement des ressources familiales au détriment des enfants. Ceci en tenant compte de particularités fragilisantes (dans la situation des familles monoparentales suite à une recomposition de couple ou un décès).

Un second chantier viserait à amener des ressources supplémentaires en direction des jeunes mis en autonomie (16-18 ans/ prolongation possible jusqu'à 20 ans) à travers l'aide à la jeunesse au minimum au seuil de la pauvreté.

La proposition dans le cadre du Plan Jeunesse est de revendiquer une solution pour augmenter l'aide accordée au seuil de pauvreté, dans le cadre d'un accord de coopération et via un accord automatisé entre l'aide à la jeunesse et l'aide sociale (cpas) pour atteindre le

seuil de pauvreté sans conditions spécifiques supplémentaires, soit via une intervention directe et unique de l'aide à la jeunesse,

Cet objectif devrait se concrétiser avant la fin de la législature en cours.

Objectifs poursuivis

- Améliorer les ressources financières des jeunes, des familles.
- Favoriser une autonomie choisie, adéquate et bien comprise.
- Stimuler les diverses formes de co-logement - logement solidaire - logement intergénérationnel (solutions aux coûts du logement, à la pénurie, au défi démographique, au défi intergénérationnel lié au vieillissement de la population, au nombre important de jeunes en milieux populaires urbains, au défi énergétique, au « blocage artificiel » de logements dans le logement social, aux propriétaires privés « désargentés » ou exploités).
- Eviter, autant que faire se peut le glissement du chômage et de toutes autres formes d'acquis mutuellistes au sens de la sécurité sociale vers l'aide sociale.
- Donner du souffle, de l'espoir, autoriser « le vent dans la tête », un minimum de latitude pour « se lancer dans la vie ».
- Eliminer « effets matériels discriminatoires » réduisant les opportunités de ceux qui devraient être les mieux soutenus.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Le transfert des compétences d'un certain nombre de matières aux niveaux Régional et Communautaire constitue un moment stratégique où toute perte de droits essentiels et des moyens y afférents doivent être évités, mais aussi un moment opportun pour influencer les choses afin d'y introduire les correctifs jugés indispensables pour établir davantage de justice sociale en direction des jeunes et des familles. L'opportunité offerte par ce transfert de compétences doit s'insérer dans une réflexion plus globale s'appuyant sur une vision transversale se préoccupant des ressources matérielles des jeunes

Il est important qu'un espace-temps de discussion et de dialogue soit formalisé pour que des acteurs des politiques sociale, de jeunesse et de la lutte contre la pauvreté de terrain soient consultés et entendus, et ce dans le timing adéquat. Le Conseil économique et social de la Wallonie constitue certainement un endroit pertinent pour inscrire une telle veille.

La constitution d'un groupe de veille et les alliances avec des acteurs pertinents dans le domaine s'imposent rapidement dans un contexte où les moyens financiers dans le cadre du transfert des compétences ne seront pas à la hauteur de ce qui devra être assumé par les entités fédérées. Dans ce contexte trois pistes de travail se dégagent : soit travailler dans une enveloppe « réduite-fermée » et résolument orienter les ressources « restantes » vers ceux qui en ont le plus besoin, soit obtenir les moyens dans le cadre du transfert dans un rapport de force avec d'autres matières à financer, soit innover en matière de dégagement de ressources (via la fiscalité, via les fonds à placer) à partir des entités fédérées pour dégager des moyens financiers suffisants. Des accords de coopération peuvent s'avérer nécessaires.

Premier chantier : allocation familiale

Si l'enjeu porte sur les allocations familiales au profit de toutes les familles (un enfant = un enfant), il est toutefois important de mettre l'accent sur la réalité des familles monoparentales dont on sait que la situation de fait conduit le plus souvent à un appauvrissement important : veiller à garantir les ressources nécessaires aux ménages monoparentaux au profit des enfants/jeunes à travers le mécanisme des allocations familiales dans la situation des familles monoparentales suite à une recombinaison de couple ou un décès.

Pour éviter toute forme de perte de ressource globale à destination des enfants et des jeunes dans un ménage, il faut s'attaquer à la question des allocations familiales majorées

dans le cadre de familles monoparentales, qui sont compromises par une recombinaison familiale et qu'elles compromettent à leur tour.

Très concrètement, il faut réexaminer la question des allocations familiales majorées en cas de décès d'un des deux parents dans le contexte particulier de familles recomposées (avec des enfants de « plusieurs lits »), ainsi que revoir cette même question dans le cadre de reformation d'un couple dont un des deux a un/des enfants orphelin(s).

Cette option vise à protéger le droit aux allocations familiales des enfants, indépendamment de la vie de couple du parent adulte, et indépendamment du type de fratrie existante.

La monoparentalité constitue une cause d'appauvrissement sérieux aujourd'hui. Toute modification liée à la vie de couple peut déstabiliser l'équilibre souvent intelligemment construit au plan financier.

Ce contenu devrait être mis au travail dans le cadre du transfert des compétences, avec le ministre fédéral en charge de la matière et son administration, le ministre régional d'accueil de la matière et son administration, les acteurs associatifs pertinents en la matière, les acteurs en charge des Droits de l'Enfant, le Conseil économique et social de Wallonie. En effet, c'est dans ce cadre que ce type de « correctif » favorable à l'équilibre de ménages précaires peut être réalisé. Ce chantier est à ouvrir dès maintenant.

Deuxième chantier : ressources supplémentaires pour les jeunes mis en autonomie.

Dans le cadre de la mise en autonomie des jeunes accompagné par un service d'aide à la jeunesse, l'allocation pour vivre allouée aux jeunes est inférieure au RIS et donc au seuil de pauvreté. Les plafonds que peuvent consacrer les jeunes à un logement sont extrêmement bas, ne correspondant plus du tout aux réalités du marché.

Les acteurs conjoints de l'aide à la jeunesse et des Cpas sont régulièrement en tension conflictuelle concernant la prise en charge financière de ces jeunes, ce qui parfois distrait les travailleurs de leur mission principale qui serait d'épauler le jeune dans son projet de vie.

Certains jeunes sont amenés à quitter des zones semi-rurale et rurale pour trouver une chambre en ville à des prix planchers, avec le risque élevé de rupture dans l'accompagnement construit auparavant dans leur région d'origine.

La somme allouée confine donc à la débrouille, à vivre la privation constante, et limite les possibles, dans un des moments de la vie extrêmement complexe et exigeant où la seule mise en autonomie au plan immatériel demanderait que le jeune et les personnes qui l'entourent se consacrent pleinement.

Cette réalité est en complète contradiction avec les revendications des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté, des syndicats et autres mouvements d'éducation permanente, à savoir : amener toutes les allocations sociales au minimum au seuil de pauvreté (actuellement de 973 € par personne).

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Conférence interministérielle

Acteurs concernés

- AGAJSS, DiCS.
- Les acteurs en charge des droits de l'enfant.
- Le Conseil économique et social de la Wallonie et de Bruxelles
- Les acteurs des politiques sociales, de jeunesse et de la lutte contre la pauvreté de terrain.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Ressources humaines :

- La possibilité pour les membres du comité de vigilance de participer à des réunions régulières de 3 heures (estimation : bimestrielles).
- Un coordinateur du comité de vigilance (estimation : 1/5^{ème} temps sur toute la durée préalable au transfert des compétences).

Ressources financières pour les jeunes mis en autonomie : les moyens pour compenser la différence entre les 783,78 € que reçoit actuellement le jeune mis en autonomie et les 973 € du seuil de pauvreté, soit 189,22 €, pour environ 600 jeunes qui sont dans cette situation. Estimation totale : 1 362 384 € par an.

N.B. : Selon les services de la DGAJ, l'allocation est calculée sur la base suivante : 284,88 € par mois pour le loyer, versés directement au propriétaire, et 16,63 par jour calendrier, soit 783,78 € pour un mois de 30 jours.

Mesures d'accompagnement souhaitables

L'action concernant la mise en autonomie des jeunes n'a de sens que si elle est complétée par un véritable accompagnement social et éducatif, en lien avec les CPAS, en veillant à assurer le relais en amont et en aval.

Temporalité/calendrier

- 1) Mise en place d'un comité de vigilance.
- 2) Rapport trimestriel de ce comité auprès de la CIM.

Impact attendus

- Une plus grande autonomie financière des jeunes.
- Une diminution des interventions « compensatoires » des pouvoirs publics.

Mesure 3.1.3.

Maintenir et renforcer les dispositifs existants visant à soutenir financièrement les jeunes pour louer/acheter un logement.

Source : GT 4 Mesure 5

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à faciliter l'accès au logement en soutenant et renforçant les aides financières aux jeunes pour louer/acheter un logement.

Au niveau locatif

Mise en œuvre d'un incitant (fiscal) pour les propriétaires à louer leur bien suivant un loyer de référence

Maintenir et renforcer les aides financières existantes et les aides pour les garanties locatives, par exemple en ciblant également les jeunes dans des programmes comme :

- l'allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer (ADIL à Bruxelles et ADEL en Wallonie) qui permet grosso modo à une personne qui quitte un logement considéré comme insalubre pour un meilleur logement de bénéficier d'une aide financière pour son déménagement, son installation et, éventuellement, son loyer (qui est souvent plus cher dans le nouveau logement salubre que l'ancien, insalubre) ;
- l'allocation de loyer qui consiste en une intervention de la Région dans le loyer des personnes vivant dans des logements appartenant aux communes, selon leur salaire.

Au niveau acquisitif

- Faciliter l'accès au crédit pour les jeunes en renforçant des dispositifs du type « Crédit social », « Prêt Jeune », « Prêt Booster ».
- Développer le CLT (Community Land Trust).
- Réfléchir à une modification du système des droits d'enregistrements (adaptés en fonction de l'âge ? portatifs ?)

Objectifs poursuivis

- Soutenir les jeunes dans leur accès à un logement, qui est un gage d'autonomie et d'indépendance
- Favoriser l'accès à un logement de qualité à un prix soutenable

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La mesure se base sur le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable et répond aux problématiques suivantes :

- Cherté du foncier pour les jeunes
- L'offre présente un rapport qualité /prix défavorable pour les demandeurs

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les opérateurs immobiliers définis par les codes du logement, en partenariat avec les Régions respectives

Acteurs concernés

Les propriétaires et leur organe de représentation, le milieu associatif et les conseils supérieurs et consultatifs Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Faciliter l'accès au crédit

Des choses existent déjà : crédit social (RW), « Prêt Jeune » = prêt complémentaire, et depuis septembre « Prêt Booster » (RBC).

Eco packs pour les investissements économiseurs d'énergie (RW) à partir de mai : prêts à la consommation à 0% (mis en œuvre par la SWCS et le FLW).

Code du logement

Mesures d'accompagnement souhaitables

. Cette demande se décline en plusieurs axes :

- Un parc de logement à loyer modéré accessible en priorité aux jeunes
- Des aides pour les garanties locatives
- Des conditions avantageuses pour les prêts hypothécaires afin de soutenir les jeunes qui souhaitent accéder à la propriété.
- Dans une optique de DD, assouplir les réglementations afin d'encourager de nouveaux types d'habitat (habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.)

Les personnes porteuses d'un handicap (logement adaptable) : le Centre pour l'Egalité des Chances va mener une étude sur les discriminations par rapport à l'accès au logement

Impacts attendus

- Accès pour tous à l'élément fondamental pour tout être humain qu'est le logement.

- Réduction des hiatus entre des politiques différentes afin qu'il y ait un vrai lien entre le logement et les autres aspects de la situation d'un jeune.
- Soutien aux jeunes dans leur accès à l'autonomie – à l'indépendance.
- Augmentation de l'offre de logement.

3.2. Permettre à tous les jeunes de vivre une vie sociale et culturelle épanouissante

Mesure 3.2.1.

Investir dans l'accessibilité de la vie associative et culturelle pour tous les jeunes en corrigeant les inégalités d'accès aux structures associatives et culturelles et en proposant un accueil de qualité adapté à des familles en grande difficulté

Source : GT 3 Mesure 3

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Les investissements socio-éducatifs qui incombent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer son propre développement à tous les niveaux ne doivent pas être « indifférents aux différences ». Les associations subventionnées par la FWB sont en théorie ouvertes à tous, mais beaucoup de freins à la participation de certaines catégories de jeunes existent néanmoins.

Il convient :

- de renforcer les structures associatives qui sont proposées aux jeunes (structures d'accueil pour les jeunes enfants, maisons de jeunes, organisations de jeunesse, centres de sport...)
- de lutter contre le fait que certaines structures associatives ne sont pas réellement utilisées par ceux qui en auraient le plus besoin,
- d'être attentifs à l'accompagnement des publics qui, malgré un renforcement des structures, seraient dans l'impossibilité de s'y inscrire (fragilité psychique, handicap...).

Démocratiser **effectivement** le droit à un accueil du jeune, le droit de se livrer à des expérimentations sociales et culturelles constitue donc le pendant immatériel de la mesure qui vise à assurer un revenu décent à tous les jeunes.

Concrètement, cette mesure générique peut se décliner sous la forme suivante :

Dans de nombreux endroits, l'accès à des occasions d'expression et de créativité non utilitaristes n'est pas possible : absence de structures, problèmes de mobilité, manque criant de moyens. Des mesures concrètes sont à prendre pour **corriger ces inégalités d'accès** :

- aligner le financement des MJ sur celui des AMO ;
- soutenir la capacité des AMO à pouvoir mener des projets collectifs (rôle d'accroche, donner le goût...);
- valoriser financièrement le temps d'accompagnement des jeunes dans les structures d'accueil ;
- renforcer les moyens des structures des organisations qui accueillent les jeunes, afin qu'elles puissent faire preuve de plus de souplesse pour les publics précarisés et fournir une offre plus accessible financièrement et géographiquement (la MJ la plus proche est parfois à 40 km) ;
- renforcer le soutien des partenariats artistiques dans le cadre de projets d'information et de sensibilisation des jeunes et de leurs familles ;
- valoriser le secteur du volontariat pour qu'il ait une meilleure image auprès des parents ;
- développer la relation entre les médias et le secteur associatif, pour augmenter la

connaissance du secteur, car on parle souvent des problèmes et pas de ce qui va bien ;

- développer une logique de transversalité et des projets communs sur le long terme ;
- développer un travail en réseau construit (par exemple par district socio-éducatif permettant de coordonner l'action sur une zone donnée, ou participer aux organes représentatifs les uns des autres...) ;
- mener une réflexion commune sur l'accessibilité ;
-

Un inventaire des freins à l'accessibilité de la vie associative pour tous les jeunes est à faire ainsi qu'un plan d'action pour les lever. Des protocoles de collaboration entre administrations sont à établir sur cette base pour faciliter l'échange de vues et de pratiques relativement à l'accueil de publics précarisés.

En ce qui concerne l'accueil de qualité adapté à des familles en grande difficulté, une manière de le faire est de **renforcer et pérenniser les initiatives associatives qui permettent déjà de proposer un accueil de qualité adapté à des familles (enfants, jeunes et parents) en grande difficulté**. Si on se réfère entre autres aux résultats de la recherche sur les projets innovants de l'Observatoire de l'Enfance et la Jeunesse de la Fédération Wallonie/Bruxelles, et sur les séminaires de travail co-organisés par l'ONE/DGAJ/DGDE, le bien-fondé de ce type de projets « systémiques et transversaux » de proximité n'est plus à argumenter. Par contre, est apparue de façon criante l'urgence d'organiser la transversalité administrative et financière en phase avec la réalité du terrain, ainsi que les dispositifs d'évaluation adaptés dans ce sens. Enfin, l'essaimage de bonnes pratiques de ce type devrait prendre place dans un plan stratégique sur plusieurs années, en particulier dans les quartiers et espaces de vie les plus appauvris.

Objectifs poursuivis

- Faire en sorte que tous les jeunes aient accès aux expériences de socialisation et de développement de soi qui sont offertes par le secteur associatif ;
- Augmenter ainsi leur bien être par le renforcement de leur estime de soi et leur insertion dans un tissu social ;
- Augmenter la capacité des associations à pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques et la culture de différents publics-cibles (jeunes précarisés, jeunes porteurs de handicap, jeunes fragiles psychologiquement, jeunes porteurs d'identités culturelles différentes...).

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

En complément aux propositions énoncées dans le paragraphe 1.1., les quelques éléments suivants doivent guider la mise en place de mesures pour favoriser l'accès de tous les publics au secteur associatif. En particulier, il faut identifier les freins à la participation, y sensibiliser le personnel salarié et volontaire des associations et proposer des solutions pour les lever :

- Freins financiers : envisager une souplesse dans les règlements (paiement mensuel ou trimestriel, supprimer le non-remboursement en cas de non-participation, possibilité de prêt de matériel...).
- Freins liés au type d'activités proposé et à leur rythme : pour certains publics, c'est impossible de s'engager pour un an, ou de participer de manière régulière, ou de respecter des délais d'inscription stricts... Proposer des activités à court terme peut permettre d'en donner le goût et de s'inscrire éventuellement par la suite dans des programmes plus exigeants en temps et en régularité.
- Freins liés à la mobilité : il est difficile de faire 40 km pour pouvoir s'adonner à son occupation favorite et les jeunes n'ont pas toujours les moyens de s'y rendre. Il arrive que les déplacements soient pris en charge par l'association qui va chercher les jeunes chez eux. Dans cette catégorie « mobilité » peuvent aussi se retrouver les freins rencontrés par les jeunes porteurs d'un handicap moteur (accessibilité en chaise...).

- Freins liés au manque de soutien parental : le jeune peut aussi rencontrer divers obstacles lorsqu'il s'agit de défendre son projet auprès de ses parents. Les activités culturelles, ludiques, de volontariat ou autres ne sont pas toujours bien perçues de la part des parents parce que pas rentables, n'apportant rien... et cela ne touche pas uniquement des populations économiquement précarisées.
- Freins liés à la méthodologie, qu'il faut adapter pour un public plus « en retrait », principalement par un accompagnement et un encadrement adapté.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Ministres de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, du sport, de la culture, de l'éducation permanente.

Acteurs concernés

Les associations subsidiées par ces ministères.
Les administrations concernées par les protocoles d'accord.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Ministres de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Dispositif particulier « égalité des chances » pour les maisons de jeunes.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Ressource financière : cette mesure nécessite de renforcer le soutien financier aux associations.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Une réflexion approfondie sur l'accessibilité et les freins à la participation.

Temporalité/calendrier

- 1) Inventaire des freins à l'accessibilité et des moyens nécessaires à dégager
- 2) Etablir un cadastre de l'offre spécialisés dans l'accueil des publics précarisés et relever les manques.
- 3) Signature des protocoles d'accord.

Impact attendus

- une accessibilité réelle aux richesses du secteur associatif pour tous les jeunes ;
- des associations plus conscientes de l'intérêt de la mixité (de tout type) dans leur public ;
- des associations armées pour ouvrir leurs activités à tous les publics.

Mesure 3.2.2.

Investir dans l'accessibilité de la vie associative pour tous les jeunes en développant une politique de formation globale qui outille tous les acteurs éducatifs, socioéducatifs et socioculturels sur l'accueil des publics précarisés et la réduction des obstacles à leur participation.

Source : GT 3 Mesure 4

Voir Mesure 1.1.2. page 28

3.3. Rendre l'enseignement plus égalitaire

Mesure 3.3.1.

Rendre l'école moins inégalitaire en réduisant les inégalités dues au système scolaire et en améliorant les dispositifs de prévention de l'échec scolaire.

Source : GT 3 Mesure 5

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Même si dans les intentions l'école se veut égalitaire, force est de constater qu'elle ne l'est pas encore et qu'elle crée et reproduit des inégalités sociales.

Plusieurs mesures sont à prendre afin de rendre l'école plus ouverte à tous :

Au niveau du système scolaire :

- Aller vers la gratuité totale de l'enseignement via la fixation de paliers dégressifs pour les coûts de la scolarité.
- Informer mieux les parents sur le décret inscriptions et sur les possibilités qui s'offrent à eux au moment d'inscrire leur enfant à l'école secondaire. Cette information doit surtout être ciblée vers les parents des milieux populaires, car ils ne maîtrisent pas les clés et codes du système ni les éléments du droit.
- Préserver l'autonomie des écoles et des enseignants, facteur de créativité et d'adaptation.
- Favoriser un véritable travail de réseau, ce qui suppose une connaissance réciproque et approfondie des protagonistes, de leurs visées et de leurs missions, des articulations s'établissant dans la durée, la compréhension des familles qui ne connaissent pas les « codes » scolaires et la prise en compte du temps nécessaire pour le travail collectif, qu'il soit préparatoire ou partagé.

Au niveau de la prévention :

- Favoriser l'accrochage scolaire de façon précoce en renforçant l'action des acteurs de première ligne (chefs d'établissement, enseignants, éducateurs, CPMS, PSE...) et en les soutenant le cas échéant par l'action d'acteurs extérieurs (comme les SAS, les services d'accompagnement...), dans le respect des rôles et missions de chacun.
- Accorder une attention particulière aux MENA et primo-arrivants.
- Renforcer l'investissement sur le maternel et le primaire et prendre en charge les problèmes de psychomotricité de façon précoce.
- Veiller à ce que les écoles de devoirs ne deviennent pas la remédiation de ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir des cours particuliers.
- Lancer une véritable réflexion sur l'orientation trop rapide et systématique de certains élèves vers les enseignements professionnels et spécialisés. Favoriser une orientation positive des jeunes.

Au niveau méthodologique :

- Remplacer la peur de l'échec par la soif d'apprendre (la peur est une dimension générale dans le vécu de l'inégalité).
- Créer un enseignement adapté à l'élève et pas l'inverse ; en particulier, prendre de la distance par rapport au dogme de la « performance sans faille » et relativiser la place du « projet » du jeune.
- Mettre en œuvre des activités qui prennent en compte divers types de compétences de telle sorte que chacun, à un moment donné, trouve du plaisir et éprouve un sentiment de réussite.
- Créer des pratiques alternatives au redoublement, dont le coût est exorbitant et l'efficacité toute relative.

- Revoir l'évaluation de façon positive.
- Casser le mythe que les enfants faibles retardent les autres : les enfants plus rapides peuvent aider les plus faibles.

Objectifs poursuivis

- Faire en sorte que tous les enfants soient égaux devant l'école.
- Faire en sorte que les inégalités entre enfants et jeunes à l'entrée de l'école n'y soient pas accentuées mais bien réduites.
- Augmenter le bien être de tous les enfants à l'école.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Inégalitaire notre école ? Même si les enquêtes PISA posent des biais (on ne prend pas en cause que dans notre pays le redoublement est un mode éducatif), elles mettent en avant les écarts entre les écoles et relèvent des problématiques telles que les inégalités selon l'appartenance à un milieu de vie, l'échec scolaire, la privatisation du soutien scolaire, l'orientation vers la qualification résultant d'un choix négatif, la question du genre, la pénurie d'enseignants.

Dès les années 80, on a misé trop et trop vite sur l'associatif, par le biais des écoles de devoirs, qui ont eu un rôle essentiel. Mais n'a-t-on pas vite mis en place des dispositifs qui sortaient de l'école le rôle qui était le sien ? Elles ont concouru à déstabiliser l'école, en travaillant dans la concurrence plutôt que dans complémentarité.

Afin de bâtir l'avenir, il faut reposer la question des rôles de chacun : qui doit faire quoi en termes de santé, de citoyenneté, d'EVRAS... ?

Il faut penser à la solitude des enseignants. On pourrait envisager de travailler par grands ateliers et de manière plus collective. Pour l'instant, on fait se succéder des matières différentes impliquant des registres, méthodologies et manières de penser différentes. Sur Bruxelles, il y a également le défi des infrastructures scolaires : il faudrait créer de nouveaux bâtiments pour pouvoir faire face à l'augmentation du public et pratiquer ce type de méthodes.

Des collaborations entre le secteur associatif et l'école peuvent également être fructueuses en termes de rattachement scolaire, comme les partenariats CEFA-AMO.

L'enseignement chez nous est un des plus chers d'Europe : il ne faut pas investir moins, mais il faut savoir à quoi l'argent est investi.

Les enseignants, mais la société en général, portent un regard discriminatoire. Il y a un travail sociétal transversal à faire.

Il ne faut plus parler d'égalité des chances mais être dans une tentative d'égalité des accès, des acquis, des réalisations sociales.

Les travaux réalisés dans le cadre du projet « La marque jeune », surtout sur la thématique de la scolarité, peuvent servir de lignes de conduites pour des mesures. Ce projet a donné la parole aux jeunes sur ce que représente l'école pour eux.

Constats faits par les jeunes :

- Ils affirment le rôle socioéducatif de l'école. Ils veulent y aller comme lieu où on peut construire du lien social.
- Ils mettent en évidence la violence interne, la loi du plus fort qui règne au sein de l'école.
- Ils insistent sur l'importance de relais extérieurs et d'amis dans l'école pour faire face à cette violence.
- Ils pointent les relations de leurs parents avec l'école : il faut des lieux d'écoute des parents pour qu'ils soient entendus dans leur vécu, leurs différences culturelles.
- Violence interne à l'école liée au choc des identités culturelles : les jeunes se rassurent plutôt avec d'autres jeunes qui leur ressemblent.

- Pourtant il vaut mieux se connaître à l'école que dans la rue.

Ce que les jeunes attendent de l'école : acquérir de la culture, connaître le passé, l'histoire, leur histoire, connaître leur culture, comprendre le sens de l'école, comprendre le sens des cours.

Quels attributs donnent-ils à l'école ? Elle permet de sortir de la pauvreté, c'est un lieu important de socialisation.

L'avis des jeunes sur la pédagogie :

- Les jeunes profs sont moins bons et ont tendance à partir trop vite.
- Tenir plus compte de leurs rythmes de vie.
- Avoir des profs plus généralistes.
- Avoir un prof qui soit interlocuteur (temps de titulariat).
- Réclament la remédiation dans l'école.

Deux autres problématiques qu'ils mettent en avant sont celles de l'entrée en secondaire et de la gestion de l'échec (pourquoi doubler ?). Il faudrait avoir une autre gestion de l'échec, qui permette l'essai et l'erreur.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Ministre de l'enseignement obligatoire.

Acteurs concernés

Les écoles, les acteurs intervenant dans l'école (CPMS...).

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Les Ecoles de Devoirs.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret « Missions »
- Décret « Inscriptions »
- Décret « Citoyenneté »

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Un refinancement afin d'assurer la gratuité de l'école.

Impact attendus

- un égal accès à l'école pour tous les élèves ;
- des écoles plus mixtes ;
- un système scolaire plus efficace.

3.4. Faire de la prévention générale une préoccupation partagée par tous les secteurs œuvrant avec la jeunesse

Mesure 3.4.1.

Créer un décret « prévention générale » qui mobilise tous les secteurs pour qu'ils œuvrent pour diminuer les violences d'interaction qui sévissent en leur sein.

Source : GT 3 Mesure 6

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Il s'agirait en l'occurrence de favoriser des actions « réactives » (lutter par exemple contre les violences cachées qui compromettent l'accès ou l'usage plein et entier des supports socio-éducatifs, comme les maisons de jeunes, les clubs sportifs, les écoles...), mais aussi proactives (aller là où les gens sont plutôt qu'attendre qu'ils se mobilisent « d'eux-mêmes ») en renforçant les collaborations entre les actions de prévention, d'éducation non formelle et d'éducation permanente ;

Il s'agirait également d'inviter directement les ministres à définir des priorités annuelles ou pluriannuelles qui agissent directement sur le fonctionnement structurel du secteur qu'ils pilotent pour contribuer à davantage d'égalité, dans le respect de la charte associative.

Ainsi, ce décret devrait organiser/financer cette politique de « prévention générale » à travers trois aspects complémentaires et interdépendants :

- organisation et financement d'associations/institutions qui choisiraient d'agir sur ces violences d'interaction sur le terrain par la mise en place d'actions « réactives », et qui développeraient des actions proactives localisées ;
- détermination d'un engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel des ministres de tutelle dans chacun des secteurs visés afin que la logique de « prévention générale » règle de façon durable ce qui est à l'origine de ces violences d'interaction dans chaque secteur sur l'ensemble du territoire (Exemples : Planification d'une formation/supervision des animateurs et responsables des clubs sportifs sur l'ensemble de la FWB afin que les obstacles à la participation d'enfants et de jeunes de milieux appauvris trouvent leur place, travailler sur les conditions d'accès matérielles et immatérielles aux stages et autres activités culturelles dans les centres culturels locaux, etc.) ;
- organisation de deux temps de travail annuels entre des acteurs de terrain, les organes représentatifs et les ministres afin de définir l'engagement prioritaire annuel et/ou pluriannuel, et afin d'évaluer les résultats et l'état d'avancement en la matière. Cette initiative permettrait de reconnaître et d'instituer la capacité d'interpellation politique de toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse.

Objectifs poursuivis

- Faire en sorte que le souci de la prévention générale ne soit pas porté par le seul secteur de l'aide à la jeunesse.
- Proposer une politique de prévention coordonnée et renforcée en FWB.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La définition de la prévention qui a été construite par le secteur de l'aide à la jeunesse depuis les années 2000 s'accommode bien de l'idée d'une « prévention naturelle » telle qu'elle est prônée par le RWLP.

Cette conception (instituée dans l'avis n° 50 du CCAJ) pointe en effet en tout premier lieu l'impact intolérable des violences de structure qui s'exercent dans la société et qui sont le fait des marchés insuffisamment régulés : marché du travail, du logement, mais aussi, quasiment, de l'éducation, voire de la santé.

La « prévention naturelle » évoquée dans la mesure 1 concerne la diminution du poids de ces violences de structure, diminution qui peut être obtenue par des politiques structurelles régulatrices.

Mais l'avis n° 50 attire l'attention sur l'existence d'un autre type de violences, que l'on peut appeler violences d'interactions, et qui échappent le plus souvent aux regards comme d'ailleurs aux sanctions. Ce sont ces types de violences qui peuvent faire qu'un jeune très bien formé puisse subir une discrimination à l'embauche (du fait de sa culture, de son habitat...). Nous avons affaire ici à toutes les formes de discrimination quotidiennes, de stigmatisation, de violence symbolique (comme celles qui transforment les jeunes en prescripteurs de consommation pour leurs parents, comme celles qui découlent de l'hypersexualisation de la société et notamment de l'espace public, etc.)

L'avis n° 50 invite en conséquence à lire les comportements éventuellement violents des jeunes contre eux-mêmes (assuétudes, dépression, suicide...) ou contre les autres comme une conséquence du cumul insupportable des deux formes de violence précitées. Il demande qu'on s'attaque à ce cumul, plutôt que d'aborder ces comportements sous le couple « prévention (de la délinquance) /répression (de celle-ci) ». Dans cette conception, on ne prévient donc plus des comportements, mais on s'attaque à leurs causes, dont on entend diminuer l'impact :

- les inégalités de structure (un des volets de la prévention « naturelle », l'autre consistant en des investissements permettant à tous des expérimentations culturelles, politiques, sociales...);
- les violences quotidiennes peu visibles qui s'y ajoutent (prévention « générale »).

Il convient, à partir de cette définition, de créer un **dénominateur commun** pour tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et, au-delà, pour tous les acteurs (régionaux ou locaux) qui sont au travail dans le domaine socio-éducatif.

Ceci correspond à la fois à une nécessaire reprise d'initiative de la « Communauté française » dans les matières dont elle a la responsabilité (elle doit définir fermement ce qu'elle veut pour sa jeunesse) et à une harmonisation des politiques qui touchent à ses compétences.

Ceci implique que l'enjeu de « prévention générale » ne soit plus le seul fait du secteur de l'aide à la jeunesse¹⁷.

Les compétences de la Communauté en matière d'enfance et de jeunesse ont été progressivement « récupérées » ou « exploitées » par d'autres niveaux de pouvoir (fédéral, régional ou communal). Outre des problèmes de concurrence entre services et de lisibilité de l'offre sociale et culturelle pour le public, cette nouvelle situation propose un autre regard sur la notion même de prévention. Dans le cadre des « nouveaux » dispositifs, le regard est souvent limité à l'aspect sécuritaire¹⁸, portant sur les risques et des dangers, alors que la notion de prévention renvoie, pour la majorité des secteurs de la Fédération, à un ensemble d'actions positives et dynamiques visant à prémunir les enfants et les jeunes des violences de système et à leur ouvrir les voies de la participation et de l'autonomisation. L'énonciation et l'affirmation d'un dénominateur commun entre les multiples acteurs de la Fédération leur

17 Cette proposition ne signifie évidemment pas que chaque secteur doit se voir attribuer une mission de prévention générale, mais bien que chacun, dans l'exercice de ses missions propres, se sent concerné par la diminution des violences peu visibles qui peuvent affecter cet exercice ; **à titre d'exemple**, l'incompréhension « culturelle » entre parents et enseignants (par rapport à la mission d'instruction de l'école), les limites peu visibles d'accès à des occasions d'émancipation ou de solidarité (par rapport au développement de politiques culturelles pour les jeunes), les effets pervers du travail en réseau, qui peut surexposer les familles fragilisées (pour les politiques transversales), etc.

18 Notons cependant que depuis 2008, la Région Wallonne a distingué la sécurité et la cohésion sociale qui a une visée émancipatrice (décret PCS) plutôt que « préventive » dans le sens sécuritaire (la prévention n'est pas l'objectif du PCS mais une conséquence des actions menées qui visent à promouvoir l'accès effectif aux droits fondamentaux).

permettront de se reconnaître et d'entamer les meilleures collaborations dans l'intérêt des enfants et des jeunes, sur des bases philosophiques claires et partagées.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

La CIM jeunesse

Acteurs concernés

Tous les secteurs liés à la jeunesse

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Avis n°50 du CCAJ

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

- Ressources humaines :
 - La possibilité pour les secteurs concernés de détacher un représentant pour un groupe de travail chargé de la rédaction du décret « prévention générale » (estimation : 6 réunions de 3 heures sur une période de 6 mois + une réunion semestrielle de suivi).
 - Une personne chargée de la coordination et du secrétariat de ce groupe (1/5^{ème} temps pendant 6 mois).
- Ressources financières : en fonction du contenu du décret.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Créer un **dispositif de concertation intersectoriel fort** (en tirant les leçons de l'expérience des CAAJ ou des Commissions communales de l'accueil) pour éviter les « trous » entre les dispositifs, dans lesquels tombent invariablement les jeunes les moins favorisés. Ce dispositif pourrait être prévu comme un des outils de travail du décret « prévention générale ». La participation des Réseaux de Lutte contre la Pauvreté en communication permanente avec des familles qui connaissent l'appauvrissement, devrait y trouver une place, comme « veille active » d'une vision qui repose sur l'autonomie et l'émancipation des populations appauvries ; symétriquement, toutes les associations qui œuvrent pour la jeunesse devraient pouvoir trouver dans ce dispositif l'occasion d'exprimer leurs interpellations politiques.

L'opérationnalisation de ce dispositif devrait être confiée à un groupe de travail qui comporterait au moins des acteurs de terrain et des organes représentatifs des associations.

Temporalité/calendrier

- 1) Instituer un groupe de travail ayant pour mission de rédiger un décret de prévention générale.
- 2) Vote du décret.
- 3) Mise en œuvre du décret avec réunion semestrielle du groupe de travail pour évaluer et fixer les priorités annuelles.

Impact attendus

- une réappropriation de ses compétences par la FWB ;
- une politique de jeunesse mieux coordonnée et plus proche des besoins des jeunes sur le terrain ;

4. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel

4.1. Intégrer l'orientation comme un processus à long terme et permettre à tous les jeunes et à leurs familles d'avoir un accès à l'information et des occasions multiples de se l'approprier

Mesure 4.1.1.

Identifier et mettre en place des parcours d'information et d'orientation dans le cadre de l'école, de l'éducation non-formelle et du monde du travail afin d'intégrer l'orientation comme un processus à long terme et de permettre à tous les jeunes et à leurs familles d'avoir un accès à l'information et des occasions multiples de se l'approprier.

Source : GT 2 Mesure 2

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Cette mesure vise à dessiner des parcours d'information et d'orientation potentiels en identifiant les étapes facilitant la maturation progressive par le jeune de ses projets de vie et en commençant l'information et l'orientation plus tôt.

Différents acteurs (CPMS, centres d'information jeunesse...) effectuent ces missions d'information et d'orientation des jeunes. L'orientation doit être considérée comme un processus continu de l'enfance à l'âge adulte, qui ouvre le champ des possibles. L'intervention des acteurs est à articuler aux parcours identifiés.

Tous les jeunes ne sont pas à l'école. Les lieux et moments d'accompagnement et d'information sont à décomposer en dispositifs accessibles dans le cadre et en dehors de l'école.

Un parcours et des outils d'information et d'orientation dès 10 ans inclurait entre autres de :

- Proposer aux enfants et à leurs familles une information sur l'organisation de l'enseignement, les filières, en valorisant les spécificités et les atouts des différentes filières, et les métiers,
- Sensibiliser les jeunes et leurs parents aux moments clés de transition et aux conséquences des choix effectués en cours de scolarité.
- Organiser des séances d'information et d'orientation.
- Organiser des salons d'information.
- Favoriser les relais d'information : beaucoup de structures font déjà beaucoup de choses, il faut rendre ces structures mieux connues et plus accessibles dans le souci entre autres des publics précarisés. Faire le lien avec la mesure proposée en GT 1.
- Mettre en place un système de tutorat, d'accompagnement, dans les différents milieux de vie afin d'accueillir et de former le jeune et de favoriser les échanges entre générations. Faire le lien avec la mesure proposée en GT 4.

Il s'agira également d'inclure des missions d'informations aux structures formelles (écoles), non formelles (AJ, MJ, OJ, Sport) et de mise à l'emploi (Forem, Acitiris, Bruxelles Formation).

Objectifs poursuivis

Cette mesure vise à dessiner des parcours d'information et d'orientation potentiels en identifiant les étapes facilitant la maturation progressive par le jeune de ses projets de vie.

Le Plan jeunesse entend offrir à chaque jeune un dispositif d'accompagnement aux choix scolaires, professionnels et de vie, associé aux énergies déployées pour favoriser l'accrochage scolaire.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La capacité de faire des choix fait, de façon incontournable, partie d'un processus d'apprentissage. Les jeunes doivent avoir la possibilité de se mettre en situation de responsabilité pour parfaire cet apprentissage (v. mesures concernant les stages et l'expérimentation). Mais il faut aussi que chaque jeune (et son entourage) bénéficie d'une information claire, objective et équivalente quel que soit l'établissement scolaire et quel que soit son parcours. L'accompagnement du jeune dans la maturation progressive d'un choix de vie peut différer fortement en fonction de son parcours et des lieux qu'il fréquente.

La multiplicité des situations suppose l'identification d'étapes et de moments clés utilisables en fonction des vécus.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les ministres de l'enseignement obligatoire et de la jeunesse et leur administration.

Acteurs concernés

- Centres PMS
- Centres d'information jeunesse (il y a un lien avec le GT 1 à faire pour la définition du métier d'informateur).
- Structures formelles (écoles)
- Structures de mise à l'emploi de mise à l'emploi (Forem, Actiris, Bruxelles-Formation)
- OJ, CJ, Structures sportives...
- L'aide à la jeunesse
- Awiph et Phare

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Les avis 97, 98 et 101 du CEF qui présentent le relevé des dispositifs existant.
- Etude de Saint-Louis sur l'orientation des jeunes.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Moyens humains pour l'identification des parcours (étapes), des outils et des lieux.

Impacts attendus

- Une démultiplication des occasions d'accès à l'information et démocratisation de l'accès à l'information (pour les jeunes et leurs familles).
- Une reconnaissance des parents comme partenaires privilégiés dans l'orientation de leurs enfants et sensibiliser les familles à une orientation choisie et non subie, visant à valoriser les compétences des jeunes.
- Un contact avec les publics les plus précarisés (à creuser, et identifier des publics-cibles spécifiques).
- Une meilleure appropriation de l'information.
- Des choix (de vie, d'études, d'emploi...) facilités.
- Une occasion d'articuler entre eux les différents acteurs de l'information et de l'orientation.

Mesure 4.1.2.

Permettre aux jeunes de réaliser des stages¹⁹ de qualité dans différents milieux, que ceux-ci soient vécus dans un cadre d'éducation formelle comme non formelle.

Source : GT 2 Mesure 4

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

- Inscrire les découvertes de métiers comme élément habituel d'un parcours scolaire, dans toute forme et tout niveau d'enseignement.
- Encourager l'organisation de stages quelle que soit la filière.
- Dans le cadre des stages, favoriser la diversité des expériences au sein de différents secteurs tout en gardant l'objectif de la formation initiale
Ex : stage de comptabilité au sein d'une grande entreprise/d'une ASBL/d'un service public etc.

Dans ce but :

- Faire mieux connaître les possibilités de stages dans l'associatif et le service public auprès des écoles.
- Encourager les associations et le service public à accepter des stagiaires en les préparant à accueillir et accompagner des stagiaires par la définition de projets et de tâches réalisables par les stagiaires.

Dans tous les domaines (formel, non-formel, monde du travail), afin de permettre des expériences de qualité :

- Former/guider les tuteurs, les coaches, les maîtres de stage
- Permettre des incitants (impôt, soutien à l'accueil, charte, Responsabilité Sociétale des Entreprises...)
- S'assurer de l'existence de moments réflexifs et d'échange autour du stage (entre maître de stage, coordinateur de stage, stagiaire...).

Objectifs poursuivis

- Faire découvrir au jeune une diversité de réalités afin de l'aider dans son orientation ;
- Faire découvrir au jeune ses compétences et en acquérir de nouvelles.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Si l'on part du principe que l'accès aux filières qualifiantes doit résulter d'un choix de l'élève, il serait opportun qu'il puisse effectuer ce choix en connaissance de cause.

Outre la nécessaire formation par l'action, ces expériences doivent permettre une ouverture au monde, un épanouissement personnel et faciliter la participation sociale du jeune.

Mais il importe que le stagiaire ne soit pas considéré comme une main d'œuvre gratuite ou très bon marché, d'où la nécessité d'imposer un cadre pour assurer la qualité de ces expériences.

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

Enseignement obligatoire et non-obligatoire.

¹⁹ Par stage, les auteurs entendent à la fois les stages d'observation et de découverte et les stages d'acquisition de compétence.

Secteur associatif (éducation permanente, jeunesse, sport, culture...)
Secteur de l'emploi (Forem, Actiris...)

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Forum européen de la jeunesse

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Charte européenne pour la qualité des stages
- Stages obligatoires dans le secondaire qualifiant

Mesures d'accompagnement souhaitables

Un travail de sensibilisation et d'information est à faire pour faciliter cette mesure.

- Sensibiliser les entreprises, les associations et le secteur public à l'accueil de stagiaires, préparer les maîtres de stage à l'accompagnement des stagiaires (par une coordination extérieure comme par exemple les fonds pour l'emploi).
- Soutenir les fédérations/les secteurs d'activité dans des actions de sensibilisation aux métiers en pénurie (ex : confédération des métiers de la construction).

Impacts attendus (effets)

- Valoriser les processus d'apprentissage et les compétences acquises (pas uniquement par attestation ou certification), en association avec la mesure 3.
- Faire découvrir au jeune une diversité de réalités afin de l'aider dans son orientation ;
- Faire découvrir au jeune ses compétences et en acquérir de nouvelles.

5. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel

5.1. Permettre la réalisation matérielle de trajets de transition

Mesure 5.1.1.

Permettre au jeune, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement, de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition et de le faire valider par une autorité.

Source : GT 4 Mesure 1

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure doit permettre au jeune de 15 à 30 ans, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement de professionnels, de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition, notamment comme alternative positive à toute situation d'échec ou de relégation. Le terme de « trajet » est préféré à celui de « projet », pour mettre en évidence la centralité de l'expérimentation dans ce parcours.

Ce trajet serait accessible pour ceux qui sont encore à l'école, y compris avant la fin de l'obligation scolaire, et pour ceux qui n'y sont plus. Ce dispositif doit être réellement (et pas seulement formellement) accessible à tous les jeunes intéressés.

Ce « trajet d'expérimentation » issu d'un engagement bilatéral libre a une valeur légale et est reconnu par les institutions scolaires, l'ONEm, le Forem, Actiris, les CPAS, etc. Il est motivé par le jeune, validé par une autorité publique ou tout organisme habilité par elle pour le faire et lui donne ou confirme un statut, y compris un revenu.

Il ne se confond pas à l'insertion professionnelle, mais englobe l'insertion sociale et l'insertion citoyenne et rend possible le fait de pouvoir se développer dans des formations et des expériences non validées et non reconnues (projets artistiques, internationaux, médias et nouvelles technologies, citoyenneté, formations originales, volontariat...).

Dans ce cadre, il est impératif que la participation d'un jeune à une activité faisant partie de son « trajet » lui accorde automatiquement une dispense par rapport à d'autres obligations de l'ONEm ou du Forem/Actiris²⁰. La dispense ou la reconnaissance par les institutions (scolaires, CPAS...) et la délivrance d'un statut s'accompagnent de la définition de certaines exigences à rencontrer via le projet. Cependant, cette mesure s'éloigne des dérives actuelles des « contrats forcés » (en terme d'insertion professionnelle par exemple) en ne s'articulant pas sur une fonction de contrôle mais sur un dispositif d'auto-évaluation propre à permettre au jeune d'appréhender ses compétences, envies, attentes et s'inscrire dans des projets de vie. Le trajet proposé doit pouvoir dépasser les contraintes/limites imposées par le(s) statut(s) existant.

L'accomplissement du trajet ne peut pas mener à l'exclusion.

Une différenciation claire doit être assurée entre processus d'accompagnement, d'évaluation et de sanction. L'accompagnement est assuré de manière professionnelle, sur deux points : sur le statut du jeune (administratif) et sur l'élaboration, le contenu et le suivi de son trajet. Dans ce processus, des moments collectifs et formatifs devraient pouvoir lui être proposés. Ces deux dimensions d'accompagnement seront liées.

Les jeunes n'ayant pas toujours accès à « la bonne information », l'identification d'un référent unique pourrait éventuellement pallier ce manque d'information. De plus, la création d'un lien de confiance entre un intervenant (social ou autre) et le jeune permet de favoriser l'identification et la concrétisation du projet du jeune.

Une concertation se fera entre le secteur associatif et non marchand et l'autorité publique qui valide le trajet. Il est suggéré que les associations déjà reconnues dans des processus d'autonomie et de participation des jeunes, comme les OJ, puissent être agréées²¹ pour valider le trajet choisi.

La dimension collective devrait être présente dans le projet, non en termes de résultats, mais plutôt en termes de dimension présente dans le processus réfléchi par le jeune.

Objectifs poursuivis

L'objectif de cette mesure est d'offrir la possibilité à tous les jeunes d'aller vers l'autonomie à travers l'expérimentation dans un souci d'épanouissement personnel, d'acquisition de « compétences ».

Cela passe par la reconnaissance symbolique (regard de la société sur le jeune dans ce trajet et sur les jeunes en général) et formelle des expériences de vie.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Reconnaître de la diversité des parcours

²⁰ Telles que la dispense ONEm qui existe déjà (moyennant accord préalable) pour la réalisation d'une formation ou d'un stage durant le stage d'insertion professionnelle.

²¹ Soit définir un agrément spécifique, soit inclure l'agrément dans certains agréments existants.

Il est important de valoriser et de reconnaître la diversité des itinéraires et des compétences. Certaines filières scolaires ne sont pas reconnues alors qu'elles mènent à l'indépendance. L'éducation non formelle amène aussi énormément de compétences qui ne sont pas mises en avant.

Donner la possibilité d'expérimenter et sécuriser les parcours fragmentés

La question des continuités des différents parcours et plus précisément des discontinuités est posée : « comment se fait-il qu'il existe des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni dans une institution pouvant répondre à l'obligation scolaire, ni dans une autre institution pouvant l'accueillir ? ». C'est notamment le cas des jeunes entre 17 et 18 ans (surnommés par certains de « catégorie poubelle ») pour qui une demande d'accompagnement est formulée mais qui ne fait suite à aucune prise en charge par manque de place dans les institutions (de l'aide à la jeunesse notamment). Des jeunes se retrouvent donc en situation de rupture (familiale, scolaire, sociale, professionnelle, etc.) où presque aucun dispositif ne leur est adressé afin de les aider à surmonter leurs difficultés (n'ayant pas encore 18 ans, ils ne peuvent pas bénéficier des dispositifs « adultes »). Ces discontinuités peuvent avoir de lourdes conséquences sur le parcours futur du jeune.

Renvoyer les jeunes vers une formation de type « enseignement » (même sous d'autres noms) alors qu'ils y étaient en échec, ça ne marche pas. Pour certains jeunes, un retour vers l'enseignement nécessite une rupture d'un an ou deux, pour se mettre dans une autre démarche. Des études montrent d'ailleurs que les ruptures (notamment dans le cadre de la mobilité internationale) sont bénéfiques. Mais alors, on est plutôt face à un problème d'orientation et de choix professionnel que d'accès à l'emploi. Ces jeunes ont besoin de se détacher des systèmes de formation et d'emploi pour mieux y revenir.

Une des questions fondamentales est celle de bien-être, de qualité de vie. Des organisations financent plusieurs programmes qui permettent d'effectuer cette rupture parfois nécessaire. Il y a cependant des problèmes de statuts qui peuvent avoir des conséquences très graves pour les jeunes (ex. stages d'insertion professionnelle...).

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

La CIM jeunesse ou la « fondation » proposée par le GT2.

Acteurs concernés

Organisations de jeunesse/ centres de jeunes, services publics fédéraux et régionaux de l'emploi et de la formation, enseignement, institutions non-marchandes, centres de formation, services régionaux et institutions concernées par la politique des personnes handicapées, CPAS, SAS, institutions de l'aide à la jeunesse (AMO et PPP), organisations syndicales...

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- projet 16-25 ans de l'AWIPH ;
- projet « Starting Block » ;
- dispositifs de l'aide à la jeunesse (dont les séjours de rupture) ;
- les programmes gérés par le BIJ (Tremplin...) ;
- Solidarité et le service citoyen ;
- Service Volontaire Européen ;
- circulaire « soutien aux projets jeunes » ;
- été solidaire ;
- stages professionnels en entreprises en Europe Eurodyssée et Leonardo da Vinci ;
- ...

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

La question des ressources financières ouvertes aux jeunes se pose. Il ne faut pas que ce « trajet » ne soit ouvert qu'aux jeunes qui pourront se le permettre.

Le dispositif vise à garder ou inscrire le jeune dans le statut existant.

La mise en œuvre d'un dispositif de bourses complémentaires pour ces projets est souhaitable pour accompagner cette mesure.

Elle passe aussi par un financement adapté du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et des autres secteurs non-marchand partenaires.

Une attention devra être portée à l'impact négatif que cette mesure pourrait avoir sur l'emploi dans le non-marchand. Aucune nouvelle mesure ne pourra être utilisée pour remplacer, même indirectement, des travailleurs par des volontaires.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Si la décision est prise d'intégrer cette mesure au plan jeunesse, une concertation devra être mise en place afin de régler entre autres les questions suivantes :

- quelle possibilité de rentrer dans le processus pour un jeune en situation d'exclusion ?
- dégressivité des allocations ?
- comment éviter l'utilisation du trajet à d'autres fins (se lancer dans un trajet pour éviter les contrôles...) ?
- comment éviter la concurrence avec des emplois salariés mais aussi avec des volontaires ?
- définir les rôles plus avant (qui agrée ? quels professionnels ?)
- comment assurer la cohérence 15-30 ans dans l'ensemble des dispositifs, sachant que certains statuts sont limités à 25 ans ?
- comment s'assurer que ce « trajet » ne fonctionnera pas comme une injonction au travail obligatoire des jeunes en stage d'insertion, qui perçoivent des allocations d'insertion/de chômage ou qui sont bénéficiaires du RIS ?

Information : La mise en place de guichets uniques (regroupement dans un même lieu de plusieurs opérateurs) devrait être envisagée, simultanément à l'amélioration des capacités des différentes associations (OJ, MJ...) à pouvoir informer et aider les jeunes à s'orienter. La question d'un référent unique est également à envisager, afin de faciliter l'orientation du jeune en fonction de ses attentes, dans la mesure où ce référent ne devient pas « tuteur » du jeune et où ne s'instaure pas de lien de subordination. Il est également constaté qu'il existe un manque de connaissance flagrant entre les acteurs s'adressant aux mineurs d'âge et ceux s'adressant aux majeurs. Ce constat met en évidence, à nouveau, la nécessité d'organiser des dispositifs (de concertation, d'accompagnement, etc.) hybrides « mineurs / majeurs ».

Meilleure coordination / connaissance entre les acteurs gravitant autour des jeunes

Il existe un panel important d'acteurs qui gravitent autour des jeunes mais qui ne maîtrisent pas nécessairement l'ensemble de l'information à destination de ces derniers (possibilités de formation, accessibilité d'une bourse, programmes de volontariat, etc.). L'information reçue est alors fragmentée et risque d'être insuffisante pour le projet du jeune. Il paraît opportun de souligner également le manque de passerelles, collaborations entre les acteurs. Ce manque de collaboration peut, lui aussi, freiner le projet du jeune.

Sécuriser : dispense ONEm pour les jeunes engagés dans le secteur associatif ou en projet international. Dans la construction de ce « trajet », il est important de rester attentifs aux enjeux globaux : exclusions et sanctions de l'ONEm, glissement vers l'aide sociale => situation financière très délicate des CPAS, manque structurel d'emploi et taux de chômage massif chez les moins de 25 ans (notamment).

Valoriser l'existant : c-à-d ce qui est déjà réalisé par le secteur associatif dans la transition et l'expérimentation.

15 – 30 ans : Il faudrait élargir l'accès à cette mesure jusqu'à l'âge de 30 ans : l'âge de transition recule en effet de plus en plus et une limite à 25 ans paraît donc arbitraire.

L'élaboration et la mise en œuvre du projet devraient résulter d'un accompagnement libre et possible, donc le moins contraignant possible. Le but est ici de se démarquer du contrat et de l'accompagnement imposés par l'ONEM, le FOREM, le CPAS, etc. Par conséquent, il est important de développer des formations et des expérimentations non validées et non reconnues jusqu'ici (artistiques, mobilité internationale). Cela remettrait aussi en question l'image du jeune « qui n'a envie de rien », « qui ne veut pas se bouger », etc.

Temporalité/calendrier

- 1) Constitution d'un groupe porteur opérationnel
- 2) Identification des critères de validation des « trajets » des jeunes
- 3) Identification de critères d'accompagnement
- 4) Identification des dispositifs de concertation et d'information à développer
- 5) Accord avec les services publics fédéraux et régionaux de l'emploi et les CPAS pour obtenir une validation de la dispense / Accord avec la DGEO sur protocole visant le respect de l'obligation scolaire
- 6) Publicité du dispositif auprès des professionnels et information aux jeunes
- 7) Expérience pilote
- 8) Evaluation

Impacts attendus

- Que les jeunes puissent s'engager dans la société, s'épanouir dans un engagement citoyen.
- Que le jeune puisse se mettre en projet en lui permettant de découvrir de nouvelles réalités, de nouveaux possibles.
- Qu'un statut reconnu permette au jeune de ne pas perdre ses droits et d'être reconnu dans sa démarche.
- Que le fait d'avoir un statut évite au jeune d'avoir un « trou » dans son parcours qui pourrait mener à des situations de rupture.
- Qu'il puisse s'insérer dans la société
- Que les jeunes puissent s'essayer, se tromper... puis se repositionner.
- Que les dispositifs ne soient pas stigmatisants pour une partie de la population.
- Que le jeune puisse se développer dans un projet créatif ou alternatif, pas seulement utilitariste.

5.2. Faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail

Mesure 5.2.1.

Promouvoir une culture d'entreprise qui soigne et valorise les pratiques d'accueil et d'accompagnement des jeunes ou nouveaux travailleurs.

Source : GT 2 Mesure 6

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Elaborer avec les acteurs concernés/Co-construire une charte qui impacterait la culture d'entreprise autour de l'accueil des jeunes (stagiaires, jobistes, nouveaux) : les entreprises seraient invitées à signer une charte claire qui met en avant les objectifs sociétaux, pédagogiques des stages/jobs d'étudiants et l'accompagnement des stagiaires/jobistes/jeunes travailleurs.

Dans le cadre de cette charte, un référent serait désigné au sein de l'entreprise, qui aura du temps de travail dégagé pour se former sur les aspects pédagogiques de l'accueil des jeunes stagiaires/jobistes/travailleurs et leur accompagnement durant leur stage/job. Une formation continue leur serait proposée.

On pourrait valoriser en priorité au sein même des structures les compétences des personnes qui ont déjà suivi une formation de type animation/coordination/pédagogique et qui pourraient être le « référent jeune » de l'entreprise.

La charte encouragerait le tutorat des jeunes qui ont été engagés dans le cadre d'une première expérience professionnelle chez l'employeur en question, ce qui favoriserait une valorisation de l'expérience et une transmission transgénérationnelle de compétences.

Cette mesure devrait également être adaptée à l'enseignement.

Objectifs poursuivis

- Développer un processus d'acculturation (dans un mouvement de balancier), c'est dire d'échange et d'interpénétration entre le monde scolaire et la vie professionnelle afin faciliter le passage de l'un à l'autre.
- Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- Favoriser le bien-être du jeune travailleur au sein de la société
- Favoriser l'ouverture et le dynamisme des employeurs par rapport à la jeune génération
- Valoriser le parcours du jeune et ses expériences

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les auteurs tiennent à prévenir que l'objectif est bien d'apprendre réciproquement les cultures particulières à chaque milieu, pas d'assimiler une culture à l'autre. Comprendre, connaître, surtout au niveau du vocabulaire des uns et des autres, mais pas forcément de la méthode, car elle fait la richesse de chaque secteur.

Cette mesure permettrait également que les jeunes soient plus au courant des interactions qui existent entre les différents lieux du monde du travail. Cela renvoie à la question de la proximité (donner un sens à la fonction qu'on occupe). Plus on augmente la taille de l'entreprise, plus on est confronté à quelque chose de difficilement lisible car très éloigné de nous. Mettre en avant la diversité des secteurs : marchand, non marchand, public, entreprises (grandes, PME, etc.)

L'esprit d'entreprendre n'est pas équivalent à l'esprit d'entreprise ! On fait en sorte que les profs utilisent la pédagogie de projet, donnent envie de se mettre en projet (attitudes entrepreneuriales et CRACS, c'est proche).

Mise en œuvre des mesures

Acteurs concernés

- Actiris, Forem, secteurs d'activités, fédérations patronales
- Enseignement
- Secteur associatif

Impacts attendus

- Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
- Favoriser le bien-être du jeune travailleur au sein de la société
- Favoriser l'ouverture et le dynamisme des employeurs par rapport à la jeune génération

Mesure 5.2.2.

Adapter, harmoniser et simplifier les aides à l'emploi tournées vers les jeunes et les conditionner à un CDI de manière à leur garantir une première expérience professionnelle de qualité.

Source : GT 4 Mesure 2

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

« Les premières expériences sur le marché du travail conditionnent fortement la trajectoire professionnelle. Un bon départ facilite l'insertion et jette les bases d'une carrière intéressante alors qu'un échec est difficile à rattraper (OCDE 2010 :176) »²²

La mesure tente d'apporter une réponse à ce constat et vise à harmoniser des aides à l'emploi en les conditionnant à un engagement à durée indéterminée, avec une mise en place d'un plan de développement des compétences, en vue d'assurer une sécurisation des parcours d'emploi des jeunes. Cette mesure passe par un travail d'évaluation, de rationalisation et d'harmonisation des dispositifs d'aides à l'embauche.

La proposition est d'appliquer, dans ces dispositifs, des réductions de cotisations sociales aux employeurs qui embauchent un jeune âgé de 18 à 30 ans, uniquement APRES la signature du CDI, et pour une durée maximum de 3 ans à dater de la signature du CDI pour l'embauche du jeune.

La réduction est majorée pour un jeune peu qualifié et demandeur d'emploi de longue durée. Même s'il a déjà bénéficié de ce type de contrat pendant la durée maximale de trois ans, cette période de trois ans est renouvelable dès lors qu'un jeune se retrouve à nouveau sans emploi pendant plus de 6 mois et que cette situation ne relève pas de sa décision.

Ces réductions de cotisations seront également conditionnées par une formation dans le cadre de son entreprise, inclus en lien avec les obligations de formation de l'entreprise (1,9% de la masse salariale - Offre de formation à proposer par l'entreprise).

Si le jeune après-pendant sa formation, quitte volontairement l'entreprise avant la période d'application de réduction des cotisations (ex. les 3 ans), différentes possibilités :

- Si contrat à durée déterminée (CDD) AVANT signature du CDI : l'employeur retouche les cotisations du CDD
- Si autre formule utilisée AVANT le CDI : report possible des réductions de cotisations du jeune volontairement parti, vers un autre travailleur pendant la durée complémentaire.

Objectifs poursuivis

La mesure vise à :

- faciliter l'insertion durable de tous les jeunes sur le marché de l'emploi en sécurisant leurs parcours, en facilitant leur accès à l'indépendance financière et à l'autonomie via un emploi pérenne de qualité ;
- encourager l'employeur à investir dans le capital humain du jeune concerné, par une réduction des cotisations patronales ;
- développer l'acquisition de compétences au sein de l'entreprise, par des savoir-faire et de la formation en entreprise ;

²² Quel est le modèle de transition des jeunes vers l'indépendance en Communauté française? Que résulte-t-il de sa comparaison avec les autres modèles européens? Recherche commanditée par le Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Rapport Final p 29 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

- lutter contre les effets d'aubaine et les effets d'éviction.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

« Le site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, répertorie pas moins de 116 mesures pour l'emploi, dont 25 mesures s'adressent plus spécifiquement aux jeunes travailleurs de moins de 26 ans »²³

Le cumul de dispositifs (plans d'embauches,...) entraîne souvent le jeune dans une spirale démotivante car il ne facilite pas l'ancrage du jeune dans une profession, un métier, ne favorise pas l'intégration dans une équipe, une entreprise... De plus, ces plans d'embauche financièrement très attractifs pour les employeurs et très peu contrôlés qualitativement provoquent des effets d'aubaine qui ne se justifient pas forcément par la création d'emplois (durables et de qualité).

Les dispositifs d'aide à l'embauche régionaux (plans...) sont différents d'une région à l'autre. Ainsi par exemple, l'équivalent en Flandre du PFI/FPI est conditionné à un CDI au terme de la période de formation, ce qui n'est pas le cas en Wallonie et en Région de Bruxelles Capitale, où la durée du contrat qui suit la période de formation doit être au moins égale à la durée de la période de formation.

Ces différences provoquent une grande complexité administrative mais également une iniquité entre les travailleurs flamands, bruxellois et wallons selon les différents sièges administratifs des entreprises et leurs succursales.

Le CDI reste le contrat le plus sécurisant, il permet des perspectives d'avenir et d'indépendance (crédits...), il devrait être davantage promu par les pouvoirs politiques. Ainsi, conditionner par exemple les aides à l'embauche octroyées aux entreprises à la signature d'un contrat à durée indéterminée au terme d'une formation de qualité (comme c'est le cas pour les PFI flamands) serait une proposition qui limiterait le turn-over et encouragerait l'entreprise à former de jeunes collaborateurs motivés par la perspective d'une carrière en leur sein.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Une CIM

Acteurs concernés

- Ministres de l'emploi
- CNT - CPs
- ONSS et ONSS APL
- Services publics emploi et travail et organismes et institutions actifs dans le domaine de l'insertion et de la formation.
- ...

Mesures d'accompagnement souhaitables

1. Etendre les bonnes pratiques comme ce qui se fait dans la fonction publique en termes de possibilité pour les travailleurs de faire une formation pendant un an et d'être remplacé par un jeune pendant cette période afin de permettre au jeune d'accomplir une première expérience valorisable par la suite. Voir également le plan « knowledge lift » en Suède.
2. Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés ainsi que la formation au tutorat afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière.

²³ Idem p 37 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

3. En ce qui concerne les inégalités de genre par rapport à l'accessibilité à l'emploi : Promouvoir l'accès des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, aux filières techniques et scientifiques mais également valoriser les filières sociales, associatives et paramédicales qui souffrent généralement de peu de moyen pour engager des jeunes. Ainsi, on pourrait faciliter la transition des jeunes diplômés dans ces filières vers l'emploi en octroyant, par exemple, davantage de points APE non-marchand à l'inscription comme demandeur d'emploi. Cette proposition est à réfléchir car avoir plus de points peut avoir un impact négatif à l'embauche.
4. Tenir compte des inhibitions et des difficultés en matière de mobilité (notamment dans le cadre de la nouvelle définition de l'emploi décent).
5. Définir une période (trois ou cinq ans par exemple) au terme des études pour l'accompagnement vers l'emploi et non pas une limite d'âge. En matière d'âge, le fait de s'arrêter à 25 ans pour les politiques en matière de jeunesse n'est plus en adéquation avec la réalité (études longues...).
6. Augmenter les allocations familiales pendant la période de transition. Relier au droit de tirage.
7. Evaluer les dispositifs existants et contrôler leur utilisation par les employeurs.

Points d'attention :

- Permettre au demandeur d'emploi de bénéficier des mêmes aides, indépendamment du pouvoir subsidiant (de la région d'origine)
- Garder transversalement des avantages spécifiques (majoration, pondération, etc.) pour les « moins qualifiés »

Impacts attendus

- Amélioration de la qualité de l'emploi.
- Que chaque jeune ait la possibilité d'obtenir une première expérience de qualité sur le marché du travail, première expérience qui, dans l'idéal, devrait lui donner des perspectives d'avenir et d'indépendance, répondre à ses besoins premiers et viser à son bien-être et à son émancipation (une étude a récemment démontré que les jeunes accordaient davantage d'importance à l'aspect social du travail qu'à son côté instrumental).
- Sécurisation des parcours des jeunes (la multiplicité des aides crée une insécurité) ;
- Améliorer l'intégration des jeunes dans l'entreprise (motivation du jeune dans son travail et intégration parmi les autres travailleurs). Trajet vers un emploi de qualité afin que la motivation soit plus grande.

Mesure 5.2.3.

Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés et la formation des travailleurs afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise.

Source : GT 4 Mesure 3

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés, ainsi que la formation afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à

des compensations en fin de carrière (cfr plan tandem dans le non-marchand ou knowledge lift²⁴ en Suède).

À travers l'investissement dans des formations continuées, un volume d'emploi stable va être « libéré », permettant l'embauche d'un jeune. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement spécifique par un travailleur formé au tutorat. Une partie du temps de travail du tuteur sera donc dédié à l'accompagnement du jeune. On peut prévoir également d'autres incitants (financiers, congés...).

La formation au tutorat ou au transfert de compétences professionnelles serait inscrite dans la formation continuée de tous les secteurs de manière à assurer aux travailleurs un socle de compétences pédagogiques qui développe, de manière générale, la capacité du monde du travail à accompagner les nouveaux travailleurs qui entrent en fonction.

Objectifs poursuivis

- Améliorer la formation des travailleurs tout au long de la carrière, renforcer les compétences des travailleurs plus âgés.
- Créer des emplois pour les jeunes entrants.
- Améliorer l'accueil des jeunes en entreprise.
- Exploiter les compétences des plus expérimentés.
- Valoriser les fins de carrière.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Cette mesure permet simultanément d'investir dans la formation continuée des travailleurs et dans l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Elle permet d'une certaine manière un partage du temps de travail des compétences entre travailleurs jeunes et plus âgés.

Cette mesure peut être mise en lien avec la mesure du GT2 sur la charte relative à l'accueil des jeunes travailleurs.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les ministres ayant l'emploi et la formation continuée dans leurs compétences.

Acteurs concernés

Les partenaires sociaux, les services diversité des 3 Régions.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Plan tandem.
- Prime au tutorat pour personnes handicapées.
- Actions « senior / junior » dans le plan diversité (Flandre et Bruxelles, Wallonie à vérifier).
- Arrêté royal du 3 février 2010 visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale, relatif aux tuteurs.
- Aide de la Région de Bruxelles-Capitale pour les entreprises et les indépendants pour former un stagiaire (voir les conditions sur <http://www.primespme.be/-Former-un-stagiaire-.html>).

Mesures d'accompagnement souhaitables

A été également évoquée dans les débats l'idée de créer ou d'imposer une fonction de conseiller en accompagnement professionnel et accueil des nouveaux travailleurs, de la même manière qu'il existe un conseiller en prévention et protection au travail, sans préjudice de la CCT 22.

²⁴ Le Knowledge lift permet à des travailleurs actifs, sur base volontaire, d'interrompre leur carrière pour reprendre une formation

Point d'attention : Pour les employeurs qui jouent le jeu, il y a un risque de « fuite des jeunes formés ». On socialise les coûts et on privatise les bénéfices...

Impacts attendus

- une meilleure intégration des jeunes dans le monde du travail ;
- une amélioration des compétences des travailleurs ;
- la préservation des savoirs et savoir-faire acquis dans une entreprise ;
- une plus grande reconnaissance des travailleurs en fin de carrière.

5.3. Assurer le droit au logement pour tous les jeunes

Mesure 5.3.1.

Afin de favoriser l'accès des jeunes à un logement décent et soutenable, augmenter l'offre de logement en valorisant les espaces existants qui sont sous occupés ou non occupés.

Source : GT 4 Mesure 4

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à faciliter la prise d'indépendance des jeunes par un accès au logement sous forme de (co)location ou d'acquisition. Cet accès facilité passe par une augmentation de l'offre et par le développement de nouvelles formes d'habitat (groupé, colocation, intergénérationnel)

Au niveau du bâti, la mesure vise à favoriser une occupation plus rationnelle de l'espace bâti en offrant des possibilités d'aménagement ou de création de logements.

- Des avantages (fiscaux ?) sont accordés aux propriétaires qui décident d'utiliser un bâtiment/une partie de bâtiment sous-occupé ou inoccupé pour y créer du logement (que ce soit dans un but locatif ou acquisitif)
- L'action des Agences Immobilières Sociales est renforcée en:
 - encourageant les pouvoirs locaux à y adhérer
 - dotant ces agences d'instruments de conventionnement du logement (expertise et moyens financiers mobilisables)

Au niveau des candidats potentiels : une campagne de communication est organisée pour sensibiliser la population aux possibilités existantes en termes de types d'habitat « alternatif » : colocation, habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.

Au niveau de la loi sur les loyers : La colocation est facilitée en la définissant dans la loi, de manière à ne pas pénaliser ou empêcher la solidarité entre les colocataires.

Objectifs poursuivis

- Augmenter l'offre de logement, ce qui pourrait avoir pour conséquence de diminuer les prix.
- Encourager une vision du logement plus durable tenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale.
- Faciliter l'indépendance des jeunes.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La mesure se base sur le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable. L'offre de logement présente un rapport qualité/prix défavorable pour les demandeurs et la cherté du foncier empêche le jeune d'y accéder.

La colocation est l'un des axes de travail sur lequel il est le plus simple de travailler. En effet, le bail va bientôt être une compétence transférée et il faut profiter de ce transfert pour proposer un changement des réglementations. Cette mesure doit s'accompagner d'incitants pour permettre une utilisation plus rationnelle du bâti existant.

La question des logements vides, inoccupés dépend souvent de la volonté communale (Loi Onckelinx : réquisition de bâtiments inoccupés, remise en état, facture envoyée au propriétaire et remettre des gens dedans - à Bruxelles : service logements inoccupés (droit de gestion publique)).

Il s'agit également d'informer les jeunes sur leurs droits par rapport au logement (qualité, à qui s'adresser etc.)

Les questions de la salubrité et de la sécurité se posent pour tous les publics précarisés.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les opérateurs immobiliers définis par les codes du logement, en partenariat avec les Régions respectives

Acteurs concernés

Les propriétaires et leur organe de représentation, le milieu associatif et les conseils supérieurs et consultatifs.

Partenariats éventuels (cabinets, instances, ...)

Le secteur privé, les associations d'aînés ou d'éducation permanente.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Mobilisation de l'épargne (fonds de pension) pour l'investir dans le logement public.

Mesures d'accompagnement souhaitables

En matière de colocation, il y a un problème de statut : on pénalise les colocataires en les excluant d'autres avantages sociaux.

Il faut faire le lien entre logement et les autres éléments de la situation du jeune : accompagnement des jeunes mis en autonomie, logement adapté pour étudiants.

Une attention particulière doit également être portée aux familles monoparentales (souvent des mères isolées) et aux jeunes porteurs de handicap.

Impacts attendus

- Accès pour tous à l'élément fondamental pour tout être humain qu'est le logement.
- Réduction des hiatus entre des politiques différentes afin qu'il y ait un vrai lien entre le logement et les autres aspects de la situation d'un jeune.
- Soutien aux jeunes dans leur accès à l'autonomie – à l'indépendance.
- Augmentation de l'offre de logement.
- Développement des relations intergénérationnelles.

6. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes

6.1. Soutenir le travail de sensibilisation à l'école

Mesure 6.1.1.

Susciter une réflexion sur les enjeux de société, initier et coordonner des actions de sensibilisation au sein de l'école en encourageant la création de plateformes « CRACS²⁵ » dans les écoles, sur le modèle des cellules bien-être.

Source : GT 5 Mesure 1

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

- La plateforme CRACS s'articule voire se confond aux CBE en fonction des résultats de l'évaluation de ces dernières.
- Cette plateforme comporte, aux côtés de l'équipe éducative, des élèves et des intervenants extérieurs (secteur de la jeunesse, de la culture, de l'aide à la jeunesse, de la santé...).
- Selon les cas, les activités gérées par cette plateforme peuvent avoir lieu pendant ou en-dehors des cours.
- Cette plateforme est un lieu de réflexion sur les enjeux de société (environnement, économie, droits humains, entreprendre autrement, démocratie culturelle...), d'initiative et de coordination des actions de sensibilisation sur ces thématiques au sein de l'école. Par sensibilisation, nous entendons un continuum allant de l'information à l'action individuelle et collective en passant par le questionnement, la recherche et l'appropriation des enjeux.
- Cette plateforme est identifiée comme un point d'entrée du monde extérieur à l'école et pourrait servir de filtre aux diverses offres que reçoit l'école.

Objectifs poursuivis

- Soutenir le travail des directeurs dans la mise en œuvre du décret citoyenneté.
- Favoriser une coopération entre les différents secteurs associatifs présents localement, l'équipe éducative et les élèves.
- Permettre aux élèves de s'impliquer au sein de l'école.
- Familiariser le secteur associatif avec l'école.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les Cellules Bien-être semblent avoir bien fonctionné dans les écoles pilotes, mais nous pensons qu'il serait intéressant d'élargir ce principe tant au niveau des thématiques abordées que des membres qui composent la cellule. Il nous paraît opportun qu'existe une structure au sein de l'école qui permette la réflexion et l'engagement sur les sujets de société. Le fait de la présenter au sein de l'école offre la possibilité à un plus grand nombre de jeunes de se lancer dans une réflexion et une action volontaires sur des sujets de société. Elle permet également aux jeunes d'améliorer leur participation au sein de l'école (choix des thèmes à aborder et gestion des projets à mettre en œuvre etc.). Enfin, elle ouvre au sein de l'école une porte vers le monde.

En outre, elle permettrait aux jeunes de mieux connaître les acteurs associatifs qui œuvrent au niveau local, ce qui pourrait conduire à un engagement en dehors de l'école également.

²⁵ CRACS = Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Gouvernement de la FWB

Acteurs concernés

- Les écoles
- Les associations

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

- Assemblée stratégique « Cellules bien-être ».
- Les cellules d'accompagnement des CBE.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret « missions »
- Décret « citoyenneté »
- Evaluation des CBE en cours
- Future circulaire EVRAS

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

- A titre d'information, le budget pour 60 écoles accompagnées dans le cadre de la démarche pilote CBE est de 300 000 €.
- Idéalement, certaines heures de NTPP seraient dégagées pour pouvoir assumer la coordination de ce groupe. Il est crucial que les enseignants puissent participer à la démarche de ces projets transversaux.

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Une formation des intervenants en milieu scolaire.
- Articulation de cette plateforme avec le projet d'établissement.
- Une réflexion sur le type de participation des jeunes attendu dans la plateforme (pas nécessairement les délégués de classe).

Impacts attendus

- Une plus grande mobilisation des jeunes par la proximité du lieu d'engagement.
- Une sensibilisation par l'action.
- Une amélioration des pratiques au sein de l'école et du secteur associatif par l'échange et la coopération.
- La mise en place par la plateforme de projets qui auraient un effet de sensibilisation démultiplicateur.

Mesure 6.1.2.

Former les enseignants aux enjeux de société et propositions portés par le secteur associatif et favoriser les collaborations.

Source : GT 5 Mesure 2

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Nous proposons plusieurs pistes concrètes au niveau de la FWB pour ce faire :

- Etablir un accord avec la revue PROFS accordant au secteur associatif une rubrique régulière pour diffuser outils/événements/formations.

- Créer un partenariat entre le secteur jeunesse/éducation permanente et l'IFC (Institut de la Formation en Cours de Carrière des personnels de l'enseignement) de manière à faire valider une ou des journées de formation sur les outils pédagogiques produits par l'associatif et leur exploitation en milieu scolaire (dans le cadre de cours, de projets d'établissements, des actions prévues par le « décret citoyenneté »...). Un appel d'offre serait lancé chaque année afin de confier cette formation à des opérateurs de formation associatifs (éventuellement plusieurs associations). Ces formations seraient également proposées au secteur associatif jeunesse.
- Faire un recensement de l'offre associative à destination du monde scolaire et faire connaître cette offre aux écoles.
- Donner la possibilité aux enseignants de faire, dans le cadre de leur formation initiale, un stage reconnu dans le secteur associatifs.

Cette mesure est liée à la mesure 3 qui vise la formation des intervenants en milieu scolaire.

Objectifs poursuivis

- Favoriser une coopération entre le monde scolaire et le monde associatif.
- Permettre aux enseignants de découvrir l'intérêt que peuvent avoir les productions pédagogiques du secteur associatif et/ou une collaboration avec des acteurs de ce secteur.
- Former les enseignants à une plus grande diversité de modes pédagogiques qui peuvent être plus adaptés à de la sensibilisation.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les enseignants peuvent être les meilleurs relais d'un questionnement citoyen et d'une sensibilisation des jeunes aux sujets de société. Leur formation initiale ne les prépare pas nécessairement à aborder ces thématiques et ils pourraient trouver dans cette mesure la possibilité de s'outiller ou de lancer des projets avec des acteurs spécialisés dans le domaine voulu.

Parallèlement, les acteurs associatifs seraient également mieux formés aux contraintes d'une intervention en milieu scolaire et des endroits où une collaboration est souhaitée par l'école (voir mesure 3).

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les ministres FWB de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et leurs administrations.

Acteurs concernés

- Les écoles
- L'IFC et les opérateurs de formation continuée
- Les réseaux
- Les associations
- Les organes consultatifs.

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

- L'IFC
- La revue PROFS

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret « missions »
- Décret « citoyenneté »
- Le chapitre 4.1. des Assises de l'Ere
- Le site enseignement.be

Mesures d'accompagnement souhaitables

Les propositions associatives devront faire l'objet d'un processus d'évaluation selon des modalités à définir.

Cette mesure va de pair avec la mesure 3 de ce même GT qui vise à la formation des cadres du secteur associatif intervenant en milieu scolaire.

Impacts attendus

- Des professeurs plus à l'aise pour aborder des sujets de société.
- Une dynamisation des méthodes exploitées dans le cadre scolaire.
- Une amélioration des pratiques au sein de l'école et du secteur associatif par l'échange et la coopération.

Mesure 6.1.3.

Former les acteurs du secteur associatif aux réalités du secteur scolaire et aux opportunités de collaboration existantes ou à créer.

Source : GT 5 Mesure 3

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Nous proposons pour ce faire plusieurs mesures concrètes :

- Introduire dans le catalogue des formations des acteurs de terrain associatifs une formation aux enjeux, au fonctionnement, aux programmes et aux contraintes du monde scolaire. Cette formation inclurait également une information concernant les différentes structures au sein de l'école qui permettent une ouverture vers le monde extérieur (future plateforme « CRACS » - voir mesure 1-, CBE, PAA, cellule EVRAS...).
- Stimuler les associations à créer ou adapter leurs outils pour le cadre scolaire, spécifiquement dans les domaines où ces outils pédagogiques semblent manquer (ex. : une mallette pédagogique sur les concepts de l'économie et proposant des alternatives aux modèles dominants). Proposer simultanément une formation à destination des utilisateurs de ces outils.

Objectifs poursuivis

- Favoriser une coopération entre le monde scolaire et le monde associatif.
- Permettre aux enseignants de découvrir l'intérêt que peuvent avoir les productions pédagogiques du secteur associatif et/ou une collaboration avec des acteurs de ce secteur.
- Apprendre aux intervenants en milieu scolaire les codes, contraintes et modes de fonctionnement de l'école.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les acteurs associatifs auraient énormément de bénéfice à retirer d'une meilleure connaissance des contraintes d'une intervention en milieu scolaire et des endroits où une collaboration est souhaitée par l'école. Il en résulterait une collaboration harmonisée et des interventions qui entreraient mieux dans le cadre de l'école et plus en adéquation avec les prescrits scolaires.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Les ministres FWB de la jeunesse, de l'éducation permanente, de l'enseignement obligatoire, et leurs administrations.

Acteurs concernés

- Les écoles
- Les associations

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- APEF

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret « missions »
- Décret « citoyenneté »
- Dispositif particulier « école » du décret OJ
- Mesure 2.1. des Assises de l'Ere

Mesures d'accompagnement souhaitables

Lier les financements publics de projets à destination des écoles à la cohérence avec les référentiels du monde scolaire.

Impacts attendus

- Une plus grande adéquation de l'offre d'intervention en milieu scolaire : outils pédagogiques, soutien au développement de projets, animation, formation.
- Une amélioration des pratiques au sein de l'école et du secteur associatif par l'échange et la coopération.

6.2. Unifier l'approche de la sensibilisation par les entités fédérées partenaires

Mesure 6.2.1.

Créer un cadre structurel et structurant commun aux Régions et à la FWB pour soutenir la sensibilisation des jeunes aux enjeux de société.

Source : GT 5 Mesure 5

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Sur le modèle de l'Accord de coopération entre la FWB, la Wallonie et la Région de Bruxelles Capitale relative à l'ErE à l'Ecole, un cadre structurel serait créé afin de coordonner les politiques publiques de sensibilisation aux enjeux de société et particulièrement à l'environnement en direction des jeunes.

Ce dispositif aura pour mission de :

- Définir un cadre de référence structuré et commun pour les politiques de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société ;
- Définir un cadre structuré et commun de financement par les pouvoirs publics des initiatives associatives de sensibilisation aux enjeux de société ;

- Partager des critères commun d'agrément des associations et y lier l'octroi de subvention ;
- Lancer des appels à projets visant le financement de projets de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société à destination des organisations de jeunesse et des centres de jeunes ;
- Renforcer la connaissance des uns et des autres, intra et inter administrations.

Objectifs poursuivis

- Renforcer la coordination des politiques publiques de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société (à l'école et en dehors de l'école), menées notamment via l'octroi de subsides et d'agrément ;
- Garantir une certaine pérennité des financements des acteurs professionnalisés (institués) actifs dans le domaine de la sensibilisation des jeunes aux enjeux de société tout en maintenant un cadre de financement des initiatives innovantes (instituant) ;
- Concentrer les moyens publics sur les acteurs d'éducation reconnus pour leur compétence éducative validée dans un cadre partagé. Ce cadre pourrait s'inspirer des cadres d'agrément existant au niveau de la FWB ;
- Stimuler les organisations et centres de jeunes à mener des projets de sensibilisation des jeunes aux enjeux de société et particulièrement aux enjeux environnementaux, notamment par des projets qui font appel à des jeunes qui ne font pas partie de leur public habituel.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

En matière de sensibilisation par et pour les jeunes aux enjeux de société, le GT pose plusieurs constats.

Les initiatives associatives visant la sensibilisation des jeunes aux enjeux de société notamment dans les thématiques de la mobilité, de l'énergie, de l'environnement, de la sécurité routière, de la citoyenneté, des médias, de la vie affective et sexuelle, de la santé, du développement et des relations Nord-Sud, du développement durable... sont nombreuses.

Pour une part, elles sont menées par des associations qui ont développé une expertise pédagogique et thématique dans ces domaines. Plusieurs de ces associations sont des organisations de jeunesse. Elles sont notamment sollicitées et financées par les pouvoirs publics pour répondre à des appels à projet ou des campagnes tant dans le milieu scolaire qu'en dehors de l'école dont elles mettent ainsi en œuvre une part de leur politique.

Pour une autre part, ces initiatives sont le fait d'associations plus généralistes, notamment les OJ et CJ, qui souhaitent mener des projets de sensibilisation avec et auprès de leurs publics.

A ce jour il existe un cadre décrétoal au niveau de la FWB pour plusieurs thématiques : éducation à la citoyenneté, éducation aux médias, promotion de la santé, ... mais, aucun n'est consacré à l'éducation relative à l'environnement. Etonnamment, ce sont les Régions qui, au départ de leur compétence « Environnement » financent et stimulent l'éducation relative à l'environnement (Décret associatif environnemental bruxellois, Décret CRIE en autres pour la Wallonie).

Le constat peut également être posé à propos d'autres questions de sensibilisation aux enjeux de société tels que, par exemple, l'éducation au développement.

Ainsi, alors que la FWB exerce les compétences d'éducation formelle et non formelle, de formation, de culture, de jeunesse et d'aide à la jeunesse, qu'elle agrée et valide la compétence pédagogique de nombreux acteurs associatifs qui s'adressent aux jeunes, les Régions créent des agréments spécifiques et distincts puis financent, selon des critères

propres, les mêmes ou d'autres acteurs associatifs pour exercer des missions de sensibilisation, d'éducation et de formation auprès des mêmes jeunes.

Par conséquent il s'avère nécessaire de mieux articuler des logiques de financement régionales avec celles de la FWB, et de travailler de manière plus transversale, notamment en matière d'éducation relative à l'environnement, tant dans le contexte scolaire qu'en dehors de l'école.

Cette mesure, vise à soutenir structurellement les associations actives dans le domaine de la sensibilisation, est complémentaire à la mesure 4 qui vise principalement les projets de sensibilisation ponctuels menés par les jeunes.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

CIM Jeunesse

Acteurs concernés

- Les ministères des trois partenaires de la CIM (FWB – RBC – RW)
- Les associations actives dans la sensibilisation

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Accord de coopération, art. 92
- Les assises de l'ErE
- La cellule Citoyenneté au sein de la FWB
- Circulaire EVRAS
- Tous les dispositifs régionaux qui existent déjà

Impacts attendus

- Décloisonnement des logiques thématiques et des financements.
- Plus grande cohérence.
- Sensibilisation par et pour les jeunes aux enjeux de société touchant toutes les dimensions du développement durable.

6.3. Soutenir l'action de sensibilisation des jeunes par les jeunes

Mesure 6.3.1.

Mettre en place un dispositif permettant le soutien de projets ponctuels de sensibilisation portés par des jeunes

Source : GT 5 Mesure 4

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à mettre en place un dispositif permettant le soutien de projets de sensibilisation portés par des jeunes en utilisant les critères de la circulaire « Soutien aux projets jeunes » du Service de la Jeunesse, DG Culture, FWB comme critères communs de subventionnement d'initiatives dans différents domaines liés aux enjeux de société (économie sociale et solidaire, environnement, santé, mobilité, enjeux Nord-Sud) pour tous les pouvoirs subsidiants. Sont surtout visées des initiatives ponctuelles portées par des groupes de jeunes.

Le soutien peut concerner le projet et/ou la gestion du projet, c'est à dire :

- Information ;
- Soutien financier ;
- Accompagnement dans la réalisation du projet (préparation, mise en œuvre) ;
- Accompagnement dans l'évaluation, l'après-projet.

Objectifs poursuivis

- Stimuler les projets portés par des groupes de jeunes sur des enjeux de société autres que les enjeux de démocratie culturelle et de citoyenneté.
- Favoriser l'accès à ce soutien à des groupes de jeunes en association de fait.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Il existe une circulaire qui soutient financièrement les projets de jeunes, la circulaire « soutien aux projets jeunes » du Service Jeunesse, Direction Générale de la Culture, FWB Celle-ci permet déjà le soutien de nombreux projets citoyens et de sensibilisation et création culturelle portées par les jeunes pour les jeunes.

Constats partagés sur la circulaire existante :

- Elle n'est pas écrite de manière accessible à tous les jeunes.
- Elle est insuffisamment accessible aux jeunes qui ne sont pas directement en lien avec une association du secteur jeunesse, elle est trop peu connue.
- Elle ne vise pas des projets portant sur des enjeux de société autres que les enjeux de citoyenneté et de démocratie culturelle.
- Elle n'est pas accessible à d'autres associations relevant de la DG Culture (CEC, CC), même dans le cadre de projets ponctuels menés spécifiquement par des jeunes.

Cette mesure vise à transposer le cadre méthodologique et le trajet pédagogique proposés de la Circulaire « soutien aux projets jeunes » à d'autres domaines de compétences afin que les pouvoirs subsidiants concernés puissent lancer des appels à projet destinés aux jeunes en utilisant des critères communs et adaptés aux réalités des jeunes, et ce afin de stimuler ceux-ci à mettre en œuvre des projets de sensibilisation dans différents domaines.

Ce dispositif s'appuierait sur les critères suivants :

(dont certains sont une transposition de la circulaire existante)

- 1) Un trajet pédagogique de sensibilisation par étape :
 - Etape 1 : le groupe de jeune s'informe, se pose des questions, vérifie, critique, recherche de l'information sur l'enjeu (démarche centrée sur le groupe) ;
 - Etape 2: le groupe de jeune s'approprie l'enjeu (faire des liens entre soi et l'enjeu) et construit une démarche de sensibilisation vers l'extérieur ;
 - Etape 3: le groupe de jeune crée un outil ou une activité de sensibilisation et le/la diffuse ;
 - Etape 4 : le groupe de jeune agit et s'engage (individuellement et collectivement).
- 6) Projet collectif ;
- 7) Degré de participation élevé (projet concerté, co-construit, co-géré) ;
- 8) Partant du vécu des jeunes ;
- 9) Visant un changement identifiable ;
- 10) Identifiant clairement des objectifs, des résultats attendus, des actions, des méthodologies, de la planification ;
- 11) Incluant un processus d'évaluation continu ;
- 12) Accompagnement du groupe de jeunes par une personne compétente par rapport à l'enjeu
- 13) Accompagnement du groupe de jeunes par une personne spécialisée en gestion de

projets.

Un groupe de travail composé notamment des différentes DG de la FWB, la COCOF, des Régions et du Fédéral en fonction de leurs compétences respectives et de représentants du secteur jeunesse serait chargé de rédiger ce cadre commun qui serait suggéré aux différents pouvoirs publics subsidiants pour encadrer les appels à projets à destination de jeunes.

Cette mesure, qui vise principalement les projets ponctuels menés par les jeunes, est complémentaire à la mesure 5 qui vise à soutenir structurellement les associations actives dans le domaine de la sensibilisation.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

CIM jeunesse.

Acteurs concernés

- CCMCJ, CCOJ, Conseil de la Jeunesse.
- Tous les ministères ou cabinets des différents niveaux de pouvoir ayant des compétences en lien avec les enjeux de société.
- Les instances représentatives des différents secteurs : économie sociale et solidaire, environnement, santé, mobilité, enjeux Nord-Sud, solidarité et pauvreté, énergie...
- Union des villes et communes de Wallonie et Association des Villes et Communes bruxelloises.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- La circulaire « Soutien aux projets jeunes » de la FWB, comme modèle.
- L'existence de divers appels à projets sur différents domaines de compétences.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Groupe de travail, composé d'acteurs des différents secteurs concernés, pour créer et rédiger un cadre méthodologique et un trajet pédagogique adapté à la sensibilisation par et pour les jeunes.

L'attention de la CIM sera attirée sur le fait qu'il faut sensibiliser les différents niveaux de pouvoir à une affectation de moyens financiers dans le cadre de cette mesure.

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Faire adopter le dispositif créé par les différentes administrations et cabinets concernés.
- Faire connaître le dispositif auprès des jeunes et des associations de jeunes.

Impacts attendus

- Une augmentation du nombre de projets portés par des jeunes dans le domaine de l'environnement, la mobilité, l'économie, la santé...
- Une meilleure sensibilisation des jeunes car ils le sont par leurs pairs.
- Une plus grande reconnaissance de l'action des jeunes dans la société.

Mesure 6.3.2.

Lancer une campagne sur la consommation responsable au moyen d'un concours de spots réalisés par des jeunes.

Source : GT 5 Mesure 7

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Il s'agit de lancer une campagne médiatique sur la consommation et la production responsables, portant sur les aspects environnementaux, sociaux, économiques et énergétiques de la production et de la consommation, conçue sous le principe de la campagne d'utilité publique.

La campagne se déroulerait en deux temps :

1^{er} temps : concours de spots sur la consommation responsable.

Les spots doivent :

- être réalisés par des groupes de jeunes (tranche d'âge, taille du groupe et type d'accompagnement à définir) ;
- être de qualité diffusable sur les médias publics ;
- utiliser un des supports suivants : vidéo – radio – presse écrite – réseaux sociaux.

Les équipes participantes recevraient un kit pédagogique, reprenant une liste de références, d'outils et d'associations susceptibles de les aider tant sur le fond que sur la forme de leur production (c'est-à-dire des outils, des références et des associations œuvrant sur les modes durables de consommation et de production comme sur l'éducation aux médias).

2^{ème} temps : les spots gagnants (un pour chaque média) sont diffusés à l'échelle de la FWB. En outre, les réalisateurs des spots gagnants reçoivent un prix (individuel ? collectif ? A définir...).

Si la campagne est évaluée positivement après la première édition, il devrait être envisagé de la reconduire de façon récurrente (rythme à déterminer).

Objectifs poursuivis

- Informer les jeunes sur les aspects sociaux et économiques (pas seulement environnementaux) qui sont liés à leurs choix de consommation.
- Intéresser les jeunes à des modes de production alternatifs, à travers lesquels l'accent est mis sur la qualité (environnementale, sociale) et le bien-être des travailleurs et des consommateurs.
- Travailler sur les valeurs, sur une vision différente du travail, sur un « entreprendre autrement ».
- Proposer une sensibilisation sur la consommation et la production responsables par les jeunes pour les jeunes.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

L'inventaire (non exhaustif) des dispositifs existants en matière de sensibilisation réalisé dans le cadre de ce groupe de travail, indique que ceux en matière de sensibilisation à une économie alternative / modèles alternatifs ou à des modes de consommation qui respectent les principes du développement durable sont insuffisants voire inexistantes.

Suite à des consultations de jeunes, une campagne médiatique « désincarnée » semblait proposer un rapport coût/bénéfices relativement faible et le concours présente divers avantages :

- il implique les jeunes et les associations dans la réalisation du support de sensibilisation ;

- il valorise les productions médiatiques des jeunes (en lien avec les objectifs du GT 1) ;
- il permet de réaliser les spots à un coût moindre que par une agence de communication ;
- il rend plus facile l'approche des médias pour des partenariats éventuels (tant pour la diffusion que pour les prix à offrir aux jeunes) ;
- il ouvre des opportunités de projets pour les associations œuvrant dans l'éducation aux médias, les écoles, les organisations de jeunesse, les maisons et centres de jeunes ;
- il respecte le principe de la sensibilisation « par les jeunes pour les jeunes ».

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Communauté : Les ministres de l'audiovisuel et de la jeunesse et leurs administrations.

Régions : Les ministres de l'emploi et de l'environnement et leurs administrations.

Acteurs concernés

- Les médias publics (radio et télé) ;
- Les grands médias ;
- Les associations actives dans l'éducation à la consommation responsable, les associations actives dans l'éducation aux médias, les maisons et centres de jeunes ;
- Les écoles.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Ecoles de communication et de réalisation.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Décret « éducation aux médias » ;
- Décret « citoyenneté » ;

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

- Une campagne de promotion du concours (affiches, flyers, Internet, réseaux sociaux, spots dans les médias...).
- De quoi offrir un prix aux équipes lauréates.
- Une personne chargée de la coordination du concours et de s'assurer de la diffusion des spots gagnants.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Offrir une visibilité suffisante à la campagne de promotion du concours.

Temporalité/calendrier

Le calendrier devra être adapté aux rythmes scolaires.

Impacts attendus

- Des jeunes plus conscients des enjeux associés à leur mode de vie et de consommation
- Des jeunes qui ont envie d'entreprendre selon les principes du DD
- Des jeunes qui trouvent sens aux valeurs d'une économie basée sur le respect et le bien-être de tous, y compris d'eux-mêmes
- Des jeunes qui se sentent acteurs de leur avenir
- Des jeunes mieux rompus aux techniques de communication et mieux à même de décoder les médias

Mesure 6.3.3.

Créer un dispositif de sensibilisation aux enjeux de société adapté aux jeunes en décrochage scolaire

Source : GT 5 Mesure 8

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Les jeunes en décrochage scolaire sont régulièrement accueillis par des AMO, MJ, etc. mais ces structures ne sont, pour la plupart, pas ouvertes durant les heures scolaires. Les SAS ont été créés pour accueillir les jeunes en rupture durant cette période. Ceux-ci prennent en charge des enfants de 12 à 18 ans qui refusent d'aller à l'école ou sont en « pause scolaire ». Ces jeunes ont la possibilité d'y suivre une série d'ateliers (chanson, cinéma, théâtre, lecture) ou d'effectuer un stage professionnel et citoyen.

La mesure consiste à intégrer la sensibilisation au développement durable dans toutes ses dimensions (environnement, économie, citoyenneté, santé, socioculturel) dans les activités organisées par les SAS, les CJ, les AMO et dans l'accompagnement proposé par les éducateurs de rue.

Cette intégration doit être co-construite avec les spécialistes du secteur de l'Aide à la jeunesse et plus particulièrement les AMO qui travaillent déjà en partenariat avec les SAS, les écoles et les CEFA. En effet, ceux-ci connaissent bien le fonctionnement et les besoins des jeunes en décrochage ainsi que la pédagogie nécessaire à leur formation –pédagogie de la communication et activités multipolaires.

Objectifs poursuivis

Co-construire un dispositif de sensibilisation spécifique répondant aux besoins des jeunes en décrochage scolaire, désœuvrés et en rupture avec le milieu scolaire.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

De nombreux dispositifs touchent les jeunes en milieu scolaire ou non (maisons de jeunes, centres de jeunes, etc.). Par contre, les jeunes en difficulté/décrochage scolaire ne sont pas touchés. En effet, l'urgence porte davantage sur des dispositifs d'aide et à la sensibilisation à leurs droits fondamentaux. La sensibilisation aux enjeux environnementaux, socioculturels, santé etc. nécessite une disponibilité de leur part qui n'est pas évidente à stimuler.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

- La FWB / Secteur de l'aide à la jeunesse

Acteurs concernés

- Les SAS
- Les OJ
- Les CJ
- Les AMO
- Les services jeunesse et prévention des communes
- Educateurs de rue

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

- Les 12 SAS

- Les associations spécialisées à la sensibilisation des publics précarisés (AMO, éducateurs de rue...)
- La cellule citoyenneté de l'AGERS

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- SAS : service d'accrochage scolaire, dérogation à l'obligation scolaire
- Décrets centres de jeunes, OJ et AAJ
- Les agréments des services privés dans l'AAJ (dont les AMO ou encore les PPP qui prennent en charge aussi des jeunes en décrochage et en-dehors des heures scolaires).

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Temps

Renforcer les moyens des SAS

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Organiser un groupe de travail avec les acteurs concernés pour voir comment mieux toucher les jeunes en décrochage scolaire, et offrir une sensibilisation aux enjeux DD en adéquation avec leurs besoins.
- Vérification compatibilité avec décret centre jeunes et obligation scolaire.
- Interpeller les niveaux fédéral et régional pour lever les obstacles administratifs qui empêchent la participation des MENA et des jeunes demandeurs d'asile.

Temporalité/calendrier

4^{ème} trimestre 2012 : groupe de réflexion avec SAS, AMO, CJ et production d'un plan d'action

1^{er} trimestre 2013 : intégration dans les activités des SAS pendant une période « test »

4^{ème} trimestre 2013 : évaluation des résultats et amélioration

Impacts attendus

- Toucher des jeunes qui n'ont jusqu'à présent pas accès à ce type de sensibilisation : les plus précaires, les plus démunis.
- Des jeunes plus conscients du monde qui les entoure et des enjeux de société.

7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat

7.1. Organiser une animation territoriale favorisant les échanges à différents niveaux

Mesure 7.1.1.

Mettre en place des dispositifs réunissant sur un territoire donné les acteurs du monde du travail, de l'éducation formelle et non formelle pour se concerter sur le parcours des jeunes (compétences utiles à acquérir, offre et demande de formation...) dans une dynamique d'échange avec pour effet complémentaire, le croisement des vocabulaires spécifiques aux différentes sphères.

Source : GT 2 Mesure 1

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Organisation d'un dispositif de concertation intersectorielle Jeunesse articulé depuis

la conférence interministérielle jusqu'au niveau local (par le biais des arrondissements judiciaires²⁶)

Au niveau global

- La **conférence interministérielle jeunesse**, lieu de décision politique, garantirait que la concertation intersectorielle n'est pas organisée à l'intérieur d'un des secteurs concernés mais bien par l'ensemble de ceux-ci ;
- Une « **fondation** » **indépendante** (à créer), articulant public-privé, composée de permanents salariés financés par différents ministères et par le privé, dont le rôle consisterait à impulser, développer, renforcer, soutenir, évaluer (?) les dynamiques territoriales où seraient organisés et structurés actions et projets.

Au niveau territorial (intermédiaire entre le global et le local)

- Des antennes régionales de la « Fondation » appelés "**collèges**" qui fonctionneraient de manière autonome.
- Ces collèges recevraient uniquement des allocations de fonctionnement via la Fondation pour favoriser une dynamique d'échanges entre les acteurs de terrain des secteurs concernés. Chaque participant est invité, tout à la fois, à alimenter les rencontres des préoccupations du secteur dont il est issu ET à retourner dans son secteur enrichi des constructions communes. .
- Les *critères d'évaluation* du fonctionnement de ces collèges porteraient une attention sur :
 - la diversité des secteurs présents
 - la qualité des liens (dans les 2 sens) entre participants aux collèges et leur secteur d'appartenance
 - la plus value apportée par les bénéfices partagés
- La détermination du niveau territorial pose problème car il n'existe pas d'organisation structurelle commune à l'ensemble des secteurs.
A défaut les membres du groupe proposent l'« *arrondissement judiciaire* » comme niveau territorial.

Au niveau local

C'est bien évidemment aussi au niveau local, au plus proche du vécu des jeunes, que la dynamique d'échange, de communication, de transmission et de croisement des vocabulaires et des cultures doit pouvoir être créée, développée, soutenue et renforcée... entre les secteurs concernés.

Cet aspect gagnerait à être précisé dans le cadre du GT 6.

Entre les niveaux (global, territorial et local)

Si la dynamique intersectorielle doit se développer à chacun des niveaux, elle gagne à s'inscrire aussi entre ceux-ci.

Il ne s'agit pas tant ici de liens de pouvoirs ou de liens hiérarchiques que de liens « dynamisants », créant les conditions et favorisant l'échange, la communication, la

²⁶ Même si les arrondissements judiciaires risquent d'être modifiés, nous gardons la dénomination pour préciser le niveau territorial désiré.

transmission, le croisement des vocabulaires et des cultures.

Ainsi, les permanents de la Fondation veilleront à (seront les garants de) la diversité de la composition des collèges, à la qualité des liens établis avec les différents secteurs et à la valorisation des plus-values émergeant des pratiques partagées. Ils seront des **entrepreneurs de changement(s)**, au sens défini par la Professeur O. Kuty de l'Université de Liège. Leur travail sera basé sur l'évaluation des productions des collèges et des conséquences dans les secteurs d'origine des membres des collèges.

Ainsi aussi les membres des collèges territoriaux ne seront pas des « représentants » ou des « délégués » de leur secteur (mais ils pourront être « présentés » par celui-ci), les critères d'évaluation étant, pour rappel, la diversité des secteurs présents, la qualité des liens entre les participants et leur secteur d'appartenance, et la plus value apportée par les pratiques partagées. La diversité s'envisage également d'un collège à l'autre, leur composition ne devant pas être la même dans tous les arrondissements.

Enfin, les collèges et la Fondation n'auront pas pour but de prendre des décisions. Les lieux décisionnels resteront situés au niveau local ou à l'interne des secteurs ou, plus globalement, renverront vers des structures intersectorielles déjà existantes.

Objectifs poursuivis

L'objectif général poursuivi est la reconnaissance de la diversité des compétences des jeunes et leur valorisation afin d'offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel ainsi que dans leurs projets de vie.

Cet objectif général suppose la mise en place de dispositifs de concertation (objectif opérationnel) facilitant les échanges entre les différents mondes côtoyés par les jeunes

Le **dispositif de « concertation » intersectoriel** s'entend tout à la fois comme un ensemble de *structures* et de *démarches* ayant pour objectif de créer, développer, renforcer et soutenir

- une dynamique d'*échange*,
- une dynamique de *communication*
- une dynamique de *transmission*
- et une dynamique de *croisement des vocabulaires et des cultures*

entre les secteurs

- de l'éducation formelle (acteurs de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur),
- du monde du travail (FOREM, IFAPME, ONEM, syndicats, fédérations d'employeurs...)
- et de l'éducation non-formelle (organisations de jeunesse, éducation permanente, aide à la jeunesse, santé, sport, culture...). Ce champ reprenant un très large ensemble d'acteurs en fin de compte.

Le concept de concertation, plus que n'importe quel autre, implique les dimensions de partage, de participation, de co-construction.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

D'une part, les différents secteurs (éducation formelle, non formelle et monde du travail) s'organisent et développent leur mission selon une logique et un vocabulaire qui leur est propre. L'origine de la mesure vient d'une volonté d'inscrire la politique de la jeunesse dans une **dynamique d'échange** qui permette une meilleure compréhension réciproque de ces différents mondes et favorise ainsi les coopérations et les transitions. L'éducation non formelle développe des compétences qui méritent d'être mieux connues dans le monde de l'éducation formelle ou du travail et inversement. Cette dynamique d'échange et de compréhension réciproque peut aboutir à une vision plus globale (compétences dans les différents mondes) des jeunes inscrits dans leur projet de vie.

D'autre part, vu la répartition des compétences entre les différentes entités, un espace permanent de coordination et de construction d'un référentiel commun pour les politiques est nécessaire.

Au niveau des entités fédérées²⁷, sous la tutelle de la CIM, la proposition vise à instituer un lieu de triangulation, un espace de croisement permanent des acteurs politiques à l'œuvre dans les différentes entités.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Conférence interministérielle

Acteurs concernés

Tous les secteurs de l'éducation formelle, non formelle et le monde du travail
Ministres du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles élargie à l'ensemble des Ministres du Gouvernement wallon et du collège de la Commission communautaire française

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Conférence interministérielle permanente Jeunesse.
Comité de pilotage de la CIM Jeunesse

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Moyens de fonctionnement des dispositifs.

Impacts attendus

- Des partenariats et une dynamique d'échange entre l'éducation formelle, le monde du travail et l'éducation non formelle.
- Une communication entre les acteurs qui côtoient les jeunes (Travail, EF, ENF).
- Le croisement des vocabulaires et des visions (entre le monde du travail, l'éducation formelle et l'éducation non formelle).
- Un accès aux activités non formelles renforcé pour l'ensemble des jeunes, particulièrement les jeunes les plus éloignés de ces dispositifs.
- La mise en avant des orientations communes aux dispositifs des différents secteurs.

²⁷ Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, Région Bruxelloise, COCOF
Plan Jeunesse - Rapport de synthèse et proposition de mesures des Groupes de Travail
Tr@me SCRL – Juin 2012

7.2. Stimuler les rencontres intersectorielles

Mesure 7.2.1.

Favoriser le dialogue et la coopération intra et intersectorielles :

- prenant en compte les différentes dimensions de la vie du jeune ;
- par la conscientisation des acteurs de terrain et décideurs sur l'importance du travail en réseau, dans la reconnaissance des identités et des missions de chacun, à l'encontre de toute concurrence;
- par des plateformes et/ou des mécanismes d'échange à géométrie variable en fonction des thématiques ;
- par la mise en place de modules de formation mixtes (mélangeant les acteurs des différents secteurs) ;
- par la mise en place de projets communs.

Source : GT 1 Mesure 9

Voir Mesure 2.1.2.

Mesure 7.2.2.

Créer une plateforme qui recenserait l'offre associative et publique existante (dispositifs, ressources) et permettrait l'échange d'expériences.

Source : GT 1 Mesure 10

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

Objectifs : Centraliser – mettre en valeur l'existant – rendre disponible pour un plus grand nombre – susciter les échanges.

Public : acteurs de terrain (professionnels et bénévoles) et décideurs veillant au développement citoyen des jeunes.

Contenu :

- Outils et animations pédagogiques ;
- Appels à projets et possibilités de financement ;
- Pratiques et expériences vécues, si possible commentées (donc pas nécessairement des « bonnes pratiques », mais des expériences même négatives qui peuvent être utiles à d'autres) ;
- Définition des acteurs (qui fait quoi où) ;
- Offre de formation ;
- Offre en « nature » : service d'échanges locaux / disponibilités logistiques (locaux...) ;
- Possibilités d'emprunt de matériel ;
- Colloques et conférences ;
- Publications ;

Fonctionnement :

- Recherche par mots-clés sur des thématiques ;
- Objectif de mise en réseau (virtuelle et réelle) des acteurs ;

Objectifs poursuivis

- Outiller les acteurs de terrain et les décideurs pour permettre une plus grande participation des jeunes.
- Permettre les échanges entre les acteurs : cette plateforme serait le lieu de rencontre de problématiques ou thématiques qui apparaissent communes et qui, identifiées, peuvent alors se travailler si possible en synergie entre les différents acteurs qui ont signalé ces pratiques/expériences/thématiques.
- Favoriser la mise en réseau.

Mise en œuvre de la mesure

Pilotage

Le Ministre de la Jeunesse et son administration.

Acteurs concernés

Toutes les structures associatives et publiques.

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Toutes les structures associatives et publiques.

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Analyser la possibilité de lier cet outil aux sites déjà réalisés par les opérateurs de l'information, afin de ne pas démultiplier les outils et de valoriser ce qui existe déjà. Le débat n'a pas été tranché.
- Profiter de subventions européennes.

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Du personnel pour gérer le site (soit interne à l'administration soit sous-traité à un opérateur).

Questions à trancher :

- l'opérateur serait-il une association subventionnée par le pouvoir public ou le pouvoir public lui-même ?
- l'opérateur serait-il amené à organiser lui-même des rencontres ou à relayer les choses existantes ?
- faut-il que le contenu soit du fond uniquement ou bien relaye des actualités ?
- faut-il lier le site à un système d'accroche ou à une newsletter ?
- dans le développement, veiller à ne pas juste « rajouter une couche » d'information...

Quoi qu'il en soit, il faut formuler au préalable clairement la mission de l'organe gestionnaire du site.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Envisager la possibilité de lier ce portail au portail jeunesse avec deux accès (un pour les jeunes et un pour les professionnels et les volontaires qui encadrent les jeunes). Le débat n'a pas été tranché.

Impacts attendus

- Une meilleure connaissance par les associations et institutions des réalités des jeunes.
- Une ouverture des opérateurs à d'autres méthodes, d'autres problématiques.
- Une valorisation des activités et productions des jeunes au sein des associations ou hors d'elles.
- Une mise en contact des opérateurs travaillant sur une même thématique ou problématique, ou œuvrant sur une même zone géographique.
- Une meilleure mutualisation des ressources disponibles pour les jeunes (locaux, matériel...).

8. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes

8.1. Proposer une image de la jeunesse plus nuancée et objective

Mesure 8.1.1.

Sensibiliser les acteurs professionnels des médias à l'image médiatique des jeunes en objectivant l'analyse par de l'expertise, des outils (baromètres...) et en favorisant la mise en perspective des impératifs des professionnels par des analyses et la multiplication des points de vue.

Source : GT 1 Mesure 5

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La proposition est de favoriser un travail avec les médias sur l'image des jeunes par le développement d'une vision objectivée et commune alimentée par de l'expertise et des enquêtes. L'objectivation peut se faire dans la ligne du baromètre de l'égalité et de la diversité dans les médias audiovisuels.

Deux actions sont nécessaires :

- Développer l'expertise (via des instituts scientifiques par ex.), mesurer l'évolution de l'image des jeunes dans les médias et analyser les mécanismes médiatiques. L'identification d'indicateurs sera nécessaire pour mesurer cette évolution.
- Renforcer les espaces de concertation entre professionnels et secteur de la jeunesse pour échanger sur les données recueillies.

Au delà de l'image des jeunes dans les médias se pose la question de leur place dans ceux-ci. Sont-ils présents ? Avec quel statut, quel rôle ? Comprendre les mécanismes en jeu peut faire évoluer les relations entre jeunes et médias.

Les médias à cibler (professionnel, associatif...) seront précisés ainsi que la notion de professionnels de ces médias.

Objectifs poursuivis

- Objectiver l'image de la jeunesse
- Comprendre les mécanismes médiatiques et sociétaux
- Pérenniser la concertation du secteur de la jeunesse avec la RTBF
- Identifier des expériences intéressantes et faire percoler les acquis dans les pratiques

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Les mécanismes médiatiques et sociétaux font qu'en additionnant les faits divers, même objectifs, l'image présentée donne au final une vision biaisée. L'idée n'est pas d'aller vers les professionnels des médias en critiquant le travail réalisé mais de faciliter l'analyse des effets et de confronter les points de vue. Il s'agit de comprendre l'image des jeunes générée par les médias et de veiller à la diversité par un travail sur les pratiques (bonnes pratiques/ éviter les stéréotypes et préjugés, possibilité de réaction, mise en avant de discours des pairs...)

Cette réflexion commune et accompagnée devrait pouvoir diversifier l'image des jeunes dans les médias.

Cette démarche peut s'instituer pour des médias « volontaires » et /ou public qui adhèrent à la démarche. Elle doit s'accompagner d'un travail de sensibilisation pour les autres médias.

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

Secteur Jeunesse, médias publics et privés.

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

- CSA ;
- OEJAJ ;
- Associations de journalistes ;
- Directions générales Audiovisuel, Jeunesse et Egalité des chances

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Comité de concertation RTBF/Secteur Jeunesse.
- Plan pour la diversité et l'égalité dans les médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Baromètre de l'égalité et de la diversité dans les médias audiovisuels.

Mesures d'accompagnement souhaitables

Travail d'éducation à l'esprit critique et à l'indépendance pour les journalistes (publics)

Impacts attendus

- Image plus diversifiée et plus objective des jeunes.

8.2. Renforcer la capacité des jeunes à se médiatiser

Mesure 8.2.1.

Développer l'aide à la démarche médiatique pour les jeunes et renforcer les possibilités de diffusion de leurs réalisations.

Source : GT 1 Mesure 3

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure propose de développer l'aide à la démarche médiatique via tout type de support : télé, radio, bulletins communaux, ateliers vidéo... au sein des organisations de jeunesse et de favoriser les partenariats avec des professionnels afin d'en augmenter dans certains cas les possibilités de diffusion à large échelle. Le partenariat avec les professionnels doit renforcer les possibilités du caractère diffusable de l'éventuelle production issue de la démarche et créer des fenêtres de diffusion dans les médias traditionnels.

L'attention doit porter également sur la qualité de la démarche, l'implication des jeunes dans celle-ci et l'absence d'instrumentalisation des jeunes.

La question de la diffusion ne doit pas nécessairement être abordée dès le départ (risque de brider la créativité) mais lors du produit fini. Il s'agira de favoriser également la diffusion de productions de moindre « qualité » ; mais adaptées, pertinentes, mettant en avant des initiatives de jeunes.

Des balises seront à mettre en œuvre (voir mesure catalogue en ligne) comme inscrire dans le générique les limites données à la diffusion, le contexte et la démarche...

L'aide à la démarche médiatique (notamment vidéo) peut également être utile pour la diffusion d'autres productions artistiques « jeunesse » (musique, danse, peinture...).

La mesure vise également à développer des partenariats (MJ, collectifs de jeunes, OJ, école, associations proposant de l'accompagnement à la démarche médiatique, médias...), à promouvoir le secteur, à favoriser la coproduction associatif/mass média, à encourager la prise de paroles de jeunes dans les médias locaux et à développer la formation des cadres socioéducatifs en techniques de production médiatique sur tous supports.

Objectifs poursuivis

- Education aux médias par le développement de la pratique concrète de ces derniers
- Emancipation des jeunes en favorisant la prise de parole et l'écoute
- Augmentation de la diffusion de « démarche médiatique » et de « production » réalisées par des jeunes
- Visibilité des CJ/MJ/OJ/AMO/Ecoles...

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

L'évolution des médias et des réseaux sociaux modifie l'approche éducative. L'accès aux nouveaux médias est facilité par l'arrivée des technologies informatiques. La meilleure éducation reste la pratique accompagnée pour permettre aux jeunes d'en comprendre les codes, les langages dans un souci d'éducation critique.

Cette évolution interroge le monde « adulte », la diffusion d'expérience intéresse, la prise de parole des jeunes dans les médias peut diversifier l'image des jeunes au sein de la population.

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

Associations accompagnant les démarches médiatiques, acteurs du secteur jeunesse

Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

Partenariat avec des professionnels (RTBF, télé locales, organisateurs de festivals...)

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Budget

Mesures d'accompagnement souhaitables

- Formation aux techniques de production médiatique sur tous supports
- Mettre en relation avec la plateforme d'information et le catalogue en ligne.

Impacts attendus

- Des jeunes disposant de compétences techniques dans le domaine de la production médiatique.
- Des jeunes mieux outillés face aux médias, plus aptes à en décoder le langage.
- Des productions médiatiques de jeunes de meilleure qualité.
- Des processus de production de meilleure qualité.
- Un plus grand respect des jeunes, de leur parole et de leurs réalisations dans les processus de production médiatique.

Mesure 8.2.3.

Développer un catalogue en ligne répertoriant les productions médiatiques réalisées par des jeunes ou groupes de jeunes, sur toutes thématiques et pour tous publics.

Source : GT 1 Mesure 6

Présentation de la mesure

Bref descriptif de la mesure

La mesure propose la mise en ligne d'un catalogue des productions médiatiques de jeunes avec mise à jour régulière. La notion de jeunes se veut large : le catalogue inclurait les productions de jeunes actifs dans les organisations de jeunesse mais aussi les productions d'étudiants. L'idée n'est pas de remplacer des initiatives existantes mais de donner de la cohérence, de rassembler l'information sur ces réalisations en un lieu et d'archiver la production « jeune ».

Ce catalogue pourrait s'intégrer sous forme d'espace multimédias à un portail d'information plus général tel que proposé par d'autres mesures (le débat n'a pas été tranché au sein du GT). Publié à destination des professionnels des médias (TV, radio, presse écrite...) et des acteurs de la jeunesse, des règles seront édictées pour pouvoir y figurer, notamment l'accompagnement de données d'identification reprenant titre, durée, synopsis, thèmes, mots clés, équipe de réalisation, contexte de production ou encore des règles éthiques (respect des valeurs démocratiques, code de déontologie...)

Des catégories seront créées : la catégorie des productions amateurs dans le cadre d'associations est une catégorie bien spécifique à ne pas mélanger avec d'autres. La mise en contexte est indispensable. Chaque production sera dès lors accompagnée d'une fiche ou d'un générique de contextualisation. Le portail pourrait également disposer de bandes de lancement.

Un comité d'accompagnement suivra la mise en œuvre de cette mesure, notamment la définition du contenu de la fiche de contextualisation. Ce comité d'accompagnement serait composé d'associations actives dans la production médiatique avec des jeunes.

L'équipe chargée de la mise en ligne du catalogue disposera de compétences juridique et administrative afin d'encadrer la diffusion dans le respect des législations existantes (droit à l'image).

Objectifs poursuivis

- Valorisation des productions de jeunes
- Emancipation des jeunes en encourageant la prise de parole et sa diffusion.

Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Un catalogue des productions médiatiques réalisées par les jeunes serait utile pour identifier ce qui se fait, les sujets importants pour les jeunes, les acteurs associatifs qui les aident... et améliorer leur diffusion le cas échéant.

Ce catalogue faciliterait la recherche des productions existantes et leur diffusion en fonction des thématiques recherchées. Il pourrait contribuer à diversifier les images médiatiques portant sur la jeunesse

Mise en œuvre de la mesure

Acteurs concernés

Comité de pilotage : Associations (AMO/OJ/CJ/associations actives dans le domaine de la production médiatique), télévisions locales, RTBF, réseaux sociaux...
CSA

Partenariats éventuels (cabinet, instances...)

Médiathèques

Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

www.enlignedirecte.be (banque d'images, de sons et de textes sur l'enfance et la jeunesse gérée par le Délégué général aux droits de l'enfant et RTA)

Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Budget à estimer selon l'instance qui sera chargée de la mise en œuvre.

Impacts attendus

- Meilleure diffusion de la production médiatique réalisée par des jeunes.
- Diversification de l'image des jeunes dans les médias.